

N° 9

Conseil Municipal

Réunion du 18 Décembre 1989

Compte rendu

(Adopté à la séance du 26 Février 1990)

La séance est ouverte à 17 heures 40 sous la présidence de Monsieur Pierre MAUROY, Maire de Lille.

Monsieur le Maire - Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, j'ouvre avec un peu de retard la réunion du Conseil Municipal, excusez-moi, j'étais retenu par une conférence avec des journalistes de la presse nationale.

Monsieur DEPERNE, vous qui êtes l'un des plus jeunes membres du Conseil, voudriez-vous faire l'appel ?

(Monsieur DEPERNE procède à l'appel nominal)

Présents : MM. BERTRAND, BESSON, BIENVENU, Mmes BOUCHEZ, BUFFIN, MM. BURIE, CACHEUX, CAMUSET, Mmes CAPON, CARON, M. CATESSON, Mmes CHEBOUB-KERROS, CODACCIONI, MM. COLIN, DAUBRESSE, Mme DAVIDT, MM. DEBEYRE, DEBIEVE, DELANNOY, DEMAILLE, DEPERNE, Mme D' ERCEVILLE, MM. DEREUX, DEROSIER, DONNAY, Mme ESCANDE, MM. FLORENCE, FREMAUX, HASCOET, IFRI, JAGU, KANNER, MAUROY, Mme MERESSE, MM. PARGNEAUX, PAUWELS, Mme PETIT, MM. PLANCKE, RICHIR, ROMAN, ROUGERIE, SABRE, SINAGRA, Mmes STANIEC-WAVRANT, STIKER, M. SULMAN, Mme TANGHE-LEGUEVEL, MM. TURK, VAILLANT, WINDELS.

Excusés : M. BARBAROSSA, Mmes BRACQ, DAVAL, MM. DEGREVE, DE SAINTIGNON, Mmes MATTIGHELLO, SEGARD, STAHL (pouvoir), M. VIRON.

Monsieur le Maire - Merci.

Chemise n° 1

Rapporteur : Monsieur le Maire,

ADMINISTRATION GENERALE

Secrétariat du Conseil Municipal

89/547 - Conseil Municipal - Séance du 9 Octobre 1989 - Compte rendu.

Y a-t-il des observations ?

Il n'y en a pas. Il est adopté.

Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, dans le carnet du Maire je n'ai pas de bonnes nouvelles à vous communiquer.

Madame COLICHE née Marguerite DELSALLE est décédée le 1er Décembre dernier. Elle était l'épouse d'Emile COLICHE, ancien membre du Conseil Municipal, ancien Adjoint au Maire, Administrateur du C.C.A.S., qui apporte beaucoup de dévouement à la Ville. Sa femme l'accompagnait dans de nombreuses activités ; ils étaient présents l'un et l'autre, surtout Madame, dans les activités du Partenariat de Lille et de Saint-Louis.

J'ai été l'interprète du Conseil Municipal pour présenter nos condoléances à la famille. Je n'ai pu participer aux funérailles mais Monsieur le Premier Adjoint et Madame MAUROY y ont assisté, ainsi que beaucoup de Membres du Conseil Municipal.

Monsieur Jean-Luc DUPUIS est mort accidentellement ; c'était l'animateur sportif du Faubourg de Béthune. Il était le fils de Maria, cette fidèle qui participait à toutes nos réunions du Conseil Municipal, elle aussi décédée.

Nous nous associerons au deuil de la famille, nous présenterons nos condoléances et nous serons représentés aux funérailles.

Autre nouvelle d'une autre nature, fort heureusement ; Monsieur Guy HASCOET est Président Délégué de l'Association pour la mise en oeuvre du réseau d'étude de mesures et d'alerte pour la prévention de la pollution atmosphérique dans la zone de Lille-Roubaix-Tourcoing.

Monsieur HASCOET est là ; nous le félicitons pour cette distinction.

Nous formons des vœux de bon rétablissement à l'intention de Madame SEGARD qui a eu un accident de voiture, sans gravité heureusement mais suffisant pour qu'elle soit immobilisée pendant un certain temps. Je les lui ai d'ailleurs déjà exprimés par écrit ; nous lui donnerons de la lecture pour la fin de l'année, et je pense que sa santé s'améliorera rapidement.

Enfin, parmi les représentants de la Presse qui sont toujours avec nous, et assistent à toutes nos réunions du Conseil Municipal, Monsieur VAN PARYS a lui aussi été victime d'un accident grave. Il a subi une opération, il est immobilisé, mais ses jours ne sont plus en danger ; sa convalescence sera assez longue avec une indispensable rééducation, bien que ce soit surtout au visage qu'il ait été touché.

Nous lui adressons l'expression de notre sympathie, ainsi qu'à Madame SEGARD, nous faisons des vœux pour qu'il revienne à son banc de Presse le plus rapidement possible ; j'irai le voir entre Noël et Nouvel An.

On pense toujours que les accidents de voiture n'arrivent qu'aux autres, mais parfois cela arrive à des proches qui sont frappés par ce fléau des temps modernes !

Mes chers collègues, j'ai une communication à vous faire avant d'examiner l'ordre du jour de cette réunion, je voudrais vous donner quelques informations sur l'état d'avancement du dossier du Centre d'affaires des Gares - particulièrement sur la procédure de concertation en cours - depuis notre dernière réunion.

Cette concertation qui se développera pendant trois mois, samedis et dimanches compris, est très bien engagée.

A ce jour, plus de 2.000 personnes sont venues dans le Grand Hall de l' Hôtel de Ville visiter l'exposition dont chacun a pu apprécier la qualité.

Des réunions spécifiques ont été ou seront organisées ; c'est ainsi que les Conseils de quartier de Vauban, Moulins, Wazemmes, Bois-Blancs, Sud, Centre et Fives ont déjà été accueillis ; les trois derniers le seront avant Noël, afin que chacun d'entre eux puisse se réunir pour en discuter avant le 15 Janvier.

D'autres groupes bénéficient également d'une présentation particulière. Tel a été le cas pour l'Association de Saint-Maurice, «Quartier Avenir», dimanche matin ; tel sera le cas pour la Fédération Lilloise du Commerce, la Chambre de Commerce et d'Industrie, et généralement pour tous ceux qui en feront la demande. J'invite d'ailleurs toutes les Associations intéressées à prendre rendez-vous ; elles seront accueillies.

Nous prenons nos dispositions pour que la Mairie soit ouverte dimanche - n'est-ce pas Monsieur le Secrétaire Général - et puisse accueillir tous les visiteurs.

De nombreuses questions ont été posées, et une cinquantaine d'observations ont été portées sur le registre public présenté à l'entrée de l' Exposition.

Une rapide synthèse permet de cerner quelques interrogations ; elles portent sur l'équilibre des équipements commerciaux, sur l'esthétique générale du projet, notamment les tours, sur la desserte des Gares par les transports en commun, sur le stationnement dans le secteur, sur les aménagements liés au tracé du TGV, sur le nombre de logements sociaux, et sur les aménagements prévus par la ville de La Madeleine à l'entrée du Grand Boulevard.

Il est évident que d'autres questions seront encore formulées, je peux vous assurer que des réponses seront apportées à tous les problèmes posés.

Je peux vous assurer également que toutes les remarques seront étudiées par la Société d' Economie Mixte d'Aménagement afin que le projet définitif en tienne compte le plus largement possible.

Je souhaite, en effet, que ce nouveau quartier de Lille recueille l'adhésion du plus grand nombre.

Je sais bien que des craintes, ou des critiques, s'exprimeront toujours, mais chacun doit être persuadé que les soucis de qualité de vie, de préservation de l'environnement, d'équilibre avec les autres quartiers, les autres secteurs de la Métropole, de création d'emplois enfin, sont au centre de toutes les réflexions menées par la Municipalité.

De toute façon, nous allons vivre avec ce Centre International d'affaires pendant de longs mois, que dis-je ! durant de longues années, ce sera donc un travail habituel, et nous tiendrons bien des réunions du Conseil Municipal où il sera question de ce Centre.

J'aborde maintenant le rapport relatif aux délégations accordées au Maire.

89/548 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L 122-20 et L 122-21 du Code des Communes - Compte rendu au Conseil Municipal.

Je pense qu'il n'y a pas d'observation sur ce sujet ?

Adopté

89/612 - Centre International d'Affaires - Société Anonyme d' Economie Mixte Désignation de quatre représentants du Conseil Municipal.

En mon absence, le Conseil privé a été présidé par Monsieur VAILLANT ; je pense que l'information vous a été donnée.

Je propose au Conseil Municipal de désigner : le Maire, Monsieur Bernard ROMAN qui a la délégation des affaires économiques, il y a donc une liaison évidente, Monsieur Alain DEMAILLE qui a la charge des Facultés, et vous savez combien, sur tout ce périmètre sensible, il sera question des Facultés, projets en cours, ou projets futurs et Monsieur Jean-François SINAGRA.

Pas d'observation ?

Monsieur ROUGERIE.

M. ROUGERIE - Monsieur le Maire, chers collègues, je désire intervenir sur ce dossier, en effet nous avons souhaité - nous l'avons exprimé - et nous souhaitons toujours représenter la ville dans la Société d'Economie Mixte EURALILLE. Naturellement, comme vous nous l'avez dit au dernier Conseil Municipal, nous comprenons que ces représentants doivent être en accord avec les buts de cette S.E.M., la question est de savoir sur quoi doit reposer cet accord.

Est-ce sur le détail du projet KOOLHAAS qui est aujourd'hui soumis à la présentation ? Ou bien est-ce sur l'assise globale qui fonde le projet, c'est-à-dire accueillir le TGV à Lille dans les meilleures conditions ?

Ce n'est pas à mon avis une simple nuance, nous avons déjà eu l'occasion de l'affirmer, et qu'il nous soit permis de le réaffirmer ici, le TGV qui doit, s'arrêter au cœur de notre ville dès Juin 1993, est une chance pour Lille, une chance qu'il faut saisir.

Pour cela, l'urbanisme qui va entourer cette nouvelle Gare doit avoir l'assentiment des partenaires socio-économiques, des techniciens, et surtout des Lillois pour pouvoir être agréé en Conseil Municipal.

C'est pour vérifier cet assentiment qu'existe la concertation ouverte le 9 Décembre, concertation à laquelle nous participons selon nos moyens et notre sensibilité.

Si nous avons des réserves sur le projet KOOLHAAS, réserves que nous avons déjà à plusieurs reprises exprimées, nous n'en avons pas sur l'arrivée du TGV et sur la nécessité d'organiser ce qui va l'entourer.

Alors je pose la question : quel est le niveau d'accord exigé : la maquette de KOOLHAAS ou le principe du TGV ?

Si notre représentation à la SEM n'est pas proposée en Conseil Municipal, est-ce seulement pour nous mettre à l'aise dans notre critique du projet KOOLHAAS ? Ou pour signifier que ce projet sera de toute façon la base du travail qu'entreprendra la SEM ?

En conclusion, en l'état actuel des choses, nous sommes au regret de voter contre la représentation proposée, non que nous contestions les capacités des membres du Conseil Municipal proposés aujourd'hui, mais pour signifier notre désapprobation sur les choix qui ont présidé à cette proposition.

Monsieur le Maire - Merci.

Y a-t-il d'autres observations ?

Monsieur FLORENCE.

M. FLORENCE - Simplement pour indiquer l'abstention du groupe communiste sur la composition qui nous est proposée.

Monsieur le Maire - Evidemment quand le nombre de représentants permet à l'ensemble des Groupes d'être représentés, il est plus facile pour moi de vous faire des propositions.

Quand on doit, comme ici, désigner les quatre premiers administrateurs, cela devient plus difficile.

Que le Maire y soit me paraît évident pour de multiples raisons.

De même que la participation de l'Adjoint qui a la charge des affaires économiques, qui en outre est Vice-Président de la Communauté Urbaine avec la responsabilité financière, est évidente aussi.

Pour Monsieur Jean-François SINAGRA, il est aussi normal qu'il y ait quelqu'un de l'opposition, que ça l'est pour le Maire.

Quant à Monsieur Alain DEMAILLE désigné au titre des Personnalités qui forment un groupe, j'ai dit quelle collaboration il peut apporter au projet en ce qui concerne notamment l'implantation de groupes universitaires.

Que vous ne soyez pas d'accord sur le projet qui se met en route, qu'il y ait des contestations, que dans la majorité de ce Conseil Municipal il puisse y avoir des points de vue divergents, c'est dans la nature des choses.

Mais le Parlement c'est ici ; la SEM c'est un exécutif. On ne va pas à la SEM pour s'installer autour de la table et discuter à perte de vue sur ce qu'on va faire, sur ce qu'on ne va pas faire, sur ce qu'on conteste. Je ne peux pas prendre la responsabilité d'une SEM si autour de la table c'est la discussion permanente en présence des autres représentants, ceux des collectivités territoriales mais aussi des Banques.

Cependant, en raison de cette contestation l'opinion lilloise ne pourrait admettre que nous participions ensemble dans ces conditions à l'exécutif. J'admets la contestation, vous êtes libres mais libres dans ce Parlement, libres dans la ville, et vous avez marqué votre opposition à ce projet.

Je dirai d'ailleurs la même chose au parti communiste.

Telle est la situation, j'espère fermement qu'elle évoluera favorablement.

Le Conseil Municipal a pris en considération un projet, il faudra qu'il y ait un vote à un moment donné. Dès lors que nous aurons délibéré sur ce projet qui aura pu faire l'objet de votre éventuelle contestation, il sera plus facile de vous associer à l'exécutif.

Il est déjà prévu que la ville de Roubaix vienne au Conseil d'Administration de la SEM.

La SEM débute avec un capital modeste ; compte tenu des enjeux, nous serons obligés de faire des augmentations de capital dès lors que le projet sera définitivement arrêté et qu'on sera devant des échéances d'ordre financier à fixer très exactement.

Naturellement quand on entrera dans cette phase, on augmentera la représentation et on aura la possibilité d'associer le plus grand nombre à l'exécutif de la SEM.

Je ne vous ai peut-être pas convaincu mais mon explication a au moins le mérite de la sincérité.

J'ai beaucoup de sympathie pour vous, mais je n'estime pas compatible votre position en contestation avec le projet, publiquement, par écrit, dans les quartiers avec votre présence à l'exécutif !

Il n'est d'ailleurs pas mauvais qu'il y ait un peu de mouvement comme ça, je me fais des certitudes au milieu de vos critiques et de vos observations.

Mais pour que nous soyons tous ensemble - je le souhaite - à l'exécutif de la société d'aménagement, il faut qu'il y ait une espèce de contrat de confiance.

Ici, vous pourrez toujours vous exprimer comme vous l'entendez, mais à la S.E.M. c'est la rencontre avec d'autres qui y croient ; dans les conseils d'Administration des SEM, on se met au travail aussitôt, on étudie des rapports techniques et on passe des contrats ; il faut avancer.

Monsieur TURK.

M. TURK - Je crois qu'à votre sincérité doit répondre la nôtre. Vous avez très clairement exposé la règle du jeu. Mais il me faut être précis car il y a un paradoxe ou un malentendu puisque nous nous trouvons, nous, opposition, à côté de vous, (ce qui ne nous pose aucun problème compte tenu de ce que nous avons dit il y a quelques semaines). Mais comme les écologistes posent le problème de fond autant y répondre.

En ce qui nous concerne nous avons donné un accord la dernière fois pour engager la procédure de concertation, d'une part, d'autre part pour des analyses financières. C'était la preuve de notre volonté d'être constructifs.

Aujourd'hui un de nos représentants sera donc dans la SEM puisque vous avez ouvert la SEM à l'opposition. Mais, pour être tout à fait clairs et sincères il va de soi que s'il advenait, au cours de la concertation et des analyses financières qui vont se dérouler dans les jours et semaines qui viennent, que des problèmes se posent à nous, qui feraient en sorte que nous ne pouvons pas aller plus loin sur ce chemin,

dans ce cas, pour respecter la règle que nous venons de mettre en place, je précise qu'aussitôt notre représentant devrait quitter la SEM, pour ne pas participer à l'exécutif si nous ne nous sentons pas parfaitement à l'aise.

Il faut que ce soit bien clair pour tout le monde : notre représentant est présent parce que nous souhaitons être informés au maximum. Nous serons donc dans la SEM. Lorsque la procédure de concertation et d'analyse financière sera terminée, si nous sommes satisfaits, si nous avons confiance dans le projet, nous continuerons ensemble si vous voulez encore de nous. Si un problème se pose à nous qui ferait que nous sommes obligés d'apporter une réponse négative, instantanément notre représentant démissionnerait pour que les choses soient tout à fait claires entre nous.

Monsieur le Maire - Je comprends tout à fait, oui mais vous, vous avez une situation privilégiée !

M. TURK - C'est pourquoi j'ai parlé de paradoxe.

Monsieur le Maire - C'est peut-être un paradoxe mais c'est comme ça, vous avez une situation privilégiée. Si la ville avait eu une représentation plus large, en dépit de ce que j'ai dit tout à l'heure, j'aurais fait des propositions élargies. Aux termes d'une convention entre nous, dès que quatre membres sont à désigner, où que ce soit, il y a toujours un membre de l'opposition.

Pour vous, votre représentation est normale, ce qui ramène à 3 le nombre des autres membres et pose problème.

Fort heureusement il va y avoir une autre SEM, je pense en particulier à celle du Palais des Congrès, de la Foire où d'autres personnalités pourront sans doute nous apporter leur concours. Je crois qu'il faut essayer de répartir au mieux les membres du Conseil dans les superstructures que la ville peut mettre en place.

On prend acte de vos votes, on ne va pas procéder à un vote par bulletins secrets, êtes vous d'accord pour ces quatre représentants : MAUROY, ROMAN, DEMAILLE, SINAGRA ?

Adopté à la majorité.

Ensuite, Monsieur FLORENCE vous vouliez intervenir sur un autre sujet ?

M. FLORENCE - Monsieur le Maire, chers collègues, je ne vais pas intervenir sur le Centre International d'Affaires mais sur un problème qui se développe à moins de 2 kilomètres à vol d'oiseau du site en question.

J'interviens en effet sur un fait d'actualité qui intéresse très directement et très profondément la population lilloise, il s'agit de l'annonce de la suppression de 245 emplois chez Peugeot à Lille.

C'est une nouvelle décision désastreuse de CALVET «la Honte», nous ne pouvons pas l'accepter, nous devons la combattre.

Les travailleurs de Peugeot Lille seraient directement les premiers touchés mais ils ne seraient pas les seuls, les commerçants et toutes les populations voisines en subiraient le contrecoup.

Si nous laissons faire sans réagir nous alimenterions encore le chômage et la précarité de l'emploi. Nous mettrions de nouvelles familles dans la misère. Nous porterions atteinte à la prospérité de la ville déjà bien compromise. Nous augmenterions pour les jeunes les risques de l'oisiveté, de la drogue, et même de la délinquance.

Il n'est pas possible que nous soyons seuls dans ce combat. Les communistes ne peuvent pas accepter les conséquences comme celles-ci du régime capitaliste qui montre dans cette affaire son vrai visage, régime à deux vitesses qui ne respecte pas la dignité humaine.

C'est pourquoi, dans nos orientations générales et dans notre travail au quotidien, nous avons, une fois pour toutes, déclaré la guerre aux licenciements, aux fermetures d'entreprises.

Dans le cas particulier de Peugeot Lille les communistes organisent une consultation populaire pour le maintien de l'usine et des emplois. Ils proposent aux populations voisines une résolution intitulée «tous ensemble». Je voudrais maintenant, en conclusion de mon intervention, vous lire le texte de cette résolution :

«Les salariés de chez PEUGEOT ont besoin de leur emploi pour vivre et faire vivre leur famille.

Les habitants du quartier environnant ont besoin de cette usine dont la disparition signifierait l'augmentation des impôts locaux.

Les commerçants ont besoin de PEUGEOT et de ses salariés pour faire marcher leur commerce.

Les jeunes du secteur en ont besoin, eux aussi, pour pouvoir demain trouver du travail.

L'agglomération lilloise a besoin d'industries pour développer le tertiaire.

La France a besoin de préserver son industrie automobile face à ses concurrents japonais ou Ouest allemand.

Nous sommes une nombreuse majorité à avoir intérêt au maintien de Peugeot Lille et des emplois. Nous devons nous prononcer tous ensemble dans ce sens, travailleurs de Peugeot, habitants, commerçants de Fives, de Mons et d'Hellemmes, et vous, les jeunes, pour trouver du travail demain, prononcez-vous pour l'emploi à Peugeot Lille, pour l'avenir de l'usine».

Voilà le texte de notre résolution, je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire - Monsieur FLORENCE, nous vous donnons facilement acte de votre déclaration et du texte de votre résolution.

Tous, nous sommes attristés par cette décision de licencier un certain nombre de personnes. Je pense que nous pourrions nous enquérir exactement des intentions de l'usine, s'agit-il de licenciements, ou au contraire, de reclassements, ou de départs en retraite, et quelles en sont les raisons?

Nous partageons votre point de vue, à savoir que même s'il s'agit pour ces travailleurs de passer d'une usine dans l'autre, c'est-à-dire pour ceux qui sont des environs de Lille se transplanter près de Valenciennes nous ne pouvons que nous associer à ces travailleurs et leur exprimer notre sympathie.

Pour ceux qui partent, dans un plan social de pré-retraite, le problème est quelquefois différent.

Vous voyez, nous sommes tout à fait d'accord, et pourtant vous avez une formulation qui ne rejoint sans doute pas la préoccupation de la majeure partie du Conseil Municipal.

Devant ces problèmes nous avons le devoir de nous préoccuper de la situation des travailleurs, en particulier de ces 200, je me rapprocherais de la Direction de Peugeot pour avoir des indications, je l'ai fait à plusieurs reprises, ce n'est jamais facile, PEUGEOT étant quelquefois rétif ; j'espère qu'il acceptera de les donner.

Quant aux motivations, elles sont toujours liées au développement d'une entreprise, à une stratégie industrielle. Vous, vous dites: «on ne veut pas savoir» ! Au niveau de la sympathie, au niveau de la peine, et sur la nécessité d'exprimer notre solidarité, nous sommes d'accord, mais nous ne pouvons pas entendre ce discours sans cesse tenu qui tend à vouloir le maintenir à tout prix d'activités traditionnelles sur les mêmes lieux. C'est parce que certains systèmes se sont bloqués sur ce raisonnement que l'on assiste aujourd'hui à leur effondrement.

Que le système capitaliste que vous condamnez - que je condamne aussi - soit loin d'être parfait, que même il accuse les inégalités, et que dans certains cas il provoque des situations difficiles, c'est certain, mais je crois qu'il faut faire une différence entre une entreprise qui abusivement procéderait à des licenciements et celle où, si on ne le faisait pas, serait obligée de fermer ses portes.

Cela demande toujours une attention particulière, cette situation est tragique. Je ne défend pas le système capitaliste, j'accepte l'économie de marché et je vois bien que cela donne des résultats.

Mais cela crée des inégalités, et toute stratégie industrielle entraîne des conséquences humaines qui ne peuvent que motiver notre sympathie, notre

solidarité, et, si nous le pouvons, (je suis prêt sur ce plan à proposer au Conseil Municipal de prendre des mesures), notre solidarité active.

Y en a-t-il d'autres qui veulent s'exprimer sur ce sujet ?

Monsieur ROMAN, avec vos responsabilités économiques, Monsieur FREMAUX, vous qui êtes Président du Conseil de quartier, Monsieur FLORENCE vous pourriez vous associer en vue d'obtenir une information complète sur ce qui se passe et les raisons de cette situation.

Je m'exprime de cette façon parce que je connais cette entreprise, elle a toujours eu une certaine fragilité, vous le savez bien, ce n'est pas nouveau, nous sommes intervenus à plusieurs reprises ; nous avons défendu l'emploi je ne sais combien de fois ! A un moment donné elle allait prendre tout le quartier ; des réservations ont été faites alors autour de l'entreprise et depuis lors il n'est plus question que de réductions.

On y construit des moteurs Diésel ; chacun comprend que dans cette spécialité il y a de plus en plus de robotisation. Le vrai problème - on peut peut-être aller plus loin - c'est que ces entreprises ont besoin d'augmenter leur efficacité industrielle ; en France toutes les entreprises augmentent cette efficacité industrielle mais malheureusement elles ne créent pas nécessairement d'emplois.

La productivité augmente en France, une productivité qui consomme davantage d'investissements et qui ne provoque pas autant d'emplois qu'on en crée par exemple dans d'autres pays comme l'Allemagne, l'Italie, ou l'Espagne. C'est la caractéristique de ce qui se passe en France :

Que faire face à cette situation ?

C'est le cas du textile, il ne faut pas dire que les industries sont en train de crouler, qu'il n'y aura plus d'industries textiles ; ce n'est pas le terme, elles vont même sans doute augmenter leur capacité de production, mais elles vont le faire avec de moins en moins de main-d'oeuvre, avec de plus en plus de machines. Les conséquences pour les travailleurs, je le reconnais, sont aussi douloureuses, mais c'est une évolution de notre temps.

En ce qui concerne PEUGEOT (j'attends les résultats que vous nous communiquerez) mais je suis sûr qu'il y a une robotisation ; la machine va remplacer la main-d'oeuvre, nous sommes dans ce contexte désormais.

Hier, je faisais une conférence sur l'évolution de l'économie à travers tout le 19ème siècle et le 20ème siècle à Lille, c'était l'occasion pour moi et ceux qui ont bien voulu m'écouter de nous apercevoir de l'extraordinaire tourbillon de changements que notre ville a connus.

Notre ville a été la grande cité des emplois secondaires ; elle l'était déjà en 1801 sous le Premier Empire ! Elle a ensuite décliné, elle a connu durant 15/20 ans une

situation comme celle d'aujourd'hui, le chômage ; c'est alors que la situation des ouvriers a été la plus terrible, vers la fin du siècle. Puis elle est repartie avec un nouveau modèle industriel.

Le nouveau modèle industriel c'était la construction de locomotives, les voitures sont venues plus tard, et dans les années 20 il y a encore eu un nouveau changement.

Finalement, on n'arrête pas d'évoluer sur le plan industriel. Je pense même que la nature de la société, de l'économie, c'est ce changement, et c'est douloureux lorsque cela entraîne effectivement ces licenciements.

N'attendons pas la prochaine réunion du Conseil Municipal, ou du Conseil de Municipalité, si nous devons intervenir pour exprimer notre solidarité je crois qu'il faut le faire.

Monsieur DEROSIER.

M. DEROSIER - Monsieur le Maire, cette usine est implantée à Fives mais il y a de nombreux Hellemmois qui y travaillent, cela m'a amené à intervenir auprès de la Direction de PEUGEOT pour essayer d'obtenir de sa part une reconsidération de ce problème. Je souhaiterais que dans le groupe de travail que vous avez proposé il y ait aussi un Hellemmois, Monsieur WINDELS par exemple.

Monsieur le Maire - Oui, oui, très bien, il faut associer les Hellemmois.

M. FREMAUX - Je veux simplement préciser que les causes des licenciements qui viennent d'intervenir sont directement liées à la perte, par le Groupe P.S.A., du contrat de fourniture des moteurs Diesels pour FORD, et de toutes les petites gammes FORD assemblées en Europe.

C'est une conséquence de la lutte sauvage que se livrent les grands groupes internationaux. Ce qui est un peu triste c'est que même dans ce cas de figure nous ne puissions pas avoir un dialogue constructif avec le Groupe P.S.A. Vous avez bien voulu rappeler tout à l'heure qu'en 1983 et 1984, quand nous avons déjà interviewé la Direction du groupe P.S.A. pour connaître ses intentions nous avons tout simplement eu un refus de discussion, voire le mépris complet de ce grand Groupe.

J'ajoute qu'au-delà des emplois et des travailleurs autour desquels nous devons nous battre et nous organiser pour maintenir l'activité, c'est tout le problème des restructurations de quartiers qui est en cause, en particulier celui de Fives. Au-delà de P.S.A et de son usine de montage de moteurs il y a aussi l'autre grand Groupe industriel qui est Fives Cail Babcock, que nous avons visité la semaine dernière. Nous nous sommes aperçus que 15.000 m² de surface commercialisable, de locaux industriels lourds, sont inutilisés.

Cela appelle une réflexion : que peut-on faire pour réimplanter (là on n'a pas de projet d'urbanisme) de l'activité industrielle pour compenser justement les pertes qui continueront, je le crains, à s'effectuer sur le groupe PEUGEOT ?

Je pense qu'ils n'ont pas le courage d'annoncer clairement la donne, mais je crois que la donne c'est la restructuration complète de cette entreprise sur les sites de Montbéliard, de Sochaux, et des entreprises qui sont dans la région du Nord/Pas-de-Calais. Je crois que c'est ça, mais au fond personne n'a le courage de le dire.

Monsieur le Maire - Voilà des nouvelles qui ne sont quand même pas réjouissantes.

Y a-t-il d'autres informations ?

Je ne sais pas si vous réagissez comme je le fais, on a toujours ce sentiment d'impuissance devant des problèmes qui naissent d'une stratégie industrielle, de décisions prises par des industriels, c'est vrai.

M. ROMAN - Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je voudrais poursuivre sur ce qu'évoque Monsieur FREMAUX.

Nous avons effectivement, à plusieurs reprises depuis quelques années, interrogé le groupe Peugeot sur sa stratégie industrielle. L'hypothèse qu'évoque Monsieur FREMAUX est l'hypothèse la plus pessimiste, mais celle qui nous apparaît quand même probable à terme, et dans un terme que nous espérons le plus lointain possible.

Il est vrai que l'on a un sentiment d'impuissance par rapport à des décisions de groupes industriels qui ne sont pas dans cette région, qui ne sont donc pas des décideurs présents dans le Nord/Pas-de-Calais, et qui peuvent, par les décisions qui sont prises, causer des dégâts de nature sociale très importants.

Il reste qu'au niveau de la ville, nous travaillons à ce problème de réindustrialisation de ces zones industrielles chaque fois qu'elles ne sont pas concernées par des opérations d'urbanisme et d'aménagement des quartiers.

C'est ainsi qu'après nous être rendus la semaine dernière à une visite des établissements Fives-Cail-Babcock, avoir dialogué avec les responsables du Comité d'Entreprise que j'ai eu l'occasion de contacter depuis, nous envisageons justement l'utilisation des 15.000 m² dégagés de l'activité de Fives-Cail en liaison avec la Direction de Fives-Cail (c'est plus facile de ce côté-là que du côté de Peugeot) pour prévoir l'installation de nouvelles activités industrielles. Je dois dire qu'à cet égard, au niveau des services de développement de la Ville, nous avons un certain nombre de potentialités à explorer.

Il y a donc des raisons d'être pessimistes, voire inquiets ; il y a aussi quelques raisons d'espérer pouvoir compenser, y compris en termes industriels, un certain nombre de pertes d'emplois industriels.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur ROMAN.

Chemise n° 2

Rapporteur : Monsieur DEROSIER,
Maire délégué

COMMUNE ASSOCIEE D' HELLEMES

89/549 - Achat d'un immeuble sis à Lille, Commune Associée d' Hellemmes, 161, rue Roger Salengro.

89/550 - Acquisition par la Ville de Lille des espaces verts et d'un local collectif dans la résidence «La Guinguette», rue du Docteur Huart à Lille, Commune Associée d' Hellemmes.

89/551 - Commune Associée d' Hellemmes - Relèvement des tarifs du cimetière.

89/552 - Commune Associée d' Hellemmes - Relèvement des tarifs - Prêts de salles.

89/553 - Commune Associée d' Hellemmes - Vie culturelle - Prises de vues et exposition photographique - Versement d une subvention à la Compagnie «Le Prato».

89/554 - Commune Associée d' Hellemmes - Subvention exceptionnelle au Cercle Apollon Hellemmois.

89/555 - Commune Associée d' Hellemmes - Subvention exceptionnelle à l'Association de Boxe Française Quinquinoise d' Hellemmes pour l'organisation des quarts de Finale du Championnat de France.

89/556 - Commune Associée d' Hellemmes - Subvention complémentaire au Club Léo Lagrange - Opération été 1989.

89/610 - Commune Associée d' Hellemmes - Attribution à Mme Veuve THIEFFRY de la reversion de la pension accordée à son époux au titre des sapeurs pompiers volontaires.

89/611 - Commune Associée d' Hellemmes - Attribution à Mme Veuve EVRARD de la reversion de la pension accordée à son époux au titre des sapeurs pompiers volontaires.

Pas d'observation.

Monsieur le Maire - Merci beaucoup.

Adoptés

Je vais passer au dossier 16, car notre collègue Alain CACHEUX a une obligation de représentation.

Chemise n° 16

Rapporteur : Monsieur CACHEUX,
Adjoint au Maire

URBANISME - ACTION FONCIERE

Urbanisme

Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je voudrais rapidement présenter les dossiers de ma délégation, et ensuite présenter un peu plus longuement le projet de quartier du Vieux-Lille.

S'agissant des autres dossiers relatifs à la délégation de l'urbanisme et de l'action foncière, j'en évoquerai quelques-uns très rapidement, 4 au total.

89/596 - Ravalement des façades - Subventions.

89/597 - Ilot Maracci - Traité de concession d'aménagement avec la SORELI Avenant n° 2.

89/598 - Publication de la plaquette: «Wazemmes, couleurs d'un quartier».

89/599 - Les Portes Sud de Lille - Concours d'idées pour l'aménagement des liaisons entre la Ville de Lille et ses quartiers périphériques.

89/600 - Présentation du Projet de Quartier du Vieux-Lille - Avis.

Action Foncière

89/601 - Cession au profit du C.C.A.S. de l'immeuble sis à Lille, 149, rue de Saint-André.

89/602 - Cession gratuite à la C.U.D.L. d'emprises de terrain destinées au prolongement de la rue du Mal Assis.

89/603 - Achat par la Ville de Lille d'un immeuble sis à Lille, 41, rue Baudin.

89/604 - Opération Maracci - Vente de l'immeuble sis à Lille 16-18-20, rue Maracci à la SORELI.

89/605 - Terrain sis à Lille, avenue de Mormal - Achat aux Sociétés FERINEL et SERGIC.

89/606 - Cession de terrains à la SEM chargée des études et de la réalisation du Centre International d'Affaires.

Le premier dossier concerne la décision que nous prenons dans le Vieux-Lille de terminer l'opération Maracci, à la fois par l'avenant que nous passons au traité de concession que nous avons passé à la SORELI et par la vente que nous décidons d'un certain nombre d'unités foncières pour permettre de compléter cette opération.

Je rappelle que cette opération aura permis l'installation d'un certain nombre de logements le long de l'avenue du Peuple Belge (il y en aura également le long de l'avenue Maracci), ainsi que l'installation d'un certain nombre d'activités, je pense en particulier à la délégation régionale de la grande entreprise informatique BULL, qui d'ailleurs aujourd'hui s'étend.

Le deuxième dossier dont je veux dire un mot a trait au problème des colorations de façades et à la plaquette sur les colorations de façades dans Wazemmes. Ce dossier qui vous est présenté participe d'une stratégie générale qui est la nôtre sur le quartier de Wazemmes et qui vise à sa requalification urbaine.

J'ai eu l'occasion de le dire récemment au conseil de quartier que j'ai rencontré en compagnie de Madame STANIEC-WAVRANT, la Présidente de ce conseil de quartier, nous sommes à une période de mutation à Wazemmes.

Dans le passé - et c'était le travail de la Communauté Urbaine - nous avons beaucoup travaillé en matière d'acquisitions, et donc in fine de démolitions, puisqu'il s'agissait de résorber de l'habitat insalubre. Désormais, il s'agit de bâtir.

Je dois dire que nous sommes probablement à une période charnière pour ce quartier, alors que, jusqu'à présent, la dominante notamment dans le secteur central de Wazemmes, celui qui est compris entre la rue Léon Gambetta et l'avenue des Postes, était une dominante de logement social. Désormais, on voit tout un certain nombre de promoteurs sociaux et privés s'intéresser à ce quartier de Wazemmes, dont je pense que, d'ici 2 ou 3 ans, il connaîtra dans sa partie centrale un tout autre visage.

Il le connaîtra d'autant plus que nous arrivons à la fin du long chemin qui nous a permis de nous rendre maître de l'emprise foncière de Maene bie. C'est quelque chose qui sera achevé au tout début de l'année 1990. On peut donc très sérieusement s'engager sur des échéances de démolition pour le tout début du printemps (le mois de Mars ou le mois d'Avril).

C'est donc un dossier important. Je pense que Wazemmes bouge dans le bon sens, et Monsieur le Maire, je crois que cela participe tout à fait à la stratégie qui est la vôtre et qui a toujours été affirmée, à savoir que la dynamique économique, mais également urbaine doit se propager dans l'ensemble des quartiers de la ville et ne pas se réduire aux quartiers centraux et plus particulièrement au quartier du centre des gares.

Le troisième dossier sur lequel je souhaite dire un mot concerne le quartier de Saint-Maurice. Il s'agit de la conclusion de la négociation que nous avons menée avec les sociétés SERGIC et FERINEL, en vue d'acheter une partie significative d'un terrain qui se trouve situé au Nord de l'avenue de Mormal. Cet achat doit nous permettre de réaliser des équipements publics, et notamment sportifs, qui sont ardemment attendus par le quartier et qui correspondent d'ailleurs aux engagements qui avaient été les nôtres au mois de Mars dernier.

Là aussi, je crois que c'est une bonne négociation, puisqu'elle nous permet aujourd'hui d'acquérir à des prix qui sont sensiblement inférieurs à ceux du marché sur ce quartier de Saint-Maurice.

Dernier dossier dont je souhaite dire un mot, c'est le dossier relatif à la réflexion que nous engageons sur les Portes Sud de Lille. Il s'agit d'une réflexion sur la recomposition urbaine des 4 Portes Sud de Lille : la Porte de Douai, la Porte d'Arras, la Porte des Postes et la Porte de Béthune.

La réflexion vise un double objectif :

Le premier est d'essayer de trouver une continuité urbaine qui soit plus forte entre le centre de la ville (ou plus exactement la partie de la ville qui est comprise à l'intérieur de la ceinture intérieure des boulevards) et les quartiers périphériques (pour l'essentiel, c'est le quartier du Sud, même si Moulins est également concerné).

Il s'agit aussi, au-delà de ce premier objectif, d'engager une politique de reconquête des terrains libres aux abords de ces Portes et à travers tout un certain nombre d'aménagements, comme de projets de construction, et donc de projets architecturaux, d'essayer de bâtir une recomposition de l'espace.

Bien entendu, la logique de la démarche que nous entreprenons aujourd'hui, et qui est un concours d'idée, veut que, lorsqu'il y aura un certain nombre de lauréats, nous ramasserons l'ensemble des idées qui auront été avancées pour essayer d'en tenir le plus grand compte au niveau des décisions d'aménagement, d'urbanisme et même d'action foncière que nous prenons au jour le jour.

Voilà très rapidement, Monsieur le Maire, les points que je souhaitais évoquer sur 4 dossiers particuliers. Comme je sais qu'il y a un certain nombre de questions des collègues, je vous propose éventuellement de prendre ces questions, quitte à revenir ensuite sur le projet de quartier du Vieux-Lille.

Monsieur le Maire - Monsieur TURK veut intervenir sur le 89/599.

M. TURK - Je voudrais simplement poser une ou deux questions, mais qui ne remettent pas en cause le bien fondé du projet qui est intéressant.

Premièrement, dans la délibération, il est dit que cela a été vu avec l'accord de la Commission d'Urbanisme. Pouvez-vous me confirmer ce point, car, sauf égarement de l'un d'entre nous, il semblerait que mes collègues, qui étaient présents à la commission, n'aient pas été informés de ce projet. Et ils ont été très surpris en lisant dans la délibération que cela avait été vu avec la commission elle-même.

Dans le même ordre d'idée, on a un peu le sentiment de ne pas être très impliqué dans ce dossier, et on aimerait être associé davantage, d'une manière ou d'une autre, à son développement et à son montage.

Je voudrais faire une autre remarque, profitant de l'occasion d'une discussion avec la personne compétente sur ce dossier, pour poser un problème concernant le centre d'affaires. Nous avons entendu dire qu'une simulation avait été réalisée, qui permettrait (je ne suis pas technicien, je vais peut-être dire une bêtise) grosso modo de se rendre compte de ce que donnerait en relief le projet du centre d'affaires.

Si tel est le cas, je voudrais savoir s'il est possible de la communiquer, de la rendre publique. En effet, beaucoup de gens nous disent qu'il est effectivement difficile pour des béotiens comme nous de se rendre compte, en regardant une maquette, de ce que cela donnera lorsqu'on sera debout dans la ville.

Si effectivement cette simulation existe, peut-elle être versée au dossier de la concertation qui s'engage en ce moment ?

Merci.

Monsieur le Maire - Monsieur ROMAN, voulez-vous répondre à la dernière question.

M. ROMAN - Sur ce problème, très concrètement, nous essayons de nous doter du maximum de moyens pour permettre effectivement à tous ceux qui auront à décider de le faire dans les meilleures conditions.

Nous sommes en train d'essayer de mettre en place un logiciel informatique qui, par le système d'images informatiques qui a déjà été utilisé lors de la présentation par le Maire de Lille du projet de la Grand' Place, nous permettrait, si le logiciel est mis au point correctement, par une succession d'images prises de points différents, de montrer ce que serait l'environnement du centre des gares vu par un piéton qui se déplace.

Nous y travaillons très activement. Les responsables des services informatiques qui travaillent à ce projet en liaison avec EURALILLE pensent que nous y arriverons. Je crois que ce serait une pièce très intéressante à verser au dossier, car on se rendrait compte des volumes, des espaces, mieux que l'on ne s'en rend compte sur une maquette qui n'est, par définition, pas une maquette grandeur nature.

Monsieur le Maire - Monsieur CACHEUX, voulez-vous répondre à la première question.

M. CACHEUX - Monsieur le Maire, sur la première question de Monsieur TURK, je pense que la vigilance des Conseillers de son groupe a été surprise lors de la dernière réunion du 5 Décembre, dont je reconnais d'ailleurs qu'elle a été fort longue. Il est vrai que nous avons dû passer durant cette commission en urgence, et donc en fin de réunion, cette délibération relative aux Portes Sud de Lille.

J'ajoute que cela nous était rendu obligatoire par les procédures qui sont celles de la délégation interministérielle sur la ville qui nous demandait une délibération pour le mois de Décembre.

Ceci étant, je prends note du souhait qui est celui de Monsieur TURK au nom de son groupe qu'il soit pleinement associé à cette réflexion.

Je dois dire d'ailleurs, et je parle sous le contrôle de l'ensemble des commissaires, que nous avons pris de bonnes habitudes de travail au sein de cette Commission de l'Urbanisme, puisque nous choisissons de privilégier un sujet à chacune de nos réunions pour essayer d'y aller à fond.

Cela vaut sur ce dossier comme sur l'ensemble des autres dossiers importants. Bien entendu, nous le traiterons à fond, en y associant absolument tout le monde.

Monsieur le Maire - Merci.

M. CACHEUX - Monsieur le Maire, je souhaiterais présenter le rapport sur le projet de quartier du Vieux-Lille.

Je dois dire que c'est une réflexion qui, au sein du quartier, date un peu, puisqu'il y a maintenant un peu plus d'un an que la réflexion qui avait été conduite sur le quartier du Vieux-Lille s'est trouvée conclue.

Cependant, j'ai trouvé un peu dommage que cette réflexion n'ait jamais été actée par le Conseil Municipal, tant elle me paraissait riche d'une part, et d'autre part tant elle avait fait l'objet d'une concertation étroite.

Certes, ce document contient un certain nombre de points d'interrogations et d'insuffisances d'ailleurs parfaitement explicables, mais je crois que, manifestement, il est très riche et il a été élaboré d'une manière particulièrement concertée. C'est la richesse de la concertation que je veux mettre en avant au tout début de mon propos.

En effet, il y a eu 5 groupes de travail qui ont été constitués et qui ont tenu de multiples réunions, le tout sur une double direction, d'une part sous la direction du Conseil de Quartier du Vieux-Lille, mais également sous la direction d'un groupe de travail municipal rassemblant l'ensemble des élus qui, à un titre ou à un autre,

avaient à connaître de ce schéma de quartier du Vieux-Lille. Tout ce travail a donc fait l'objet de multiples réunions et a abouti à un document qui est, je crois, de grande qualité.

Je souhaite que l'on acte cette réflexion ce soir, en sachant de toute façon que nous sommes face à une réflexion et à un quartier qui sont évolutifs. Un certain nombre de questions reviendront donc bien entendu devant le Conseil Municipal.

Ce schéma de quartier dégage tout d'abord un certain nombre d'idées forces que je voudrais rappeler très rapidement. Il contient également tout un certain nombre de propositions concrètes dans différents secteurs de l'activité municipale.

L'idée force est double au niveau de ce quartier du Vieux-Lille.

Elle est d'une part de tenir compte du fait qu'il s'agit d'un quartier historique qui est l'image de la ville. Dans cette mesure, ce quartier doit être mis en valeur, ses immeubles doivent être restaurés, et il doit contribuer à la création de l'image de marque qui est celle que nous voulons donner à l'ensemble de la ville de Lille. De plus, nous souhaitons un développement des activités, et en particulier des activités liées à l'art, à la culture, et plus généralement à la créativité.

Deuxième idée force : le Vieux-Lille, doit rester un quartier, donc peuplé, équilibré, équipé, administré. Il doit rester - c'est une véritable préoccupation qui est la nôtre aujourd'hui - un quartier accessible à tous.

Ce sont ces deux idées forces qui ont sous-tendu l'ensemble de la réflexion menée sur le quartier et qui ont donné naissance à tout un certain nombre de propositions que je voudrais rapidement résumer.

S'agissant d'abord de l'urbanisme et du logement, bien entendu le schéma de quartier se penche sur le problème du plan de sauvegarde et de mise en valeur du Vieux-Lille. Il s'agit d'un plan dont nous avons décidé du toilettage il y a peu de temps, puisque vous avez, Monsieur le Maire, décidé d'engager la procédure de modification, ceci sur un point particulier, même s'il est essentiel : il s'agit de tirer les conséquences de l'abandon de la percée de la Treille.

Cette procédure de modification que nous avons engagée et qui, en termes de travail d'étude, nous prendra une année complète, nous entendons la mener avec l'ensemble de ceux qui réfléchissent sur le devenir du quartier du Vieux-Lille, le Conseil de quartier bien sûr, mais également plus particulièrement la Renaissance du Lille ancien.

Le schéma de quartier (et c'est sans doute les points d'interrogation dont je parlais il y a quelques instants) évoque les espaces périphériques de ce quartier, sans trancher tout à fait, et les raisons sont tout à fait explicables.

Il évoque d'abord le problème des franges Nord et Est de ce quartier. Il s'agit en particulier du terrain des abattoirs, des terrains appartenant à l' E.D.F., de la caserne St-Ruth, donc trois terrains qui bordent la frange Nord du quartier. Si nous n'avons pas voulu trop nous avancer au niveau de la définition du devenir de ces sous-secteurs du quartier, c'est parce qu'il paraissait nécessaire de s'assurer une maîtrise foncière suffisante avant d'engager la réflexion sur le plan urbain. Je crois que cette maîtrise foncière a progressé sur chacun de ces dossiers, même si les choses ne sont pas conclues, et il paraissait un peu prématuré de s'avancer tant que nous n'avons pas atteint un point de non-retour s'agissant de la maîtrise foncière ; étant d'ailleurs entendu - et vous l'avez plusieurs fois rappelé, Monsieur le Maire - que, sur le terrain plus particulier des abattoirs, nous entendons nous opposer à toute opération spéculative.

Deuxième espace important périphérique du quartier du Vieux-Lille, sur lequel il nous appartiendra également, dans les années qui viennent d'affiner notre réflexion, c'est bien entendu la Plaine Winston Churchill, dont le schéma de quartier reconnaît la vocation sportive, tout en ne précisant pas définitivement le contenu des équipements qui relèveront de cette dominante.

Là aussi, au moment où elle a été menée, un certain nombre d'interrogations sur le tracé précis du T.G.V. ont empêché de boucler complètement cette réflexion.

Par ailleurs, s'agissant toujours de l'urbanisme et du logement, le schéma de quartier précise un certain nombre de points, et en particulier en matière de logement, sur la volonté de maintenir et de développer le logement social. C'est d'ailleurs une réalité qui est déjà très forte aujourd'hui dans le quartier du Vieux-Lille, puisqu'à lui seul l' Office Public d' H.L.M. de la Communauté Urbaine possède 1.400 logements sociaux dans le Vieux-Lille, c'est-à-dire infiniment plus que les logements qu'il possède dans certains quartiers que l'on a plus souvent l'habitude de considérer comme des quartiers à vocation sociale, je pense en particulier à Wazemmes ou à Fives.

Le schéma de quartier fait aussi deux séries de propositions qui me paraissent importantes pour traduire concrètement la volonté de faire en sorte que ce quartier demeure accessible à tous. C'est en particulier 17 propositions qui sont faites pour l'accompagnement social des opérations immobilières, propositions qui visent au maintien dans les lieux, à mener une action préventive pour éviter l'exclusion des populations modestes, et enfin à assurer les relogements dans le quartier.

Par ailleurs, le schéma de quartier fait la proposition, qui a d'ailleurs depuis été mise en oeuvre, de création d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur le secteur de Sainte-Catherine, afin de faire en sorte que les propriétaires actuels, et notamment les propriétaires occupants, puissent améliorer leur logement sans être obligé de quitter ce quartier.

Enfin, s'agissant d'urbanisme et de logement, ce schéma de quartier fait un certain nombre de propositions sur les espaces publics, en particulier la Grand' Place et la Treille, également sur l'avenue du Peuple Belge.

Il fait des propositions sur les espaces verts, qu'il s'agisse des grands espaces périphériques (c'est en particulier le cas du Bois de Boulogne), qu'il s'agisse des franges Nord et Est du quartier, avec la Promenade du Préfet, mais également des petits espaces intra - murs à travers deux propositions qui sont faites et que nous essayons au quotidien de mettre en application, à savoir le verdissement des cours d'îlot et par ailleurs l'ouverture visuelle d'espaces verts privés. Il est vrai qu'il existe, dans ce quartier du Vieux-Lille, comme dans d'autres, un certain nombre d'espaces verts tout à fait remarquables, mais qui sont souvent masqués à la vue du piéton par un certain nombre de grands murs.

Enfin, le schéma de quartier fait des propositions pour la définition de 7 îlots opérationnels.

S'il se penche beaucoup sur l'urbanisme et le logement, ce qui est bien naturel, il faut également un certain nombre d'autres propositions, en matière de circulation. Tout en reconnaissant la difficulté que l'on a de circuler dans le Vieux-Lille, les propositions qui sont faites permettent des améliorations ponctuelles des conditions de circulation, en sachant que les choses seront toujours un peu difficiles.

Il fait également des propositions en matière de stationnement, et en particulier de stationnement de longue durée pour l'emploi. C'est le problème d'une meilleure utilisation, si c'est encore possible, du parking de l'Esplanade.

Il fait des propositions également pour le stationnement de courte durée pour les affaires et les achats, en faisant la proposition courageuse d'étendre le stationnement payant, ce qui est la seule solution pour accélérer la rotation des voitures, éviter les voitures-ventouses et faire en sorte que l'on puisse mieux stationner.

Il atténue d'ailleurs les conséquences de ces propositions en faisant d'autres propositions pour le stationnement des résidents.

Enfin, il évoque le problème du parking à construire sur l'avenue du Peuple Belge, parking qui est aujourd'hui acté dans son principe et qu'il nous faut faire avancer pour que sa réalisation intervienne dans les meilleurs délais.

Il fait également tout un certain nombre de propositions sur les équipements, en matière d'équipements scolaires, d'équipements sociaux, d'équipements sportifs. Je veux simplement évoquer deux dossiers parmi les plus importants :

Le premier, qui se met progressivement en oeuvre, ce sont les travaux de la Halle aux Sucres, comprenant tout un certain nombre d'équipements souhaités par le quartier.

Le second, c'est le domicile collectif des personnes âgées qui doit trouver sa réalisation concrète dans les quelques années qui viennent.

Ce sont donc au total, Monsieur le Maire, un ensemble de propositions cohérentes qui permettent, au niveau des décisions que nous sommes amenés à prendre quotidiennement, d'avoir ce schéma, ces idées forces, qui permettent d'orienter nos décisions.

Je pense que le travail qui a été mené dans le quartier du Vieux-Lille méritait d'être acté, étant entendu que nous reviendrons devant le Conseil Municipal lorsqu'il s'agira du devenir des franges Nord et Est que j'ai évoquées tout à l'heure.

Monsieur le Maire - Merci.

Sont inscrits Monsieur DEREUX et Monsieur BURIE.

Monsieur DEREUX.

M. DEREUX - Nous sommes aujourd'hui effectivement amenés à voter le projet de quartier du Vieux-Lille.

Un point de forme tout d'abord : le rapport présenté au Conseil ne comprenait pas le texte du document, les conseillers n'ont donc pas pu en prendre connaissance. Nous pensons qu'il s'agit vraisemblablement d'un oubli, dommageable toutefois pour la bonne information du Conseil Municipal.

Sur le contenu même du projet, nous tenons nous aussi à nous féliciter de l'important travail accompli par le précédent Conseil de Quartier, ainsi que toutes les forces vives et associations qui ont été amenées à réfléchir et à bâtir le projet de quartier du Vieux-Lille qui nous est présenté aujourd'hui.

Je ne reviendrai pas sur les propositions, Monsieur CACHEUX vient de les détailler.

Celles-ci sont en tout cas vraiment le fruit de la décentralisation et montrent que tout un quartier peut se mobiliser pour construire son devenir. Nous avons donc une lourde responsabilité en adoptant ce projet, le premier d'ailleurs à être adopté en Conseil Municipal. Cette lourde responsabilité est celle de répondre à leurs attentes et à nous donner les moyens de réaliser les propositions qui sont avancées. C'est sur ce terrain que je voudrais intervenir.

Comment faire de ce projet une ardente obligation pour l'ensemble de la ville ? Comment éviter qu'il reste un catalogue de vœux pieux ? Quels moyens nous donnerons-nous pour réaliser cet ensemble de propositions ?

Je constate en effet que ce projet, dans l'immédiat, n'est assorti d'aucun échéancier, ni d'aucune évaluation budgétaire qui lui donneraient la crédibilité souhaitée.

Je souhaite donc que des études soient menées en ce sens pour rassurer les Conseillers de Quartier et les Associations sur la pérennité de leurs propositions.

Dans le même ordre d'idée, il faut mettre en chantier un plan d'urbanisme pour le Vieux-Lille, le projet en détaille un certain nombre de points. Cependant, nous avons déjà eu l'occasion de le dire, ce plan d'urbanisme n'existe pas pour le Vieux-Lille. Pour le mettre en place, nous pensons qu'il faudrait aussi qu'il existe sur Lille une agence d'urbanisme qui n'existe toujours pas.

Sans une telle structure, comment donc pouvoir réfléchir et mettre en place les moyens nécessaires au devenir du Vieux-Lille ?

Chacun connaît l'attrait que représente notre quartier, mais aussi les conséquences sur le coût du foncier et la spéculation immobilière. Ce problème, que chacun dénonce aujourd'hui, doit être traité à la racine, au risque de voir la population du Vieux-Lille complètement bouleversée et un patrimoine amoindri.

Nous proposons donc que la Ville (qui d'autre qu'elle pourrait le faire ?) réunisse l'ensemble des opérateurs pour mettre au point avec eux une charte ou un code de bonne conduite pour éviter aujourd'hui les abus que l'on constate en matière de rénovation et de restauration, et faciliter aussi l'accompagnement social des opérations immobilières.

Il est question de nommer un architecte municipal -cela fait partie des propositions de ce projet de quartier-, architecte qui contrôlera les chantiers et le respect par leurs auteurs des règles en matière de restauration et de réhabilitation. Nous espérons que cet architecte aura la liberté et le poids nécessaires pour accomplir son travail dans les meilleures conditions, et particulièrement pour faire en sorte que le plan de sauvegarde modifié soit appliqué scrupuleusement.

En effet, la modification de celui-ci, qui sera entreprise prochainement, doit être l'occasion de donner à Lille, à travers la préservation de son patrimoine architectural, l'ambition d'une ville européenne respectueuse de son histoire.

Il faut aussi une politique incitative pour terminer la rénovation du Vieux-Lille. Une idée : la Jeune Chambre Economique proposait récemment d'aider les propriétaires de grandes demeures à louer des chambres d'hôtes et à ainsi continuer à habiter leurs immeubles. Le Vieux-Lille constitue un champ idéal pour lancer une telle opération. Qu'attendons-nous pour le faire ?

Dans ce projet de quartier, le passage du T.G.V. et l'impact du Centre International d'Affaires étaient abordés en pointillés. Le Conseil de Quartier du Vieux-Lille sera saisi comme d'autres au mois de Janvier sur ces deux dossiers. Nous demandons que leurs propositions soient jointes au projet de quartier.

Si nous posons aujourd'hui toutes ces questions, c'est que nous sommes persuadés que le Vieux-Lille est à un tournant de son histoire, que les transformations qu'il subit ne peuvent se faire dans n'importe quelles conditions, qu'il peut être demain un quartier harmonieux, équilibré socialement, mais aussi le lieu de toutes les surenchères et de tous les bouleversements.

Les habitants du Vieux-Lille nous font confiance. Nous ne pouvons les décevoir.

Monsieur le Maire - Merci Monsieur DEREUX.

Monsieur BURIE.

M. BURIE. - Monsieur le Maire, je crois que Monsieur DEREUX vient de faire la démonstration que tout le monde a vraiment été associé à la mise en place de ce projet qui est présenté, puisqu'il reprend effectivement toutes les propositions qui ont été faites. C'est dire dans quel climat démocratique le travail a été effectué.

Je crois que l'on peut s'en réjouir ; je souhaiterais que, dans les villes où l'opposition règne, il soit fait exactement la même chose. En effet, à partir du moment où l'opposition est capable d'avoir compris l'ensemble des démarches qui ont été effectuées et de les présenter presque à ma place, c'est la parfaite réussite de notre politique.

Je remercie donc Monsieur DEREUX de tout ce qu'il a pu dire sur ce point. Il est vrai que ce projet est un moment de l'histoire de ce quartier. Evidemment, ce n'est pas terminé et nous avons maintenant à continuer et à revoir toutes les démarches qui seront à prendre dès que les problèmes se poseront effectivement puisque je crois que nous avons tout dit et tout soigneusement étudié.

Je voudrais simplement faire deux ou trois observations.

Monsieur CACHEUX a rappelé très précisément le nombre de logements H.L.M. qui ont été construits dans le Vieux-Lille. Il faut y ajouter d'autres réalisations qui sont celles soit de la S.C.E., soit d'autres sociétés anonymes d' H.L.M., ceci portant les constructions sociales à un nombre plus important que celui qu'il a signalé.

J'ajoute qu'il ne s'agit pas simplement de constructions neuves, mais d'opérations de réhabilitation lourdes - il y a des exemples très précis - en plein coeur de l'îlot opérationnel. Je reconnais volontiers que l'effort des sociétés d' H.L.M. a été considérable dans notre quartier.

L' O.P.A.H. sur Sainte-Catherine, qui couvre plus de 500 propriétés, connaît un succès conséquent, puisque, pratiquement à un an de l'achèvement de cette procédure, nous avons déjà dépassé les objectifs qui étaient proposés.

Il est vrai qu'il faut aussi veiller à ce que ces procédures ne soient pas utilisées par des agents immobiliers ou des promoteurs astucieux. C'est pourquoi nous avons proposé toute une série de dispositifs qui permettent effectivement d'avoir une surveillance.

Je pense même proposer, Monsieur le Maire, que la Ville de Lille, qui a le seul secteur sauvegardé au Nord de Paris, puisse en cette matière servir d'exemple aux autres secteurs sauvegardés de France. Je crois que cette ville peut s'honorer de

présenter un tel travail. Je me rappelle notre débat tout à fait au début sur l'écrêtement. Alors que, dans les autres secteurs sauvegardés, on avait écrêté tous les immeubles historiques et qu'on avait chassé de ce fait toute une population modeste qui y résidait, vous y étiez fortement opposé. Je dois dire que vous avez toujours eu la vigilance de faire en sorte que ce quartier ne soit pas transformé comme on l'a vu, hélas, dans certaines villes de France.

C'est pourquoi l'idée de l'architecte est cohérente. En effet, vous savez que c'est de la compétence de l'Etat et que, malheureusement, l'équipe d'architectes de qualité que nous avons sur le plan régional a à s'occuper de l'ensemble des sites historiques ou de bâtiments qui sont sur le territoire régional. J'ai toujours regretté, devant les responsables nationaux que nous avons rencontrés à la Préfecture, qu'ils n'aient pas souscrit à la proposition de renforcer cette équipe, ce qui permettrait d'avoir un technicien en permanence sur le terrain, puisque les autres ne peuvent pas y être en permanence. Il y a eu de ce fait un certain nombre d'erreurs et il risque toujours d'y en avoir d'autres.

Je dois remercier également Monsieur ROMAN. En effet, nous n'avons pas été retenus en site «quartier sensible» dans le cadre du Développement Social des quartiers, car je pense que, du côté de la Région et de l'Etat, le quartier du Vieux-Lille représente simplement un aspect assez folklorique d'un quartier de ville. Monsieur ROMAN a accepté, et je crois qu'il le proposera officiellement à la ville sous peu, que nous puissions avoir notre propre équipe de développement social.

Je cite un chiffre : il y a plus de 300 dossiers de familles en R.M.I. sur le Vieux-Lille. Si je considère un autre quartier de charme de la métropole qui est Bondues, il doit y en avoir là-bas un, et il paraît que, depuis une semaine, il y en a deux...

C'est peut-être une boutade, mais c'est aussi pour rappeler que ce Vieux-Lille est habité par une population très hétérogène et que chacun a le droit de pouvoir y vivre. Les procédures qui sont mises en place et celles qui vont être mises en place à partir de ce projet de quartier pourront y répondre.

C'est en tout cas la satisfaction du Conseil de Quartier de voir la ville prendre à son compte ce projet et lui donner les moyens de la poursuivre.

Monsieur le Maire - Merci Monsieur BURIE.

Monsieur CACHEUX, voulez vous conclure.

M. CACHEUX - Simplement, Monsieur le Maire, quelques éléments complémentaires par rapport à ce que j'évoquais en début de propos :

Je voudrais d'abord préciser à Monsieur DEREUX qu'il ne s'agit pas du premier projet de quartier qui est adopté, c'est le second. En effet, nous avons adopté, il y a maintenant près de trois ans, le projet de quartier de Wazemmes, qui est vraiment le guide de notre action sur l'ensemble de nos interventions dans ce quartier.

Je ferai ensuite trois remarques par rapport à ce qui a été dit.

Comment éviter qu'il reste un voeu pieux ? Je dois dire que, d'ores et déjà, nous mettons en oeuvre ce schéma de quartier ; à tel point que, par rapport au document auquel nous avons abouti en 1988, il a fallu le toiletter un peu pour le présenter aujourd'hui au Conseil Municipal, car il est vrai qu'un certain nombre de propositions qui étaient les nôtres à la fin de l'année dernière sont dorénavant devenues réalités. Il a donc fallu procéder à un certain nombre de modifications.

Je pense que, même s'il n'avait pas été acté par le Conseil Municipal, il était déjà le guide dans les décisions que nous sommes amenés à prendre sur ce quartier du Vieux-Lille depuis environ un an.

Par ailleurs, sur le plan d'urbanisme ou l'absence de plan d'urbanisme, je comprends mal la remarque qui est faite par Monsieur DEREUX. En effet, je crois que le plan d'urbanisme du Vieux-Lille est la combinaison de ce schéma de quartier, du plan de sauvegarde du secteur sauvegardé, et éventuellement la réflexion que nous mènerons dans l'avenir sur les franges Nord et Est. C'est bien le plan d'urbanisme et j'estime que, désormais, nous avons ce plan qui nous permet d'agir de manière tout à fait opératoire et efficace dans ce quartier du Vieux-Lille.

Enfin, ma dernière observation, et ce ne sera pas la moindre, Monsieur le Maire, porte sur le problème de l'équilibre social dans le Vieux-Lille. Ce que l'on évoque comme étant un risque possible ou futur de spéculation, et donc de faire en sorte qu'un certain nombre de populations soient exclues, ce risque n'est pas le futur, c'est le présent ; c'est même, depuis un certain temps, ce que nous vivons quotidiennement.

Par rapport à cette préoccupation qui nous est commune, je pense que beaucoup de choses ont été faites. Je ne reviens pas sur ce que disait Monsieur BURIE ; effectivement, je n'évoquais que les 1.400 logements de l'Office d'H.L.M., j'aurais pu y ajouter ceux d'un certain nombre de sociétés anonymes pour aboutir à un total de 2.000, ce qui représente 33 %, ce qui est relativement rare pour un quartier et en particulier un quartier historique de ville.

Beaucoup d'actions ont été entreprises et je dois dire que les 17 propositions qui sont émises dans le projet de quartier pour faire en sorte qu'il y ait un accompagnement social des opérations immobilières, nous les mettons en oeuvre depuis plusieurs années, et de manière plus systématique encore depuis un an.

Par conséquent, pour éviter ce problème très réel de la spéculation, je crois que, d'ores et déjà, nous agissons et ceci depuis fort longtemps. Il ne faut pas oublier qu'au départ, c'est bien l'initiative publique qui a lancé, qui a impulsé la rénovation et la restauration du Vieux-Lille. Je ne reviens pas sur un certain nombre d'opérations exemplaires qui ont permis de lancer une opération qui a aujourd'hui, je le pense, sa vitesse de croisière.

Faire en sorte que le Vieux-Lille reste un quartier accessible à tous, je crois que c'est le guide d'action de la Municipalité depuis maintenant près de 20 ans, depuis qu'à été engagée cette opération de restauration de l'ensemble du quartier du Vieux-Lille.

Bien entendu, nous allons poursuivre, et dans un contexte qui est sans doute aujourd'hui plus difficile que lorsque nous avons démarré, car, lorsque nous avons démarré, beaucoup de promoteurs ne s'intéressaient pas au Vieux-Lille. Aujourd'hui, c'est plutôt l'inverse. Nous allons poursuivre avec cette volonté de maintenir un logement social, de faire en sorte que des acquisitions-améliorations se réalisent, pour que des populations modestes puissent y résider.

Je pense qu'à l'arrivée nous aurons, comme le souhaite le schéma de quartier, un quartier qui reste accessible à tous, mais qui représente néanmoins une image pour cette ville de Lille, image dont nous aurons besoin pour tous nos objectifs ambitieux pour tout l'ensemble de la ville.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je souhaitais préciser par rapport aux remarques qui ont été faites.

Monsieur le Maire - Nous adoptons vos rapports, en vous remerciant.

Je reviens au dossier 3.

Chemise n° 3

Rapporteur : Monsieur ROMAN,
Adjoint au Maire

AGENCE DE DEVELOPPEMENT

Action et développement Economiques

89/557 - Club Marketing des villes et des collectivités territoriales - Adhésion de la Ville.

Adopté

Développement Social des Quartiers

89/558 - Développement Social des Quartiers de Moulins - Wazemmes - Fives et Lille-Sud - Maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale - Convention avec le GEDAL.

M. RICHIR - Je souhaiterais intervenir au sujet de la délibération 89/558 qui a trait à la signature d'une convention entre la Mairie de Lille et le GEDAL pour la maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale.

Il s'agit, par cette convention, de confier au GEDAL une mission d'assistance technique à la ville, aux Présidents délégués des Conseils de quartier et à la cellule DSQ de la Direction Générale de la Mairie.

Cette mission sera assurée dans chaque quartier par un chef de projet à temps plein et un secrétariat correspondant également à un temps plein.

Le coût annuel de cette convention avec le GEDAL serait de 1.635.000 F représenté pour 1.350.000 F par des frais de personnel et pour 285.000 F par des frais généraux et des frais de fonctionnement, soit pour les 5 années, si nous extrapolons sur 5 ans du Contrat de Plan, une dépense totale de 8.175.000 F. Même si une partie de cette dépense sera subventionnée par l'Etat et la Région elle nous paraît tout à fait excessive.

Pourquoi, en effet, ne pas détacher du personnel communal qualifié à ces tâches de maîtrise de projet ? L'idée ne doit pas être si incongrue puisqu'elle est envisagée pour le développement social du quartier de Lille Sud, où l'exercice éventuel des fonctions de Chef de Projet du DSQ du Sud par l'actuel Secrétaire de Mairie de Quartier est en cours d'étude.

En confiant à un organisme extra-municipal, le GEDAL, la maîtrise d'oeuvre du DSQ ne risquez-vous pas d'ajouter un échelon supplémentaire de conception et d'exécution qui nous apparaît superflu ? Echelon supplémentaire entre l'administration municipale et les élus, échelon supplémentaire entre les élus et la population, et en particulier ses représentants, c'est-à-dire les associations.

Je voudrais dire, en parenthèses, que nous sommes d'ailleurs surpris de constater, à intervalles réguliers, le rôle considérable et les sommes importantes dévolus au GEDAL omniprésent dans l'action municipale et dans les quartiers.

Cette omniprésence nous gêne car elle ne s'effectue pas, selon nous, dans la plus grande transparence.

Notre groupe d'opposition municipale n'a pas en effet la possibilité d'évaluer avec la précision requise le fonctionnement et le rapport coût/efficacité des interventions de cette association puisqu'il ne siège pas à son Conseil d'Administration.

M. ROUGERIE, Président du GEDAL, Adjoint Délégué à l'animation des quartiers, très soucieux en écologiste qu'il est de la démocratie locale, ne verra, je pense, aucun obstacle dans l'avenir à obtenir ce que lui-même souhaite pour la SEM, c'est-à-dire nous donner un poste au Conseil d'Administration du GEDAL, ce dont nous sommes demandeurs, il recevra un courrier dans ce sens dans les prochains jours.

Mais revenons au développement social des quartiers.

Nous jugeons peu conforme à l'esprit de démocratie locale, dont vous vous réclamez à juste titre, le mode de désignation des Chefs de projet, désignation qui nous est apparue assez verticale, sans grande consultation des Conseils de quartier, qui a même, semble-t-il, donné lieu à certains attermoissements, comme en atteste la première délibération qui nous a été soumise ce soir puisque la convention 89/112 du 24 Octobre avait désigné un premier Chef de projet pour Wazemmes, convention arrêtée, annulée et remplacée le 5 Décembre par une autre qui a désigné, nous semble-t-il, un autre Chef de projet.

En conclusion, nous rappelons bien évidemment, nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, l'attachement de notre Groupe d'opposition municipale à la mise en place d'une procédure de développement social des quartiers.

Nous désapprouvons cette convention avec le GEDAL qui nous paraît engendrer des dépenses en partie inutiles.

Nous regrettons l'absence de concertation qui a prévalu à la désignation des Chefs de projet alors même que la lecture attentive des articles 31 à 40 du règlement intérieur des Conseils de quartier montre bien que cette désignation aurait pu justifier une concertation avec les Conseils de quartier. Nous jugeons préférable que le Chef de projet soit le Secrétaire de Mairie de quartier, comme c'est prévu au Sud, avec l'aide du personnel communal auquel nous faisons confiance pour exécuter ce type de mission.

Nous pensons que ceci serait source d'économie substantielle qui pourrait être réinvestie dans d'autres réalisations sociales supplémentaires.

Notre groupe d'opposition municipale ne votera pas cette convention, mais, bien entendu, continuera à apporter son soutien à la démarche du développement social des quartiers.

Monsieur le Maire - Monsieur ROMAN.

M. ROMAN - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Monsieur RICHIR, je souhaite qu'à la lumière de ce que je vais vous dire vous puissiez, sans formalisme, envisager la possibilité de revenir sur votre conclusion.

Je vais répondre très précisément aux 5 questions que vous avez posées, nous en avons d'ailleurs discuté au sein de la commission, et je crois, Monsieur le Maire, qu'il serait bon d'évoquer ces problèmes dans deux commissions : la commission de l'action sociale et la commission du développement économique pour que chacun puisse être informé, les choses sont très liées, je crois qu'un rapprochement avec Monsieur KANNER devrait le permettre par la suite.

Premier problème : cela coûte cher.

C'est vrai que lorsque vous évoquez les chiffres, lorsqu'on les aligne sur 5 ans cela peut apparaître une somme importante, et c'est une somme importante.

Je dois cependant vous dire, Monsieur RICHIR, que nous devons être la commune dans laquelle les propositions que nous faisons sont aujourd'hui les moins onéreuses en terme d'équipe opérationnelle. En effet, nous avons délibérément choisi de ne pas recruter d'agent de développement spécifique pour la culture, pour l'économie, pour le sport, mais de nous appuyer, à partir d'un Chef de Projet et d'un secrétariat léger, de nous appuyer sur l'ensemble des forces qui existent dans les quartiers.

Les comparaisons utiles avec tous les autres quartiers en site DSQ dans la région Nord/Pas-de-Calais, vous montreraient la modestie de nos propositions, modestie d'ailleurs qu'il faut argumenter par une participation très forte de l'Etat et de la Région à la mise en place de ces équipes opérationnelles puisqu'en 1990 cette charge salariale sera prise en charge à 70 % en 1991 à 50 %, et en 1992 à 30 %. Cela réduit considérablement l'effort de la ville.

Deuxième élément : pourquoi la ville ne met pas du personnel à disposition ?

Je dois avouer que votre question est tout à fait légitime et que je me la suis posée en faisant cette proposition.

Or, la dernière circulaire conjointe du Préfet et du Président du Conseil Régional nous demande explicitement d'exclure tout personnel municipal de la procédure DSQ. C'est la raison pour laquelle notre projet en ce qui concerne l'équipe opérationnelle du sud ne figure pas dans cette délibération puisque, comme vous l'avez indiqué, nous nous étions engagés dans cette voie. L'explication en est relativement simple : s'agissant d'une structure tridimensionnelle, ville, Etat, Région, les autres partenaires souhaitent que les équipes ne dépendent pas directement d'un des trois partenaires.

Troisième question : Pourquoi le GEDAL ?

Justement pour essayer (je mets de côté le débat sur le C.A. du GEDAL mais votre demande ne me semble pas illégitime) pour essayer d'avoir une structure de personnel qui soit la plus proche possible de la ville de Lille.

A partir du moment où la ville de Lille ne peut pas maîtriser le personnel des équipes opérationnelles de DSQ l'alternative est simple : ou nous faisons embaucher ces personnels par une structure dite para-municipale, et le GEDAL est quand même une structure dans laquelle tous les partenaires de l'action sociale se retrouvent, mais créé à l'initiative de la ville, présidé par un Adjoint de la ville, ou alors, comme nous l'avons fait dans le précédent mandat, nous confions l'ensemble de la procédure contractuelle à un organisme extérieur ; je crois que là nous perdons une partie de la maîtrise, ce que nous ne souhaitons pas, ni la Municipalité de par l'Adjoint concerné par le DSQ, ni les Présidents de Conseils de quartier qui souhaitent garder la plus grande proximité possible en terme d'animation de quartier avec les équipes opérationnelles.

Tout cela va donc dans le sens de vos arguments mais prend en compte des contraintes que vous ignoriez certainement, d'où la proposition que je fais d'informer plus largement au préalable.

Enfin, dernière question que je veux aborder : le mode de recrutement.

Monsieur RICHIR, en accord avec Monsieur le Maire, nous avons demandé aux Présidents de Conseils de quartier - qui, dans leur quartier, auront à mener la politique de développement social, et qui devront donc s'appuyer directement sur le chef de projet, - de nous donner leurs propositions, et elles ont été faites par des hommes et des femmes d'une qualité reconnue.

Je crois que nous avons dans les trois quartiers, que ce soit Monsieur FALA à Fives, que ce soit Madame LE SAMEDY à Wazemmes, que ce soit Monsieur MAUCOURT à Moulins, nous avons des animateurs de grande qualité, qui sont reconnus comme tels et qui ont, avant même de commencer leur travail de développement social, une certaine autorité au niveau des animateurs sociaux, culturels, sportifs des quartiers concernés.

Je pense que le choix a été bon, et le fait que les Présidents de Conseils de quartier aient pu proposer à Monsieur le Maire des candidatures de personnes particulièrement qualifiées et représentatives dans les quartiers, est un gage de réussite pour la procédure de développement social des quartiers.

Voilà, Monsieur le Maire, sur les différentes questions qui ont été posées par Monsieur RICHIR. Je disais en introduction que je pense que Monsieur RICHIR ne dispose pas de tous les éléments d'information, et c'est certainement un petit peu de notre faute.

Alors tirons-en les conséquences pour l'instruction des dossiers au niveau des commissions municipales puisque Monsieur RICHIR, je pense, ne fait pas partie de la commission de développement économique qui paradoxalement parle aussi du développement social, tirons-en les conséquences, et je pense aller dans le sens des arguments développés par Monsieur RICHIR pour lui dire que ce dossier est un bon dossier.

Monsieur le Maire - Monsieur RICHIR, ces propos vous ont convaincu ?

M. RICHIR - Je remercie Monsieur ROMAN des précisions et informations qu'il a bien voulu nous fournir, qui ont suscité un réel intérêt de l'ensemble de notre assistance, j'ajouterai quand même que par principe nous ne voterons pas cette convention, mais que ce genre de vote contraire pourrait ne plus se reproduire à l'avenir si nous avons la possibilité, - ce qui nous paraît tout à fait essentiel étant donné le rôle du GEDAL - d'être présents au sein du Conseil d'Administration dans un souci très clair de participation active à cette démarche.

Nous votons contre cette convention mais, bien entendu, nous réexaminerons notre attitude dans l'avenir lors de chaque convention.

Monsieur le Maire - Monsieur RICHIR, je constate que votre position évolue et j'en prends acte avec satisfaction.

Il faut bien que les discussions en Conseil Municipal servent à quelque chose ! Il est vrai que l'argumentation de Monsieur ROMAN a été particulièrement claire et complète.

Pour la question posée en ce qui concerne le GEDAL, Monsieur ROUGERIE vous pouvez peut être vous avancer ?

M. ROUGERIE - Dès que je recevrai le courrier de Monsieur RICHIR je vous ferai une proposition dans ce sens.

Monsieur le Maire - Mais vous êtes d'accord sur le principe. Bon.

Monsieur FLORENCE.

M. FLORENCE - Je suis quand même un peu inquiet de ce qui vient d'être dit. Tout à l'heure nous nommons les membres du Conseil d'Administration d'une Société d' Economie Mixte, 4 représentants de la ville c'est bien, et nous ne sommes pas intervenus sauf pour annoncer notre abstention.

Mais sachez qu'au GEDAL les représentants de la ville sont limités à deux, alors si on met un représentant de la droite le parti communiste peut prendre la même position et demander d'y être aussi représenté.

Monsieur le Maire - Vous avez raison et on va vous donner satisfaction, je crois que la représentation doit être élargie et compte tenu de l'importance que prend le GEDAL, je pense même qu'il serait bon que tout le monde soit associé.

Monsieur BERTRAND.

M. BERTRAND - Je voudrais simplement apporter une précision. Le GEDAL est une association qui répond à des statuts. Pour élargir le nombre de sièges de la ville au GEDAL il faudrait une modification des statuts.

Je signale aussi que s'il n'y a que deux représentants de la ville au sein du GEDAL c'est par souci d'un équilibre avec les autres partenaires financeurs et cela pose le problème de leur point de vue à ce sujet car les autres partenaires financeurs ne souhaitent pas voir la ville sur-représentée dans le Conseil d'Administration de cette Association.

Monsieur le Maire - Ecoutez, je vous propose d'entamer des négociations, pour une modification statutaire et essayer de résoudre ces difficultés. Cela peut, peut-être d'ailleurs se justifier par la participation de la ville de plus en plus importante ? On verra cette question une autre fois. En tous cas, nous avons eu une bonne discussion, la suite au prochain numéro, comme ont dit parfois !

Que ceux qui sont d'accord pour adopter le rapport présenté par Monsieur ROMAN le manifestent en levant la main ? (Les membres de la Majorité).

Avis contraire ? (Les membres de l'Opposition) Abstention ? (néant)

Nous avons ensuite toute une série de rapports qui n'appellent pas de commentaires, je vais les passer avant de demander à Monsieur le Premier Adjoint, Raymond VAILLANT, de nous présenter le budget d'investissement qui lui va susciter une discussion puisque j'ai quelques inscrits : Madame CARON, Monsieur TURK, Monsieur DELANNOY, Monsieur PLANCKE, Monsieur COLIN, Monsieur ROMAN.

Chemise n° 4

Rapporteur : Monsieur DEBEYRE,
Adjoint au Maire

MISSION A LA DECENTRALISATION

89/559 - Association pour le Développement Social du Vieux-Lille - Subvention

Adopté

Chemise n° 5

Rapporteur : Monsieur BERTRAND,
Adjoint au Maire

REGLEMENTATION - PREVENTION - SECURITE

Infrastructures - Occupation du Domaine Public

89/560 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

89/561 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

89/562 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

89/563 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

89/564 - Frais de déplacement - Remboursement au propriétaire.

Adoptés

Chemise n° 6

Rapporteur : Monsieur BERTRAND,
Adjoint au Maire Prévention

REGLEMENTATION - PREVENTION - SECURITE

89/565 - Conseil Communal de Prévention de la Délinquance - Composition.

A ce sujet, je voulais apporter un certain nombre d'explications.

Vous m'avez envoyé, au nom de la ville, à une rencontre internationale il y a deux mois, je voudrais également vous en faire part en quelques mots.

Le Conseil Communal de prévention est riche de 5 ans d'expérience, les propositions qui sont faites ici tiennent compte de ces 5 années mais aussi de confrontations récentes.

Ces 5 années ont permis aux différents partenaires de se connaître mieux, bien entendu, de se respecter, de travailler ensemble et en bonne intelligence.

Au cours de ces 5 années, le Conseil communal a élaboré les contrats d'action prévention à l'initiative ou avec la participation des différentes structures dans les quartiers ou dans la ville ; il a initié des opérations comme la revitalisation de Belfort qui a été ensuite prolongée par l' Office H.L.M. et les partenaires du quartier ; il a créé des structures nouvelles répondant à des besoins non satisfaits, je veux citer deux d'entre elles : l'association d'aide aux victimes, et le GPAL ; il a développé des politiques de prévention en matière de prévention précoce, notamment autour des problèmes relatifs à la violence dans l'environnement de l'école, des politiques de réinsertion des détenus qui sortent de prison, des politiques en matière d'application du travail d'intérêt général, et la ville de Lille s'est largement distinguée sur ce point.

Il a pris également l'initiative de campagnes d'information sur les vols à la roulotte, sur les vols à la tire en direction des personnes âgées, et il a su répondre immédiatement à des problèmes particuliers qui se posaient dans différents quartiers de la ville.

Sans doute l'écho de ces actions ne vous est pas toujours parvenu car le Conseil communal de prévention de la délinquance a choisi de ne pas jouer les vieilles pleureuses, ni d'entonner les trompettes de la publicité tapageuse. Il a au contraire pris le parti systématique de la discrétion car c'est certainement le moyen d'être le plus efficace.

Quant aux confrontations récentes qui ont enrichi le Conseil communal de prévention dans la proposition telle qu'elle est présentée, je retiens celle de la Conférence Européenne et Nord Américaine de Montréal sur la violence urbaine à laquelle j'assistais au titre de la ville de Lille, et je crois que cela mérite quelques commentaires.

D'abord deux constatations qu'il m'a été permis de faire :

D'une part, la France, incontestablement, bénéficie d'une avance certaine en matière de prévention de la délinquance au regard de l'ensemble du monde. On lui reconnaît le mérite d'avoir établi une politique nationale fondée sur trois éléments : un réseau dense et permanent de Conseil de prévention, un partenariat qui est certainement le plus large qu'il soit possible de réunir, et des moyens considérables mis en oeuvre à partir de 1982.

Cette politique, Monsieur le Maire, vous la connaissez bien, c'est vous qui l'avez fondée alors que vous étiez Premier Ministre avec des hommes de la qualité d'un Hubert DUBEDOUT, d'un Bertrand SCHAWRTZ ou d'un Gilbert BONNEMAISON. Je veux ici leur rendre hommage ainsi qu'à vous-même. Vous savez que je ne fais pas partie des flagorneurs, mais je tenais à vous rendre hommage ici car les hommes d'Etat sont bien peu nombreux qui voient leur oeuvre nationale tendre ensuite à l'universalisation.

La seconde constatation est un contrepoint : la situation aux Etats-Unis qui me semble particulièrement inquiétante pour notre avenir, même à nous ici.

Nous avons l'image d'une Amérique riche et prospère, et assurément elle l'est. Mais derrière ce cliché se dessine une toute autre réalité. Il y a 50 à 60 millions d'Américains qui vivent dans la pauvreté, ou le besoin, 1 habitant sur 5.

Les Etats-Unis comptent 20 millions de toxicomanes habituels, soit 8 % de la population. Il y en a à peu près autant d'occasionnels. New York à elle seule enregistre 1.500 à 2.000 crimes crapuleux par an, Washington entre 500 et 600, les autres grandes villes n'ont pas grand chose à leur envier.

La population vit dans l'insécurité permanente. Elle s'arme. La violence appelle la violence.

On ne peut pourtant pas dire que les Etats-Unis soient un pays laxiste. Manifestement ils ont des résultats dans la répression du trafic de drogue. Ils font des prises tout à fait intéressantes.

Il y a un million de détenus dans les prisons, c'est-à-dire, toute proportion de population identique, quatre fois plus qu'en France. 2.000 d'entre eux sont condamnés à mort, quelques dizaines de ces condamnés à mort sont des mineurs, 3 ou 4 mineurs ont été exécutés après qu'ils aient atteint leur majorité !

Et pourtant la délinquance a progressé aux Etats-Unis de 25 % entre 1983 et 1988 montrant à quel point l'exemplarité de la peine de mort est illusoire !

J'ai vu à Montréal des Maires et des chefs de police de quelques grandes villes, pour vous en citer quelques-unes : New York, Philadelphie, Houston, des Maires et des chefs de police en plein désarroi, en panne de solution autre que répressive, tenant des propos qui donnent la mesure de leur tragédie, des propos tels que

ceux-ci : «c'est la lutte pour la liberté la plus décisive menée par les Etats-Unis depuis la deuxième guerre mondiale». C'est la question de notre époque.

Certes, il n'y a pas de société qui n'engendre ses délinquances propres. On peut même dire que chaque société n'a que la délinquance qu'elle mérite. Mais comment se fait-il que le pays le plus riche du monde ne parvient pas à surmonter une telle crise ?

Il faut certainement en voir les raisons dans la logique même du système américain.

D'une part, la recherche de l'efficacité économique la plus grande exclut du circuit productif ceux qui ne sont pas performants ou ceux qui sont en surnombre.

D'autre part, le dogme américain exclut au maximum l'intervention publique. Il est symptomatique de constater que le Président Reagan faisait des coupes sombres dans le budget social alors que la pauvreté se développait aux Etats-Unis.

Que reste-t-il aux populations marginalisées si ce n'est à vivre d'expédients ; la délinquance, le commerce de la drogue, ou la prostitution ?

Nous constatons le coût de cette société, le coût social avec l'apparition d'une société duale, le coût moral avec le développement de la délinquance et de la toxicomanie. Mais ce n'est pas tout, il y a aussi le coût démographique comme indicateur avec le non renouvellement des générations. Il y a aussi ce qui est également inquiétant - le coût politique avec un désintérêt manifeste des citoyens pour la chose publique.

Les responsables américains présents à Montréal ont lancé un pathétique appel aux pays européens pour qu'ils s'arment contre ce fléau qui les attend et qui désagrège la collectivité familiale et la collectivité sociale.

Mais ne vivons-nous pas nous-mêmes un système économique identique, ou très proche du système libéral américain ? Les mêmes causes produisent les mêmes effets. Qui peut dire ici que nous ne sommes pas déjà entrés dans une société duale ?

Qui peut dire ici que nous ne connaissons pas la flambée de la délinquance depuis la fin des années 60 ?

Qui peut dire ici que notre démographie se porte bien ?

Qui peut dire ici que les citoyens ne se détournent pas, scrutin après scrutin, du débat politique ?

Nous commençons certainement à payer ces coûts de cette société, quel en sera le montant demain ?

Bien sûr, le rôle du Conseil communal de prévention de la délinquance n'est pas de rebâtir le monde, mais il n'est pas interdit, au contraire, de le comprendre pour être efficace.

Prenant en compte ces alarmes, cette montée des périls - périls nouveaux - le Conseil communal de prévention de la délinquance s'est enrichi de nouveaux partenaires. Certains n'existaient pas en 1984, d'autres avaient été oubliés.

Pour influencer sur les faits de délinquance, quatre axes devraient être prioritaires. C'est ce qui lui sera proposé :

- la prévention précoce,
- la lutte contre la toxicomanie,
- la prévention de la récidive,
- la stratégie de quartier.

Bien sûr, la situation de Lille n'a rien à voir avec la situation américaine. Elle n'est même pas aussi dramatique que celle d'autres grandes villes ou Métropoles françaises, mais il serait, je crois, irresponsable de se croiser les bras.

Aux nombreuses mesures sociales existant à Lille viendront donc s'ajouter des actions plus spécifiques visant à densifier le partenariat et les réseaux de solidarité.

C'est en pleine concertation avec Monsieur le Préfet que ces propositions vous sont faites.

La qualité des femmes et des hommes qui ont été sollicités, auxquels il convient d'ajouter notre collègue le Docteur SULMAN par sa délégation sur l'enfance en danger, leur compétence, leur détermination, les rendent tout à fait dignes de confiance pour la tâche qui leur sera dévolue.

Je vous demande donc, Monsieur le Maire, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Monsieur le Maire - Vous venez de nous faire un exposé saisissant, Monsieur BERTRAND, sur la situation dans ces grandes cités américaines ! On lit des reportages dans les journaux, on est informé par la radio, la télévision, mais je pense que vous venez, en quelques minutes, de nous donner une vision d'un des pays les plus riches qui peuvent, ô paradoxe ! être aussi les pays de la plus grande angoisse, des plus grands troubles en ce qui concerne la jeunesse.

Ce constat doit nous pousser à trouver un mode de développement, un mode de société qui nous permettra de combattre ce fléau.

La toxicomanie est un mal redoutable à la base sans nul doute, de l'augmentation de la délinquance.

Quand j'entends parler des actions de ce Conseil communal de prévention de la délinquance je mesure tout le progrès que nous avons fait. Je le dis ici aux lilloises et aux lillois, j'ai pu constater durant les dix premières années de mon mandat de maire - et il en était de même dans les autres villes - que chacun travaillait dans son coin, aussi bien le Conseil Municipal que le commissaire central ou le procureur.

La création des Conseils communaux de prévention a tout de même permis de mettre en relation de nombreuses personnalités compétentes dans des domaines divers qui se rencontrent, discutent de ces problèmes et essayent d'y apporter remède.

En tous cas, je vous félicite pour le travail accompli, ainsi que Monsieur le Docteur SULMAN.

On vous enverra encore en voyage, Monsieur BERTRAND, parce que vous nous ramenez de ceux-ci beaucoup d'informations. Ce serait bien d'ailleurs d'en faire un article.

Merci.

Adopté

M. BERTRAND - Je voudrais simplement ajouter pour l'anecdote et peut-être faire sourire un peu, qu'à Montréal j'ai été contacté par une personne de l'Ambassade de Nouvelle Zélande à Paris qui m'a demandé un certain nombre d'écrits que j'avais rédigés concernant la pratique à Lille parce que le nouveau Premier Ministre Néo-Zélandais voulait proposer au Parlement Néo-Zélandais une politique de prévention de la délinquance qui s'inspire beaucoup de la politique de la prévention de la délinquance française. Vous voyez, malgré le «Rainbow Warrior» et autres délicatesses, ils ne sont pas rancuniers. Cela indique le poids que cette politique de prévention a à travers le monde.

Monsieur le Maire - Là vous nous rappelez de mauvais souvenirs ! (Rires)

La Nouvelle Zélande change avec le nouveau Premier Ministre !

Chemise n° 8

Rapporteur : Madame BUFFIN,
Adjoint au Maire

ACTION CULTURELLE

89/577 - Action culturelle - Création d'un spectacle à Lille par la Compagnie Hervez-Luc - Versement d'une subvention.

89/578 - Bibliothèque Municipale - Exposition «Georges Perec» - Admission en recettes d'une subvention.

89/579 - Musée des Beaux-Arts - Restauration de deux tableaux et d'un retable - Subventions de l'Etat - Admission en recettes - Crédit d'emploi.

89/580 - Musée de l'Hospice Comtesse - Subvention de l'Etat pour la restauration de la Collection HEL - 2ème tranche et d'une virginal du 17ème siècle - Admission en recettes - Crédit d'emploi.

89/581 - Musée des Beaux-Arts - Restauration d'oeuvres - Demande de subventions.

89/582 - Vacances des membres des jurys des examens du Conservatoire de Lille à compter du 1er Janvier 1990.

89/583 - Droits d'inscription et de scolarité 1990/1991 du Conservatoire de Lille.

Adoptés

Chemise n° 9

Rapporteur : Monsieur PARGNEAUX,
Conseiller Municipal délégué

VIE CULTURELLE DECENTRALISEE

89/ 584 - Développement Social des Quartiers - Programme 1989 - Investissements culturels.

Adopté

Chemise n° 10

Rapporteur : Madame CAPON,
Adjoint au Maire

EDUCATION - ENSEIGNEMENT

89/585 - Soutien scolaire dans les Zones d' Education Prioritaires - Personnel enseignant - Taux horaire de rémunération - Application des nouveaux taux.

89/586 - Indemnité de logement aux instituteurs - Revalorisation - Application de la majoration annuelle au 1er Janvier 1989 - Avis.

89/587 - Deux vélos pour les enfants - Raid aux Amériques - Demande de subvention.

Adoptés

Chemise n° 11

Rapporteur : Monsieur ROUGERIE,
Adjoint au Maire

ANIMATION - SPORTS - LOISIRS

Animation

89/588 - Subventions exceptionnelles à divers organismes.

Adopté

Chemise n° 12

Rapporteur : Monsieur BESSON,
Adjoint au Maire

ANIMATION - SPORTS - LOISIRS

Sports

89/589 - Diverses associations sportives - Attribution de subventions.

89/590 - Programme de Développement Social du Quartier de Moulins - Stade Jean Bouin - 1ère tranche de travaux - Vestiaires.

89/591 - Gestion de l'ensemble tennistique rue du Mal Assis (Faubourg de Béthune) - Convention à passer avec le T.C.L. (Entente Tennis Club Lillois et O.S. Fives Tennis).

Juste quelques mots, Monsieur le Maire.

- D'une part, pour m'associer à l'hommage que vous avez rendu à Monsieur DUPUIS qui était vraiment la cheville ouvrière du football dans le quartier du Faubourg de Béthune, et le mouvement sportif lillois en son entier s'associe à la peine de sa famille ;

- D'autre part, je signale une subvention que nous accordons à l'A.S.P.T.T. Tennis de table qui a participé à trois tours de Coupe d'Europe, je pense que cela mérite d'être souligné.

En ce qui concerne le rapport sur le Tennis Club Lillois je pense qu'il faut aussi en dire un mot car c'est le résultat d'un travail qui est commencé depuis à peu près 5 ans. Nous avons maintenant réussi à faire une fusion entre deux clubs de Lille : le Tennis Club Lillois et la section tennis de l' O.S. Fives pour créer un grand ensemble de tennis sur le Faubourg de Béthune ici à Lille.

Monsieur le Maire - Merci pour ces informations.

Vous savez que nous avons inauguré (j'étais avec vous d'ailleurs) la salle de gymnastique de Fives sur la fameuse dalle. A cette occasion j'ai pu annoncer - je le dis maintenant devant le Conseil Municipal - que chaque année nous aurions une grande fête en l'honneur des sportifs. Je ne dis pas que ce sera une fête sportive, cela peut être une fête récréative (je vous confie le soin de l'organiser en liaison avec notre Conseiller municipal délégué aux fêtes et cérémonies et les sportifs) de façon que nous puissions honorer tous ceux qui, dans l'année, se sont distingués par des victoires.

Il serait bien de les recevoir avec leur famille et amis, à l'occasion d'une grande manifestation qui pourrait être organisée chaque année au Palais des Congrès par exemple.

Adoptés

Chemise n° 13

Rapporteur : Monsieur JAGU,
Conseiller Municipal délégué

ANIMATION - SPORTS - LOISIRS

Jeunesse

89/592 - Comité Lillois d'Aide aux Projets - Attribution de subvention.

Chemise n° 14

Rapporteur : Monsieur KANNER,
Adjoint au Maire

ACTION SOCIALE

89/593 - Subventions aux organismes à caractère social.

89/594 - Aide aux personnes en situation de pauvreté et de précarité durant l'hiver 1989-1990.

Je vais me presser, Monsieur le Maire, en vous remerciant de m'accorder quelques minutes que je consacrerai, si vous le permettez, aux plus démunis d'entre nos concitoyens dans le cadre de la campagne hivernale pauvreté précarité qui va être signée incessamment avec les services de l'Etat.

Je veux informer nos collègues que nous allons nous lancer, pour la 5ème année consécutive, dans un dispositif d'aide aux plus défavorisés, dispositif dont la maîtrise d'ouvrage appartient à l'Etat qui est le principal financeur et où la ville est un maître d'oeuvre indispensable.

Nous sommes la seule ville, je tiens à le rappeler, qui abonde autant le dispositif de l'Etat au niveau financier.

Pour mémoire, sachez qu'en 1989 nous avons dépensé dans ce cadre 1.295.000 F, et la somme pour l'hiver 1989-1990 devrait se rapprocher de celle-ci dans une série d'actions concernant l'hébergement d'urgence, les moyens de chauffage, l'aide alimentaire, ou encore l'insertion par l'économique.

Très concrètement, la règle de la ville est de mettre un franc pour le franc que met l'Etat dans le dispositif, encore une fois nous sommes les seuls à le faire dans le département du Nord.

En 1989-1990, l'Etat pour le département du Nord mobilisera une somme de 15 millions de francs, qui est légèrement inférieure à celle de l'hiver 1988-1989 en raison de la mise en oeuvre du RMI qui permet à certaines familles de trouver des solutions financières qui n'étaient pas connues jusqu'à présent.

La délibération qui est soumise aujourd'hui est une délibération de principe dans la mesure où nous ne pouvons pas encore, pour l'instant, définir dans le détail les engagements financiers de la ville.

Néanmoins, pour ne pas empêcher le dispositif d'être mis en oeuvre il fallait délibérer ce soir, ce qui sera fait, je pense, avec l'assentiment de nos collègues dans la mesure où la Commission d'Action Sociale du 30 Novembre a délibéré à l'unanimité en faveur du dispositif.

Une information, Monsieur le Maire, pour terminer, nous avons eu une réunion de travail le 15 Décembre dernier avec l'ensemble des partenaires caritatifs de la ville ; 50 personnes étaient présentes représentant 13 associations et 10 mairies de quartier, ce qui est tout à fait sympathique et mobilisateur pour les services de la ville dans la dynamique du partenariat que nous mettons en oeuvre depuis maintenant 5 ans dans le cadre de ce dispositif.

Cela souligne donc ce rôle moteur, et je crois que nous pouvons dire, sans trop nous jeter de fleurs néanmoins, qu'il s'agit d'une confirmation de ce qui pourrait apparaître aujourd'hui comme un postulat, c'est-à-dire que Lille est une ville qui accentue la solidarité envers les plus démunis.

Pour rebondir légèrement sur ce que disait notre collègue BURIE concernant les ayants droit du RMI sur Bondues, il le disait avec humour mais avec une certaine réalité sociale, je crois qu'il est maintenant important que nous puissions mettre en oeuvre, Monsieur le Maire, une dynamique de coopération intercommunale avec nos partenaires, notamment de Roubaix et Tourcoing, qui connaissent comme Lille des surcoûts au plan social liés à un phénomène d'attractivité de ville centre.

Il est certain que nous ne pourrions être efficaces dans l'avenir que dans la mesure où chacun (j'entends les villes qui nous avoisinent) prendra sa part de risque dans la gestion des problèmes sociaux de la Métropole.

Je pense que c'est un débat qui nous entraînera plus loin dans de grandes considérations, je ne voulais que l'évoquer ce soir devant vous.

Monsieur le Maire - C'est une très bonne idée, mais j'imagine que dans la réalisation cela ne doit pas être si simple. Bon courage !

Adoptés

Chemise n° 15

Rapporteur : Monsieur le Maire, en l'absence
de Monsieur DEGREVE, Adjoint au Maire

ACTION SOCIALE

Pouponnière et Crèches

89/595 - Proposition d'action dans le cadre d'une opération sur «le livre, un outil contre les exclusions» dans la Région Nord/Pas-de-Calais.

Adopté

Chemise n° 17

Rapporteur : Monsieur WINDELS,
Adjoint au Maire

BATIMENTS - EQUIPEMENTS PUBLICS

89/607 - Bâtiments Communaux - Conduite, entretien, approvisionnement en combustible et garantie totale des installations de chauffage, conditionnement d'air, production d'eau chaude et traitement de l'eau - Marché sur appel d'offres - Avenant n° 12.

89/608 - Réseau de chauffage urbain - Extension - Raccordement de nouveaux bâtiments communaux.

Adoptés

Chemise n° 18

Rapporteur : Monsieur PLANCKE,
Adjoint au Maire

ESPACES PUBLICS - PARCS ET JARDINS

89/609 - Liaisons piétonnières et aménagements divers dans le secteur Vaisseau le Vengeur, Bourget et Wagner - Dossier d'exécution.

Adopté

Monsieur le Maire - Nous en avons terminé, Mesdames et Messieurs, avec un bon nombre de rapports, mais il nous reste un gros dossier, c'est celui du Budget d'Investissement.

Monsieur VAILLANT.

Chemise n° 7

Rapporteur : Monsieur VAILLANT,
Premier Adjoint au Maire

FINANCES - ACHATS

89/566 - Budget Primitif de 1990 - Section d'investissement - Programme d'équipement.

C'est en votre nom, Monsieur le Maire, et en vertu de la délégation que vous avez bien voulu me confier, que j'ai l'honneur de présenter les programmes d'équipements du Budget Primitif 1990.

Notre volonté, vous le savez, était de voter avant le 31 Décembre de cet exercice l'ensemble du budget 1990, comme nous l'avions d'ailleurs déjà fait l'an dernier pour ce budget 1989, avec, je dois le souligner ici, une justesse assez remarquable dans les évaluations de dépenses et de recettes.

Cette année, cette volonté se trouve contrariée par la difficulté d'apprécier la consistance de nos recettes de fonctionnement du fait de la probable modification législative du régime de la Dotation Globale de Fonctionnement et de l'absence d'indications sur les tendances d'évolution physique des bases fiscales pour 1990.

Il est certain, mes chers collègues, pour notre municipalité qui s'est engagée à geler les taux fiscaux, qu'il était important dans ce contexte de surseoir au vote de la section de fonctionnement.

Néanmoins, il était tout aussi important de fixer au plus tôt, et avant le 1er Janvier 1990, le contenu et le financement des programmes d'équipements du Budget Primitif.

En effet, ce vote permettra de lancer les procédures d'adjudication et d'appel d'offres, de poursuivre les opérations en cours sans connaître d'arrêt de chantier, source souvent de surcoûts financiers, et ainsi d'optimiser le taux de réalisation de la section d'investissement.

C'est donc, techniquement et financièrement, une initiative induite par notre souci permanent d'une gestion efficace.

Sur le fond, je ferai trois remarques particulières :

Tout d'abord, ce programme d'équipement 1990 se trouve être la première tranche d'investissement du programme municipal couvrant le mandat en cours. Ce programme, dans le souci de clarté et de transparence qui guide notre gestion, sera évalué par secteur d'activité et sera soumis au conseil Municipal prochain ; il constituera le troisième programme pluriannuel d'investissement, que nous appelons P.P.I., de la ville de Lille.

Seconde remarque, et une nouvelle démonstration de respect de nos engagements politiques envers la population lilloise, le programme d'équipements pour 1990 a été défini en fonction d'une capacité d'emprunt compatible avec un nouveau maintien des taux fiscaux en 1991. Je dis bien en 1991, puisque les effets des emprunts, qui seront effectués en 1990, ne seront connus qu'à partir de 1991.

Enfin, ce budget d'équipement pour 1990 est la traduction de 4 priorités essentielles, à savoir :

- la poursuite de l'effort entrepris au niveau de la maintenance des équipements communaux : 52.544.000 F y sont consacrés contre un peu plus de 40 millions en 1989, soit une évolution de plus de 30 % ;

- la propreté dans la Ville. C'est un doublement de la dotation inscrite à ce titre en 1989 avec un effort particulier pour l'acquisition de matériel fixe (corbeilles, bornes de propreté, etc...) ;

- l'action foncière, secteur clef de notre action en cette période où la cité va connaître des mutations importantes en matière d'urbanisme ;

- enfin, quatrième priorité essentielle, la décentralisation. Il faut noter à ce sujet que le document présenté reprend une enveloppe globale de 35 millions de francs de crédits qui seront décentralisés ou ventilés vers les quartiers en 1990.

N'oublions pas non plus nos engagements envers les Hellemmoises et les Hellemmois qui bénéficient d'une enveloppe de 8,5 millions de francs pour leurs équipements locaux, dont 2 millions de francs pour l'aménagement du centre-ville.

Après avoir déterminé l'environnement et les principes qui ont présidé à l'élaboration de ce programme, je voudrais rapidement citer les opérations les plus significatives et le montage financier qui s'y attache.

Globalement, le programme d'équipements du Budget Primitif 1990 s'élève à 136.854.000 F, et se répartit ainsi qu'il est mentionné dans le rapport qui vous est soumis ;

- les opérations de maintenance	52 millions
- les opérations en cours	51 millions
- les opérations nouvelles environ	25 millions
- les équipements de la commune associée	
que je viens de citer	8,5 millions

Parmi les opérations significatives, il faut noter :

1°) Les dotations relatives à notre Hôtel de ville :

- 1 million de Francs pour l'implantation d'un réseau de communication ;
- 2 millions pour la poursuite de l'informatisation des services ;

- 5 millions pour la première tranche de la réfection des bétons de notre Hôtel de Ville ;
- 1,2 million de francs pour les travaux de modernisation dans les mairies de quartier.

2°) L'effort en matière de voirie publique :

Outre la priorité de la propreté que j'ai mentionnée tout à l'heure, un nouvel effort significatif est consenti en matière d'éclairage public, plus de 7,6 millions de francs y seront consacrés.

3°) En matière d'équipements scolaires et culturels, je voudrais souligner :

- Le nouvel effort consenti au niveau des travaux de modernisation des bâtiments et des restaurants scolaires : 15 millions de francs. Je rappelle qu'en 1989, nous avons multiplié par 2, nous étions à 7,5 millions, et en 1989 déjà à 15 millions ; nous maintenons cette enveloppe de 15 millions pour 1990 ;
- Les travaux de rénovation des théâtres municipaux : 2 millions ;
- La maintenance des équipements sportifs : 3,2 millions ;
- Mais aussi des travaux plus spécifiques, comme la première tranche de la construction d'une salle de sports dans le quartier des Bois-Blancs (1,5 million), l'aménagement du parc de loisirs de la Citadelle (3,5 millions).

4°) En matière sanitaire et sociale, il faut signaler :

- 500.000 F pour les domiciles collectifs des personnes âgées ;
- pour les travaux de modernisation de la pouponnière, des crèches et des haltes-garderies : 1 million ;
- pour la première tranche de la construction d'un columbarium : 1,2 million.

5°) Au chapitre Urbanisme et Habitation, je soulignerai :

- l'effort consenti au niveau des études d'urbanisme (1,6 million) ;
- mais aussi les crédits affectés au développement social des quartiers sensibles pour 10 millions.

De même, nous poursuivons notre effort en direction des techniques modernes :

- 2 millions pour les économies d'énergie dans les bâtiments communaux ;
- 4 millions pour le réseau câblé.

Nous reconduisons également nos efforts envers l' Office d' H.L.M. pour :

- la réhabilitation de son parc de logements (1,5 million) ;
- et l'aide au ravalement des immeubles (700.000 F).

Enfin, je rappellerai que notre volonté de maîtriser la politique foncière de la cité se traduit par une dotation globale de 16 millions de francs au titre des acquisitions d'immeubles et de terrains et des démolitions.

Le financement de ce programme d'équipements sera assuré (si vous le votez) comme suit :

- Subventions escomptées un peu plus de	15 millions
- Dotation globale d'équipement	2,5 millions
- Ventes de terrains et d'immeubles	18 millions
- Fonds de compensation de la T.V.A	11 millions
- Recettes affectées	426.000 F
- Emprunts à contracter	89.663.000 F

En conséquence, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous propose de vous prononcer en faveur de l'adoption de ce programme d'équipements qui, en respectant les équilibres financiers sur lesquels nous nous sommes engagés, permet d'assurer, je le crois, le développement de notre cité.

Monsieur le Maire - Merci Monsieur VAILLANT.

La discussion est ouverte.

Madame CARON.

Mme CARON - Monsieur le Maire, mes chers collègues, les Elus Communistes acceptent le projet de la section d'investissement du Budget Primitif de 1990. Ils le voteront, mais ce vote positif mérite quelques explications et commentaires.

Tout d'abord, il ne préjuge en rien de notre position vis-à-vis du budget de fonctionnement qui viendra en son temps. A son sujet, nos options sont claires : pour nous, dans le Conseil Municipal, la gauche a des forces suffisantes pour élaborer un budget de fonctionnement conforme aux intérêts des travailleurs et, à travers eux, à la prospérité de la ville dans son ensemble.

Nous espérons une telle issue et y travaillerons loyalement. Nous analyserons tous les projets suivant cette orientation, mais nous nous opposerons avec vigueur à toutes les solutions de précarité du travail, de résignation devant la disparition d'emplois existants, de mise en cause du service public et à toutes mesures de privatisation des biens et des services.

Aujourd'hui, la délibération se limite au seul budget d'investissement et notre vote favorable ne signifie pas que nous soyons d'accord sur tout, et surtout pas sur les conditions générales de financement.

Par exemple, la dotation générale d'équipement est notablement insuffisante. L'effort de l'Etat en matière d'équipement dans le cadre de la décentralisation couvrira beaucoup moins que 2 % du montant de notre budget d'équipement.

Dans l'ensemble de l'argent à recevoir de l'Etat, la part des subventions augmente, alors que la dotation générale diminue relativement. Cette tendance est grave, puisqu'elle compromet l'indépendance de la ville et l'autonomie communale, puisque l'aide sera donnée à bien plaisir, en fonction de l'appréciation des projets et non pas mise totalement à disposition du Conseil Municipal.

Dans le même ordre d'idée, que dire du Fonds de Compensation de la T.V.A. dont le montant est loin d'atteindre la totalité de la T.V.A. payée par la Ville, notamment sur les dépenses de fonctionnement.

Les documents qui nous ont été remis ne décrivent que le budget d'équipement et non pas la totalité de la section d'investissement. En effet, il manque, pour la colonne des recettes, le montant de l'autofinancement, et, pour celle des dépenses, le remboursement en capital des emprunts. Il n'y a pas non plus d'indication sur l'état de la dette.

On peut cependant estimer que l'autofinancement a environ 70 millions à prélever sur le budget de fonctionnement. Cette somme est en augmentation considérable d'environ 50 % par rapport à l'année 1989. Nous perdrons ainsi environ 2,5 % sur le budget de fonctionnement, budget qui sera également grevé d'environ 100 millions de francs pour le paiement de l'annuité d'intérêt des emprunts.

A ce sujet, on peut estimer que le taux moyen d'intérêt sur la dette restante se situera aux environs de 11 %. Nous savons que des efforts sont effectués pour la renégociation des emprunts et le réaménagement de cette dette par Monsieur le Premier Adjoint et les services qui y travaillent avec beaucoup d'ardeur ; mais le poids des intérêts est encore beaucoup trop lourd et nous sommes bien loin des taux moyens d'intérêt de 6 % que préconise le parti communiste au plan national.

En ce qui concerne la structure interne du budget d'équipement, les aliénations, ventes de terrains et de bâtiments, pour un montant de 18 millions de francs, l'emportent encore sur les acquisitions qui s'élèvent à 15 millions de francs. On note que la différence diminue sensiblement d'une année sur l'autre et l'équilibre pourrait être atteint en 1991, ce qui est bien sûr une bonne chose.

Nous notons aussi la mise en application de la décentralisation financière vers les conseils de quartier. Espérons qu'elle sera effective dans la pratique.

Enfin, nous attendons maintenant une réflexion à moyen terme avec l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement.

Nous tenions à expliquer notre vote par ces quelques commentaires.

Monsieur le Maire - Merci Madame.

Monsieur TURK.

M. TURK - Je voudrais tout d'abord revenir sur un problème que j'avais déjà évoqué il y a quelques semaines, qui est toujours le fameux problème du délai. En ce qui me concerne, j'ai reçu les documents le jeudi 14 Décembre. Là encore, je vous demande s'il n'est pas possible de gagner 2 ou 3 jours pour essayer de respecter ce fameux délai de 6 ou 7 jours, dont chacun ici avait considéré qu'il était raisonnable.

S'agissant du problème qui nous est posé, je vous dirai que l'on peut cette fois-ci lever le paradoxe. A savoir que si ceux qui font partie de la majorité municipale peuvent de confiance voter un budget qui ne porte que sur l'investissement sans connaître les autres données du problème, vous comprendrez que, pour l'opposition, cela devient un exercice particulièrement périlleux.

En effet, on nous demande de voter sur la section d'investissement d'une manière isolée. Je ne doute d'ailleurs pas que, sur le plan de la technique budgétaire, ce soit une chose possible, ce n'est pas le problème. Cela aboutit quand même à voter sur un projet de budget d'investissement sans connaître la section de fonctionnement, ce qui est gênant, donc sans connaître l'autofinancement et sans connaître en réalité la répercussion fiscale.

Notamment, sur les 136 millions de francs qui sont prévus, 89,6 iront à l'emprunt. C'est quand même un problème de fond qui est posé là ; encore faut-il connaître la répercussion fiscale.

Si je voulais prendre une comparaison un peu simple, et peut-être même simpliste, je dirais que, vu de notre côté (pas du vôtre bien entendu, vous avez des informations dont nous ne disposons pas, et c'est la règle du jeu), voter un tel budget serait se mettre dans le cas d'une famille qui décide au mois de Décembre d'acheter une voiture l'année prochaine sans trop savoir si elle pourra payer les études des enfants, le loyer, et même, pour tout dire, les impôts locaux. Cela nous paraît donc évidemment un exercice très difficile.

Il y a deux raisons qui peuvent l'expliquer :

- l'une serait la raison stratégique. Avez-vous une stratégie machiavélique qui vous amène à poser les problèmes de cette manière ?

- ou bien, je regarde Monsieur VAILLANT dans les yeux et je retiens son argument qui est technique. Là, je peux faire erreur, mais il me semblait qu'il y avait désormais des dispositions dans la loi du 5 Janvier 1988 qui vous permettaient, dans une certaine mesure, d'anticiper dans la limite du quart du budget précédent. N'y avait-il pas là une possibilité de traiter le problème d'une manière qui me paraissait finalement plus rationnelle et au fond moins dangereuse ?

Autrement dit, en ce qui nous concerne, nous nous trouvons devant le problème suivant : il s'agit de porter un jugement sur l'acte politique fondamental. L'acte budgétaire est l'acte Politique (avec un grand P) par excellence. Il nous paraît extrêmement difficile de juger et donc d'avoir une analyse cohérente alors même que nous n'avons pas toutes les données de l'équilibre global.

Dans ces conditions, il nous est impossible de nous prononcer, ni pour le oui, ni pour le non. Nous ne prendrons donc pas part au vote, pour vous montrer par là que nous pensons que cette procédure est dommageable pour la clarté du débat démocratique. Cela évidemment, en aucune manière, ne préjuge de notre position que nous vous exposerons dans le détail lorsqu'il nous sera possible de porter un jugement sur l'ensemble de votre politique municipale, et je crois savoir que ce sera au mois de Février. Ainsi, au mois de Février, l'opposition portera jugement sur la politique menée par la majorité municipale dans les règles de l'art.

Monsieur le Maire - Merci.

Monsieur DELANNOY.

M. DELANNOY - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je n'ai pas les mêmes hésitations que Monsieur TURK pour une bonne raison. En effet, faisant partie de la majorité communale, et étant entièrement solidaire avec elle, nous sommes également solidaires de l'engagement formel qui a été pris envers les Lillois qui était le maintien des taux pendant l'ensemble de la durée du mandat municipal. Je pense que c'est de là que l'on peut partir et voter séparément la section d'investissement du budget.

Nous avons déjà des indications sur l'ensemble des annuités d'emprunts : ces charges sont constantes depuis plusieurs années. De plus, il est certain que les négociations qui se sont faites au point de vue renégociation de la dette permettent des remboursements de plus en plus importants de capital en diminuant la part propre des intérêts.

Je pense que la contrainte de maintien des taux est tout à fait indispensable à l'époque actuelle avec les projets que nous avons sur le développement de Lille ; en particulier le projet d'EURALILLE. Pour la plupart des Lillois qui viennent regarder ces maquettes, leur gros point d'interrogation est de se demander combien cela va coûter à la ville et notamment à eux, contribuables lillois. Du fait de l'engagement du maintien des taux, il est évident que ce grand projet de développement de la ville sera complètement autofinancé et que ce ne seront pas les finances locales qui viendront boucher les trous.

Compte tenu de cela, on s'aperçoit très nettement que la section d'investissement du budget est en fait la gestion courante et quotidienne de la ville, avec tout ce qu'elle comporte, avec en particulier les priorités qui ont été données tout à l'heure par le Premier Adjoint, qui sont un effort très important sur la maintenance et un effort considérable sur la propreté.

Au sujet de cet effort sur la propreté, je pense qu'il sera utile, quand il y aura le budget de fonctionnement, de pouvoir isoler l'ensemble des dépenses d'investissement et de fonctionnement nécessitées par la propreté dans Lille. Je pense qu'il y a là à faire prendre conscience aux Lillois de ce que coûte la propreté d'une ville. Il faudra certainement avoir une politique plus contraignante. En effet, on ne peut pas continuer une politique qui se développe au point de vue des efforts que fait la municipalité, et voir en même temps un certain laxisme de la population à ce niveau-là.

Si on analyse ensemble le budget dans ses grandes lignes, on s'aperçoit qu'il y a toute la partie que j'appelle «gestion du patrimoine» qui s'équilibre à peu près. Sorti de cette partie-là, il y a 118 millions qui sont autofinancés à plus de 24 % et un montant des emprunts à réviser inférieurs à 90 millions, ce qui nous permet de maintenir la pression fiscale pour les prochaines années.

Dans les grandes lignes :

- 43 millions de francs sont consacrés aux équipements scolaires, sportifs et culturels,
- 18,93 %, soit plus de 22 millions de francs en faveur de la propreté et des espaces verts,
- 20 millions de francs en majorité pour les travaux de maintenance des bâtiments communaux, dont 5 millions pour la réfection des bétons de l' Hôtel de Ville,
- 12,5 millions destinés à l'aménagement des quartiers,
- 9 millions pour divers équipements, tels que le réseau câblé et les économies d'énergie,
- 5 millions pour les équipements sanitaires et sociaux, et particulièrement un effort considérable sur les cimetières et sur le domicile collectif des personnes âgées,
- 1,2 million pour les travaux de restauration de la Citadelle,
- 1,5 million pour l'aide apportée à la réhabilitation des logements H.L.M.,
- près de 2 millions de francs qui sont la participation de la Ville en interventions économiques, ravalement des façades, développement de l'aéroport de Lille-Lesquin en particulier.

Tels sont les choix que nous approuvons, d'autant plus que certains équipements, comme le marché couvert de Wazemmes par exemple, seront réalisés à partir d'autres formes de financement et hors budget.

Mais les contraintes budgétaires n'ont pas été sans influence sur l'état des crédits décentralisés et ventilés. Si leur montant global progresse de plus de 11 % il est clair que se pose le choix de l'instance décisionnelle.

Les crédits ventilés, certes au bénéfice des quartiers, mais à l'initiative des adjoints thématiques, progressent de plus de 66 %.

Par conséquent, les crédits réellement décentralisés sont en diminution.

Bien sûr, cela se justifie par l'importance des interventions sur les bâtiments scolaires et sur les équipements sportifs, également sur le plan du D.S.Q. C'est ce

qui explique cette évolution, mais elle est quand même contraire à la politique de véritable décentralisation et nous pensons que les adjoints concernés doivent mettre au point pour les futurs budgets des procédures de réelle décentralisation.

Comme je vous le disais tout à l'heure, les personnalités, qui sont une composante de la majorité municipale, approuvent la section d'investissement du budget 1990 établie conformément aux engagements pris par cette majorité dans le programme que les Lillois ont adopté.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Merci Monsieur DELANNOY.

Monsieur PLANCKE.

M. PLANCKE - Monsieur le Maire, mes chers collègues, au nom des élus écologistes et alternatifs je souhaite préciser pourquoi nous voterons ce budget d'investissement, mais aussi exprimer plusieurs souhaits complémentaires.

Tout d'abord, il ne s'agit évidemment pour nous, comme tout le monde, que d'adopter la section d'investissement puisque le débat général sur le budget primitif n'aura lieu que dans deux mois.

Globalement il nous semble que les choix d'investissement proposés aujourd'hui respectent les engagements de Mars 1989 en matière de maîtrise de la dette et du maintien des taux de fiscalité.

Même si nous ne sommes pas absolument d'accord sur tous les détails nous approuvons aussi les quatre grands axes qui ont présidé à l'élaboration de ce projet budgétaire.

- Le premier c'est la propreté de la ville, cette propreté qui est, même si des efforts ont déjà été faits, une urgence réclamée quotidiennement par les Lillois, y compris d'ailleurs sur le registre de l'exposition d'EURALILLE.

Plus généralement, l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement devra être une priorité du programme pluriannuel d'investissement pour la durée du mandat. C'est, à notre avis, nous l'avons déjà dit, et pour nous c'est quelque chose de très important, une condition indispensable de développement de la ville.

- Le second axe c'est la poursuite de l'effort entrepris pour la maintenance du patrimoine communal.

Dans certains secteurs la priorité n'est plus forcément la création d'équipements nouveaux, mais la sauvegarde et la valorisation de ce qui existe.

Il faudra, là aussi, que cette exigence se traduise dans le budget de fonctionnement.

- Nous approuvons également la troisième orientation qui vise à rapprocher les citoyens des lieux de décisions qui les concernent.

L'augmentation conséquente des crédits directement destinés aux quartiers participe, dans le cadre d'une politique municipale cohérente, au renforcement de la démocratie locale.

- Le quatrième axe c'est l'action foncière avec 15 millions de francs pour l'acquisition de terrains et d'immeubles, qui est définie, - je cite M. VAILLANT - «comme un secteur clé de notre action en cette période où la ville va connaître des mutations importantes en matière d'urbanisme».

Nous sommes évidemment favorables - alors que le plafond légal de densité vient d'être supprimé - nous sommes favorables à ce que la ville se donne des moyens nouveaux dans ce secteur.

A ce propos, permettez-moi une petite digression, nous souhaitons aller plus loin et profiter de l'occasion pour que s'engage vraiment une réflexion sur les moyens de l'urbanisme à Lille et dans la Métropole.

Par exemple, un projet de l'ampleur du Centre des Gares a de telles implications sur les quartiers de Lille qu'une réflexion en profondeur est nécessaire sur tous les aspects de ce projet.

L'Agence d'Urbanisme de la Communauté, dont cela aurait pu être le rôle logique, a malheureusement été fermée il y a 10 ans par suite d'une décision autocratique de son Président.

Monsieur le Maire - On va en ouvrir une !

M. PLANCKE - Hormis la politique de projet de quartier, depuis 10 ans l'urbanisme nous semble n'avoir été trop souvent qu'une succession de coûts motivés par des opportunités foncières ou des appétits d'acteurs économiques agissant en ordre dispersé.

Le changement de Président et d'orientation de la Communauté doit être l'occasion de restaurer d'urgence cet outil indispensable d'un urbanisme démocratique que peut être une Agence d'Urbanisme.

Lille reste d'ailleurs la seule agglomération de sa catégorie à en être dépourvue.

Pour nous, ce n'est pas une Société d'économie mixte, (ou plusieurs) indispensable par ailleurs, qui peut remplacer l'Agence d'Urbanisme. Celle-ci doit réunir en équipe des techniciens de toutes disciplines, urbanistes, économistes, sociologues, architectes, et être placée au service des élus afin de les aider à préparer leurs décisions.

89/570 - «Restaurants du Coeur» - Organisation d'une manifestation le 14 Novembre à la salle Espace Foire - Demande de subvention exceptionnelle.

89/571 - Association «En France et dans le Monde» - Action pour la lutte contre le SIDA Journées des 1er et 2 Décembre 1989 - Demande de subvention exceptionnelle.

89/572 - Association Sportive des P.T.T de Lille - Rénovation de la salle d'Haltérophilie-Musculation sise 37, rue de Wazemmes à Lille - Emprunt de 500.000 F - Garantie financière partielle de la Ville.

89/573 - Lille-Université Club - Emprunt de 1.000.000 de F - Garantie financière de la Ville.

Dans l'ensemble des délibérations qui sont ici je rappelle tout simplement l'emprunt de 1.000.000 de F concernant le L.U.C, c'est une volonté commune, ceci a été mentionné par ailleurs, c'est un rappel.

89/574 - Office Régional Laïque pour l' Education par l' Image et par le Son (O.R.L.E.I.S.) - Création d'un centre multi-média et de formation à l'audio-visuel - Demande de participation de la Ville.

Enfin, Monsieur RICHIR a souhaité intervenir sur le dossier 574, L'O.R.L.E.I.S., je le présente rapidement.

L'ORLEIS c'est l'Office Régional pour l'Education par l'image et le son, il souhaite réaliser un vaste projet axé sur la création d'un centre multi-média et d'un centre de formation à l'audio-visuel.

Ce projet ambitieux s'appuie sur une expérience reconnue de l'ORLEIS dans les domaines visés. Il offrirait aux formateurs en général, aux membres de l'économie sociale, aux collectivités publiques, au grand public, un potentiel de formation de haut niveau dans un domaine en développement.

Cette opération souhaitée suppose que l'ORLEIS se porte acquéreur des locaux des 16, 18 rue Danton à Lille, contigus à ceux de son siège actuel, et qu'il procède à une transformation de ce nouvel ensemble immobilier.

C'est une discussion qui existe depuis deux ans, la condition que nous avons mentionnée, tout en souhaitant maintenir cet organisme sur le terrain lillois, c'est une participation équivalente de la Région, du Département, de l'ORLEIS, et de nous-mêmes.

Ceci étant aujourd'hui acquis, chacune des institutions peut aller dans ce sens pour sa part, 25 %, c'est pourquoi je souhaiterais l'approbation sur ce dossier.

Monsieur le Maire - Monsieur RICHIR.

M. RICHIR - Très brièvement, une remarque que nous avons faite en commission, que nous renouvelons, qui justifiera l'abstention de notre Groupe sur cette délibération.

D'abord la somme qui est à la charge de la ville est relativement importante, elle va représenter 453.000 F sur deux exercices, nous pensons qu'il aurait mieux valu que cette somme ne corresponde pas en fait au financement direct d'une acquisition foncière au profit d'un organisme non municipal. Nous aurions préféré qu'il s'agisse de l'acquisition par la ville de locaux mis secondairement à la disposition de l'association afin que la ville ne prenne pas l'habitude de financer directement des acquisitions foncières au profit d'associations, si utiles soient-elles.

C'est donc plus une remarque de principe, nous préférons la formule de mise à disposition de locaux par la ville elle-même de manière à ce que la ville augmente son patrimoine foncier par ce moyen tout en les mettant à disposition d'associations qui font probablement oeuvre utile bien que nous connaissions mal l'activité de l'ORLEIS.

M. VAILLANT - Tout d'abord je souhaiterais que vous puissiez connaître davantage cette association, vous verriez que c'est une association importante qui couvre tout un monde.

Ensuite, parfois vous nous dites : «soyez relativement prudents dans vos dépenses», ici vous nous proposez que la ville achète le tout, à elle toute seule !

Je crois que c'est un acquis de pouvoir faire participer à la fois la Région et le Département sur les mêmes bases.

Enfin, bien souvent il nous est aussi reproché qu'un certain nombre d'organismes régionaux d'importance nous échappent. Vous savez mieux que d'autres que réussir à maintenir sur Lille tout un ensemble est quelque chose d'important, et je dois remercier la Région et le Département qui sont sollicités par ailleurs. Je crois que nous faisons en plus oeuvre utile vers un organisme de formation et qui touche l'ensemble de l'éducation.

Monsieur le Maire - Que ceux qui sont d'accord pour voter le rapport sur l'ORLEIS le manifestent en levant la main ? (Les membres de la Majorité).

Contre ? (Néant).

Abstentions ? (Les membres de l'Opposition).

Merci.

89/575 - Dette communale - Réaménagement.

89/576 - Budgets primitif et supplémentaire - Transferts de crédits - Exercice 1989.

Adoptés

Monsieur le Maire - Monsieur COLIN, vous faites là une excellente intervention, ce n'est peut-être pas le jour puisque nous sommes sur le budget d'investissement, mais effectivement je pense qu'il faudra mettre à l'ordre du jour le problème d'une politique de l'intégration, et en particulier y associer des travailleurs immigrés en créant une commission extra-municipale. Sous quelle forme exactement ? Je laisse le soin aux différents Groupes d'y réfléchir, pour le moment venu, arrêter exactement une politique, en tous les cas déterminer une structure.

Je crois que la population n'est pas encore prête à accepter l'idée que les travailleurs immigrés puissent, dans certaines conditions évidemment (conditions d'installation dans la ville de 5 ans, ou de 10 ans) voter aux élections municipales (élections municipales seulement).

Personnellement je dois dire que j'y suis favorable, comme je l'ai été en diverses circonstances mais le moment n'est pas venu, l'opinion n'y est pas prête ; il faudra une évolution.

Je n'ai jamais parlé des Algériens qui habitent votre quartier Monsieur BURIE ? Les vieux Algériens.

M. BURIE - Si.

Monsieur le Maire - En les questionnant, est-ce que vous êtes Algériens ? Est-ce que vous êtes Français ? Ils me répondent: non. «Qu'est-ce que vous êtes ?» - «On est Lillois». Ce sont les vieux Algériens qui sont arrivés avant la guerre ; ils ont vécu toute leur vie à Lille, ils ont travaillé à Lille, ils sont en retraite, ils sont là, ils mourront à Lille, ce sont des Lillois ; leur ville c'est Lille, ils n'ont que cela au monde. Il serait bien normal qu'ils aient leur petit mot à dire sur le ramassage des poubelles à Lille, sur les problèmes généraux de la ville.

Vu ainsi, cela paraît simple, mais il est vrai que compte tenu de l'exploitation que font certains de cette situation, le problème est un peu plus compliqué.

Une commission extra-municipale, faisant du bon travail, associant un certain nombre de ces travailleurs immigrés, serait susceptible de faire évoluer les esprits.

Monsieur CATESSON.

M. CATESSON - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'exercice qui nous a été proposé, et en particulier proposé à Monsieur VAILLANT, n'avait rien de facile. Il consistait, avec un certain coefficient d'inconnus budgétaires, à ne rien sacrifier du passé, à ne rien sacrifier du présent, et, malgré tout, de se projeter avec audace vers l'avenir, je dirai doser l'avenir.

Quelques remarques techniques d'abord.

La dette reste stable, elle reste stable aux alentours de 160 millions, mais composée d'une façon différente. Alors qu'il y a 5 ans elle était composée en gros de 2/3 d'intérêts et d'1/3 de capital, aujourd'hui elle n'est plus composée que de 45 % de capital et 55 % d'intérêts ; c'est-à-dire qu'on constate qu'il y a eu un effort pour renégocier les emprunts, je crois qu'il faut remercier Monsieur VAILLANT et les services qui s'en sont occupés.

Deuxième remarque : montant à peu près constant de nos investissements, c'est-à-dire qu'on ne part pas dans un univers en folie.

Troisième remarque : la méthode. J'en remercie Monsieur VAILLANT, il me semble que la concertation de l'exécutif en tous cas, s'est faite encore davantage justement parce que l'exercice était difficile et qu'il a fallu se revoir plusieurs fois.

L'équipe était nouvelle, les quartiers ont été davantage impliqués, alors que nous aurions pu être un peu paresseux et dire : «il y a 3 % ou 4 % de dépassement on ampute de 3, ou 4 % chaque poste du tout», non, nous avons su respecter les priorités, et ces priorités sont exprimées par ce programme d'investissement.

Chacun a rappelé les priorités, maintenance, propreté, 50 % de plus c'est quand même significatif. Petit souhait au passage, qu'on revoie notre politique d'éclairage public qui n'est peut-être pas frappée du sceau de ce qu'il y a de plus moderne en matière d'équipement, en matière de nouveaux investissements, se demander aussi si nous pouvons assumer demain le rôle d'entrepreneur qu'on assumait hier, avec des techniques qui deviennent plus pointues.

Décentralisation aussi car, nous le savons, il faut absolument appuyer la ville sur nos quartiers, je crois qu'une des premières vertus c'est de ne pas penser seulement au 11ème quartier mais de se dire que rien ne se fera si nous ne plongeons pas notre action dans les racines de notre histoire.

Parlons de l'avenir que nous avons envisagé. Il y a quelques actions qui me semblent tout à fait significatives.

Bien sûr EURALILLE et le Centre International d'affaires, mais aussi les dotations tout à fait importantes au Musée. Qui peut dire que demain nous devons être une grande ville, une ville qui rayonne, une ville Métropole et ne pas avoir un Musée digne de notre dimension européenne ?

Investissement également important en réseau câblé, nous savons que nous sommes au carrefour de la communication, et nous avons à le prouver.

Participation, pour le moment encore modeste, mais nous savons ce que nous faisons en engrenant cette action, c'est notre participation à la Fondation européenne pour la ville. Nous savons qu'il s'agit là d'un des grands projets du Président de la République, nous espérons pour notre Métropole qu'il y aura des suites favorables.

Et enfin - Monsieur DELANNOY l'a dit je crois - Lesquin. Qui peut dire également que nous pouvons exister dans la géographie sans avoir un grand aéroport ?

Voilà autant de motifs de satisfaction dans la façon d'avoir trouvé les équilibres. Une inquiétude quand même, c'est la façon dont l'Etat aujourd'hui envisage de transformer la D.G.F. Elle sera vraisemblablement revue à la baisse, et nous le saurons trop tard.

Bien sûr nous pourrions suivre la règle des douzièmes, comme l'avait proposé un des interlocuteurs précédents, mais enfin ce ne serait pas très raisonnable. Aujourd'hui il y a quand même une marge d'incertitude, que les services situent autour de 12 millions ; c'est une somme importante. Quand nous savons que nous sommes «coincés» parce que nous tiendrons notre promesse de ne pas augmenter les taux, il faut savoir qu'effectivement et l'opposition avait peut-être quelque raison de le dire, nous devons nous méfier de cette incertitude.

Je dirai quand même que cette incertitude de 12 millions par rapport à un budget global de fonctionnement qui sera peut-être de 800 millions (je n'en sais rien mais si on prend la règle des 80-20 sur un budget de 1 milliard pour prendre des données faciles à retenir) ce n'est jamais qu'un écart de 1 1/2%. C'est important certes mais pour autant aujourd'hui nous pouvons dire que nous saurons le gérer en tenant nos promesses.

En conclusion, Monsieur le Maire, mes chers collègues, au même titre, je l'ai dit, que la ville s'appuie sur les quartiers, notre ville qui retrouve son passé, qui consolide son présent, qui rêve son avenir, eh bien nous savons que demain cette ville doit servir d'exemple au milieu de notre Communauté Urbaine, nous savons que nous devons être une ville centre au service d'une Eurocité, nous savons que nous voulons être une ville qui peut passer d'hier à demain sans sacrifier aujourd'hui, qui peut passer du quotidien au rêve sans oublier le réel ; c'est parce que c'est ce que ce budget a essayé de faire que les Radicaux de Gauche le voteront, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Monsieur le Maire - Merci de citer Jaurès.

Monsieur ROMAN

M. ROMAN - Monsieur le Maire, rien d'étonnant à ce que le groupe socialiste soutienne naturellement unanimement le budget présenté par Monsieur VAILLANT, mais je souhaite faire, au nom des élus socialistes, quatre observations.

La première pour remercier très vivement Monsieur VAILLANT de la procédure d'élaboration, au sein de l'exécutif de ce Conseil Municipal, du Budget Primitif.

Je crois que cela a été dit, l'équipe était nouvelle, mais jamais nous n'avions poussé la confrontation des priorités que nous portons les uns et les autres à ce point, je crois que le résultat est édifiant et encourageant.

Deuxième élément, je m'en excuse, un peu polémique. La structure budgétaire est une chose, mais autant je comprends qu'une minorité quelle qu'elle soit, ou qu'une opposition quelle qu'elle soit ne vote pas, prenne ses distances par rapport au budget de la majorité, autant je m'étonne toujours que l'on appuie son argumentation sur des problèmes de forme et jamais sur des problèmes de fond.

J'aimerais que l'on puisse discuter, au moment où on vote le budget, que l'on puisse discuter de l'effort qui pourrait être fait dans tel domaine plutôt que dans tel autre, de la maintenance qui serait trop importante par rapport aux grands investissements, aux équipements sociaux, aux équipements culturels, aux équipements sportifs, je crois que cela aurait dû être le lieu du Conseil Municipal que d'avoir ce débat.

En terme de structure budgétaire nous ne sommes pas dans la situation d'un ménage, comme le dit Monsieur TURK, qui s'endetterait.

Les choix que nous faisons aujourd'hui en terme d'investissement pour 1990 n'ont, dans le cadre que nous nous sommes fixé, aucune incidence sur le budget 1990, et Monsieur TURK le sait aussi bien que chacun d'entre nous.

Nous avons un certain nombre de règles que nous nous sommes fixées qui sont la non augmentation des taux durant ce mandat. Nous avons une ligne de conduite qui est la même en terme d'emprunt et de maîtrise de la dette.

Je dois souligner, après Monsieur CATESSON, que, hors RESONOR, depuis 1987, donc sur 4 exercices, notre annuité a diminué. Non seulement elle a diminué passant de 162 à 159 millions, mais en plus la structure à l'intérieur de cette dette, capital et intérêts, s'est largement redressée en faveur du capital, ce qui est le signe d'une gestion rigoureuse et bénéfique pour la ville de Lille.

Par rapport à cela, notre discussion d'aujourd'hui n'est pas sur la forme, elle est sur le fond.

Quelle politique veut-on pour la ville de Lille ? Quels investissements veut-on pour les Lillois ? Quels choix fait-on à travers ce budget d'investissement ?

Troisième observation : les priorités, elles sont celles qui ont été le résultat de cette confrontation que j'évoquais tout à l'heure.

Je dois dire qu'outre la maintenance, la propreté, l'action foncière, je reconnais avec Monsieur PLANCKE le caractère tout à fait essentiel de l'effort que nous devons faire en terme de maîtrise foncière, l'aspect décentralisation est tout à fait important.

On aurait pu croire bien des choses différentes il y a 6 mois lorsque nous parlions du Centre International d'Affaires et qu'on entendait, y compris dans des interrogations légitimes pendant la campagne électorale, des questions : «qu'est-ce que

cela va coûter à la ville ?» et, au moment où nous n'avons jamais développé une telle ambition pour Lille, avoir à travers notre budget - donc nos décisions - une grande ambition pour nos quartiers, je crois que c'est quelque chose de tout à fait significatif.

Enfin, dernière observation, et je veux la faire, Monsieur le Maire, à l'intention de tous les Lillois, en tout cas d'un grand nombre d'entre eux : en votant le budget investissement nous votons aussi une part de la fiscalité locale.

Je ne veux pas ne pas souligner ici le changement considérable qu'un certain nombre de Lillois verront sur leur feuille d'impôts locaux l'année prochaine.

Les dispositions arrêtées sur proposition du Gouvernement qui plafonne à 1.350 F la taxe d'habitation de tous les ménages non imposables sur le revenu, qui plafonne à 450 F la taxe d'habitation des 4.000 ménages Lillois bénéficiaires du R.M.I., et qui dégrève tous les contribuables qui paient moins de 15.000 F d'impôt sur le revenu au-delà de 4 %, lorsque la taxe d'habitation dépasse 4 % du revenu imposable, ces mesures vont conduire l'année prochaine à une baisse de 500 à 2.000 F de la taxe d'habitation pour plusieurs milliers, voire 20.000 familles lilloises.

Je crois qu'alors que nous ne cessons de dénoncer le caractère tout à fait injuste de cet impôt, il était bon de noter, - au moment où nous votons le budget d'investissement - de noter cette avancée considérable dans la recherche d'une certaine justice fiscale.

Monsieur le Maire - Simplement quelques mots, et ensuite le Premier Adjoint qui a la charge des finances pourra conclure.

Après Monsieur ROMAN, je voudrais dire qu'effectivement Monsieur VAILLANT a eu plus de soucis que le projet de budget et la discussion ne le laissent apparaître car - je le dis pour les Conseillers de quartier qui sont là - la grande question de ce budget a été surtout les crédits décentralisés. Un effort important qui a été mis en oeuvre pour que le volume des crédits décentralisés soit augmenté dans des proportions notables, conformément à ce qu'on avait souhaité.

Je veux remercier le Recteur DEBEYRE qui a été concerné par cette question, Monsieur VAILLANT, et chacun des Adjoints qui ont eu des discussions passionnées, - je pense qu'elles étaient aussi passionnantes - pour finalement nous proposer le budget actuel. Je dois préciser qu'il n'a pas nécessité de ma part une intervention ; tout le mérite vous revient d'avoir trouvé les solutions avec les différents Adjoints que je remercie particulièrement.

Monsieur TURK, je comprends tout à fait la logique que vous avez exposée, à savoir que vous ne pouviez pas, ou ne vouliez pas, vous associer au vote du budget d'investissement sans avoir connaissance du budget de fonctionnement. Je voudrais mentionner que ce sont des budgets qui sont pourtant très différents et qui, compte tenu de la connaissance de la ville que nous avons - que vous avez - peuvent être votés d'une façon indépendante.

A l'inverse de l'exemple que vous avez choisi d'une famille qui ne pourrait s'engager à acheter une voiture parce qu'elle ne sait pas en Décembre ce qu'elle va gagner l'an prochain, nous, nous savons, tout le monde sait qu'elle est notre capacité d'emprunt.

Pour 1990 notre volume d'emprunt est un peu élevé parce que la ville se développe et que vous voulez un maximum de réalisations.

Sachant la part d'emprunt dont on dispose, on peut déterminer le volume des travaux à voter chaque année ; c'est une clé que l'on a.

Pourquoi est-ce avantageux de voter maintenant cette section d'investissement ?

Parce qu'à partir du 1er Janvier on peut commencer à travailler, à mettre en oeuvre des projets.

Quant au fonctionnement il faut le voter le plus rapidement possible dès qu'on a la connaissance précise des éléments essentiels. De même, pour une gestion claire il est bon de ne pas voter un budget supplémentaire trop important ou modifier la notion des masses d'ensemble dégagées au budget primitif.

Nous prenons nos décisions au budget primitif à partir duquel s'organise toute l'année.

Enfin puisque nous sommes au niveau de l'investissement je voudrais vous donner deux informations

Ce matin, nous avons inauguré le parking de la Grand-Place avec quelques jours d'avance, sur l'échéancier. On a eu un chantier exemplaire qui pourtant n'était pas facile à conduire. Maintenant on va passer à la couverture ; progressivement la place va prendre forme. Le parking va naturellement fonctionner, et pour la braderie 1990 la place sera terminée.

Progressivement on va voir la place prendre tournure - comme on dit dans le Nord - dans 3 ou 4 mois sera entrepris le pavage.

Le pavage est une opération très longue, suivant des techniques qui restent archaïques dans la mesure où ce sont les hommes qui sont obligés de paver.

La Déesse, après être descendue au niveau des Lillois et Lilloises du quotidien, est remontée sur son socle, et j'espère qu'elle y est pour longtemps.

Enfin, nouvelles du C.H.R. qui a obtenu un contrat d'objectif important de la part du Ministère de la Santé, - on ne parle pas souvent du C.H.R., mais là c'est vraiment très important - .

A la suite de la construction de l'Hôpital Saint Vincent qui va être un nouvel hôpital pour Lille, les Facultés Catholiques vont abandonner l'aile droite de la Charité ; l'aile gauche ayant déjà été abandonnée par le C.H.R., la Charité va donc devenir disponible.

Je demande aux Adjoints qui sont concernés, de réfléchir à la question. Vous savez que dans quelques années un lycée doit être implanté à Lille ; on s'est demandé où l'installer. Quelques propositions m'ont été faites ; peut-être pourrions-nous utiliser la Charité.

La Charité a été restaurée à l'intérieur par le C.H.R., c'est un immeuble qui est en bon état, peut-être faudrait-il le revoir de l'extérieur. J'imagine que nous avons là des surfaces où nous pourrions faire un très beau lycée. Il aurait l'avantage d'être très près des moyens de communication, l'avantage aussi de se trouver à côté des grands quartiers : Wazemmes, etc..., et aussi du Faubourg des Postes, de tout le Sud, de tous nos quartiers populaires. Ce qui permettrait à davantage de gosses de poursuivre leurs études jusqu'au BAC et au-delà.

Ce n'était qu'une idée.

M. CATESSON - Bonne idée !

Monsieur le Maire - Et c'est suffisamment grand, Monsieur CATESSON, pour que vous puissiez peut-être faire passer un petit projet d'une aile internationale, ou au moins européenne, ce serait aussi une très bonne idée.

Monsieur VAILLANT.

Monsieur VAILLANT - Je remercie d'abord toutes les composantes de notre Majorité puisque chacun avec sa diversité apporte néanmoins un vote positif.

A nos amis de l'opposition je voudrais leur répondre sur quelques éléments.

Les documents ont été remis aux membres de la commission des finances et expliqués le 7 Décembre, ce n'est pas avec un grand recul, néanmoins les services ont toujours été à votre disposition pour vous apporter les compléments nécessaires.

Sur votre proposition, devant l'impossibilité qui est technique de ne pas trouver les règles à calcul nécessaires pour ce budget global, vous nous dites : « faisons appel au système des avances », c'est vrai que c'est une formule mais ce n'est quand même pas une formule responsable. Pour nous, majorité, il est quand même plus simple, plus direct, de dire : en fonction de nos engagements et du respect de ces engagements, voilà ce que nous proposons », je vous le dis dans le blanc des yeux.

Enfin, je terminerai, quel était le respect de nos engagements ?

Améliorer la vie quotidienne, c'est ce que nous tentons, assurer le devenir de notre cité, et aussi pour nous tous, Lillois, mettre tout en oeuvre pour maintenir nos taux fiscaux.

Voilà rapidement les quelques réponses que je souhaitais apporter, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - Il nous reste maintenant à voter.

Que ceux qui votent ce budget le manifestent en levant la main ? (Les membres de la Majorité).

Merci.

Ceux qui s'abstiennent ? (Néant)

Ceux qui votent contre ? (Néant)

Ceux qui ne participent pas au vote ? (Les membres de l'opposition)

M. VAILLANT - C'est peut-être une première approche pour un vote positif demain, mais on verra !

Monsieur le Maire - Monsieur VAILLANT, je vous remercie vivement pour ce budget. Je voudrais que vous puissiez remercier Monsieur FLOTIN qui est notre Secrétaire Général Adjoint.

Nous le félicitons et nous lui demandons de transmettre ces félicitations à tous ceux qui sont autour de lui.

Plus généralement, puisqu'il s'agit d'un budget, Monsieur le Secrétaire Général, je voudrais que vous puissiez avoir l'occasion - on le dira avec les voeux - de dire au personnel municipal la satisfaction qu'il nous procure dans l'accomplissement de sa tâche.

Monsieur VAILLANT.

M. VAILLANT - Je n'avais pas encore remercié les services parce que, comme il a été dit, le budget n'est pas encore voté, il y a encore du travail à faire.

89/567 - Pouponnière - Budget prévisionnel de 1990 - Proposition.

89/568 - Dotations complémentaires et nouvelles - Décisions modificatives - Exercice 1989.

89/569 - Réseau de chaleur - Créances de la Ville - Admission en non valeur - Redevance forfaitaire Admission en recette.

Cette équipe doit être aussi le lieu d'un débat démocratique sur l'évolution de la Métropole entre tous les partenaires concernés, les élus bien sûr, mais aussi les Chambres de Commerce, le Département, la Région, les Associations, et les réseaux de circulation et de communication.

Pour nous, il n'est pas trop tard pour mettre en chantier d'urgence cette structure au niveau communautaire, ou du moins sa préfiguration afin d'enrichir dès à présent le schéma actuellement présenté par EURALILLE.

Après cette digression sur un sujet qui nous semble essentiel pour le développement de la ville, je vous confirme notre accord sur ce budget qui nous semble à la fois manifester le souci réel de la vie quotidienne des Lillois et affirmer des intentions pour l'avenir.

Monsieur le Maire - Merci Monsieur PLANCKE.

Monsieur COLIN.

M. COLIN - Monsieur le Président, mes chers collègues, d'abord une remarque particulière.

Dans le projet de budget ne figure aucune ligne précise concernant la délégation qui m'a été confiée, c'est-à-dire la politique municipale en direction des handicapés.

Je voulais dire à ce propos qu'il y aura des crédits de fonctionnement qui seront comptabilisés de façon particulière dans le prochain budget; pour ce qui concerne les équipements cela ne veut pas dire que rien ne sera fait dans l'année qui vient en matière d'équipement pour améliorer l'accessibilité des handicapés.

Dans ce domaine, un travail est engagé avec les différents Adjoints concernés; disons que le fonctionnement de cette délégation est un peu transversal, ou horizontal (je ne sais pas comment dire) toujours est-il que je travaille avec Pierre BERTRAND sur les questions de stationnement, avec Pierre WINDELS sur les questions des travaux, et on peut prendre l'engagement qu'un certain nombre de réalisations seront faites dans l'année, ne serait-ce que l'accessibilité de l'Hôtel de Ville, je crois que là je serais complètement discrédité si dans les mois qui viennent l'Hôtel de Ville n'était pas accessible aux handicapés.

Cela dit, une Commission extra-municipale a été mise en place, une réunion est prévue en Janvier avec le Conseil de Municipalité, et les délibérations suivront, bien entendu.

Globalement, je voudrais manifester mon accord avec le Budget, avec le maintien des taux, avec les priorités qui ont été définies par Monsieur VAILLANT.

Je dirai que face à cela nous sommes satisfaits mais les besoins sont énormes et les ressources de l'Etat ne permettent pas d'aller toujours assez loin.

Je fais partie de ceux, tout en étant dans la majorité municipale, qui regrettent que la politique gouvernementale ne traduise pas une volonté suffisante de transformation sociale, de réformes profondes.

Le vote du budget est toujours un moment important dans la vie municipale, Monsieur TURK l'évoquait tout à l'heure, je crois que c'est le moment aussi d'avancer un certain nombre de propositions à partir d'une réflexion sur ce que nous avons fait ces derniers mois.

J'étais venu avec deux propositions, deux réflexions ;

La première concerne la liaison entre le Conseil Municipal et les entreprises lilloises. Tout à l'heure le dossier PEUGEOT a été utilisé de façon un peu caricaturale, je n'ai pas voulu m'associer à la discussion, mais il y a là un problème très grave, qui manifeste bien l'absence de démocratie dans les entreprises vis-à-vis des salariés et vis-à-vis des élus.

Je milite pour que le Conseil Municipal prenne davantage de liens avec les entreprises, avec les Comités d'Entreprise qui sont des structures démocratiques, en tout cas qui devraient l'être. Je pense que nous pourrions nous engager régulièrement, une fois ou deux dans l'année, à avoir une conférence avec les Comités d'Entreprise de la ville ; ce serait intéressant pour les salariés parce que cela pourrait les conforter dans leur volonté de participation au développement de l'entreprise, aux problèmes qui s'y posent, et cela pourrait aussi nous aider dans l'action municipale.

Deuxième proposition : j'ai déjà eu l'occasion d'intervenir à plusieurs reprises sur le problème de la population immigrée à Lille, je pense qu'à l'heure actuelle avec l'actualité, les problèmes d'intégration qui se posent, il devrait être possible de trouver une initiative dans les mois qui viennent.

Personnellement, je proposerais la mise en place d'un conseil local de l'intégration, c'est-à-dire permettre à la population immigrée d'avoir des représentants dans un Conseil.

Nous avons l'expérience des Conseils de quartier élus au second degré, je pense que nous pourrions nous orienter vers la mise en place d'un Conseil local de l'intégration qui pourrait faire le point régulièrement de tous les problèmes qui se posent à la population étrangère, et qui pourrait être désigné au second degré, de la même façon que les Conseillers de quartier, par le Conseil Municipal sur la base de propositions venant des immigrés eux-mêmes.

Cette proposition pourrait être examinée par la commission de M. Malik IFRI et, par la suite, être étudiée en Conseil Municipal.

Je vous remercie.

Ainsi se termine la séance du Conseil Municipal. Il me reste à vous souhaiter une bonne fin d'année avant que nous nous retrouvions pour les voeux et la Nouvelle Année.

(Séance levée à 20 H 50)

N° 89/548 Délégation accordée au Maire en vertu des articles L.122-20 et L.122-21 du Code des Communes Compte rendu au Conseil Municipal.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 89/2 en date du 24 Mars 1989, vous avez bien voulu, en vertu des articles L.122-20 et L.122-21 du Code des Communes accorder délégation au Maire ou en cas d'empêchement au Premier Adjoint pour les objets limités énumérés ci-dessous :

- réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passation à cet effet des actes nécessaires,
- préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés sous forme de marchés négociés en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passation des contrats d'assurance ;
- exercice, au nom de la Commune, du droit de préemption dans le cadre du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de Lille ;
- engagement, au nom de la Commune, de toutes actions en justice, ou défense de la Commune dans toutes les actions intentées contre elle.

Aux termes de l'article L.122-21 du Code des Communes, les décisions prises en vertu de l'article L.122-20 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils Municipaux sur les mêmes objets.

De plus, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation ; en conséquence, nous vous prions de trouver, ci-annexé, un tableau récapitulatif de ces décisions.

Adopté

Voir compte rendu p. 1298

**Marchés, avenants, contrats d'assurances, réalisations d'emprunts et actions en justice
exercés par le Maire conformément aux dispositions
des articles L 122-20 et L 122-21 du Code des Communes
et de la délibération du Conseil Municipal n° 89/2 du 24 Mars 1989**

Tableau mis à jour le 6 Décembre 1989

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
89/111 D.M.	24 Octobre 1989	Urbanisme Action Foncière	Un avenant au bail commercial, signé le 6 Août 1985, est passé avec la S.A.R.L. "REGARDS-VIDEONORD", qui succède aux droits de la S.C.O.P. "PAVE" comme locataire d'une partie de l'immeuble communal 60, rue Sainte Catherine à Lille.	Montant du loyer 23.848 F par an révisable à l'issue de chaque période triennale	27 Octobre 1989
89/112 D.M.	24 Octobre 1989	Agence de Développement	Une convention est passée avec le Groupement d'Etude et de Développement de l'Animation Lilloise (GEDAL), Association Loi 1901 dont le siège est à Lille, Porte de Paris, Place Simon Vollant, représentée par son Président, M. Daniel ROUGERIE, en vue de lui confier la mission de "Chargé d'opération" et à M. Michel LEFEBVRE, celle de "Chef de Projet DSQ" sur le quartier de Wazemmes. Arrêté annulé et remplacé par le n° 89/125 D.M. du 5.12.1989.	90.000 F T.T.C.	

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en préfecture le :
89/113 D.M.	26 Octobre 1989	Finances et Achats	Un premier avenant est passé au contrat conclu le 28 Septembre 1987 avec le Centre de Distribution mixte d'Electricité de France, 2 rue Saint-Martin à Lille, pour la fourniture d'énergie électrique à l'ancien Hospice Général, avenue du Peuple Belge, en vue de porter la puissance souscrite de 78 KVA à 108 KVA au tarif jaune "utilisations moyennes".		9 Novembre 1989
89/114 D.M.	26 Octobre 1989	Médiation et Contentieux	La Ville de Lille défend devant toute juridiction compétente aux actions contentieuses engagées contre elle par Mmes Edwige MOTTE, Michèle MOULIN, MM. Roger BERNAST, André CAILLIERET, Pierre FEUTRIEZ, Jean LEMAGNENT et Jean-Paul VIGNERON tendant à obtenir le versement d'indemnités compensatrices de préavis, de congés payés et d'indemnités de licenciement par l'Association Opéra de Lille.		9 Novembre 1989
89/115 D.M.	26 Octobre 1989	Médiation et Contentieux	La Ville de Lille défend devant toute juridiction compétente à l'instance engagée par M. Charles LALOYER à l'effet d'obtenir l'annulation de notre arrêté n° 1.645 du 5 Juillet 1989 portant refus de permis de construire modificatif n° 2 au permis initial du 18 Août 1987 relatif à la construction d'un immeuble 30, rue Abélard à Lille.		9 Novembre 1989

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en préfecture le :
89/116 D.M.	7 Novembre 1989	Finances et Achats	Un premier avenant est passé au contrat de maintenance d'un ensemble bureautique passé avec la société ALCATEL SMH, en vue de substituer à cette dernière la société ALCATEL DATA SYSTEME FRANCE (ALCATEL DSF) 33 rue d'Emeriau à Paris.		23 Novembre 1989
89/117 D.M.	7 Novembre 1989	Animation, Sports et Loisirs	Un contrat est à souscrire à compter du 1er Juin 1989 jusqu'au 31 Mai 1990 avec la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique aux conditions fixées par ladite Société pour la diffusion de musique à la Piscine Marx Dormoy.	Redevance annuelle forfaitaire : 5.445,00 F H.T.	23 Novembre 1989
89/118 D.M.	13 Novembre 1989	Finances et Achats	Un contrat de maintenance, conclu pour une durée d'un an à compter du 11 Mai 1989, avec possibilité de tacite reconduction pour des périodes de même durée, sans que sa durée totale puisse excéder cinq ans, est passé avec la Société JAPY HERMES PRECISA FRANCE, dont le siège social est à Paris, 83 boulevard du Port Royal et l'agence régionale à Marcq-en-Baroeul, 280 rue du Quesne, en vue de la maintenance d'une machine à écrire électronique de marque JAPY, type TT51, installée au Cabinet des Adjointes.	Redevance annuelle : 1.881 F T.T.C.	23 Novembre 1989
89/119 D.M.	21 Novembre 1989	Médiations et Contentieux	La Ville de Lille poursuit devant toute juridiction compétente l'expulsion du terrain communal situé au 11-13, rue Eugène Jacquet, à Lille,		

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en préfecture le :
89/120 D.M.	21 Novembre 1989	Finances et Achats	de M. Pierre CALLEWAERT et de toutes autres personnes occupant les lieux sans droit ni titre. Un marché négocié est passé avec les établissements Jean-Paul LEHOUX, 175 rue de Seclin à Templemars, en vue de la fourniture de coquilles destinées à être distribuées pendant les fêtes de fin d'année 1989.		
89/121 D.M.	21 Novembre 1989	Urbanisme Action Foncière	Un bail, d'une durée de neuf ans, prenant effet le 1er Janvier 1989, est passé avec l'Etat (Ministère de l'Education Nationale Inspection Académique du Nord), renouvelant la location à son profit de locaux situés dans l'immeuble communal 22 rue du Réduit à Lille, et utilisés par les C.C.S.D. et C.C.P.E. Le montant du loyer et des charges locatives sera révisable à l'issue de chaque période triennale.	Montant du loyer 3.150,00 F par an Montant des charges locatives : forfait de 2.500,00 F par an	
89/122 D.M.	21 Novembre 1989	Urbanisme Action Foncière	Un bail, d'une durée de neuf ans, prenant effet le 1er Janvier 1989, est passé avec l'Etat (Ministère de l'Education Nationale Inspection Académique du Nord), renouvelant la location à son profit de	Montant du loyer 6.800,00 F par an	

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en préfecture le :
			locaux situés dans l'immeuble communal 22 rue du Réduit à Lille, et utilisés par l'I.D.E.N. de Lille 1. Le montant du loyer et des charges locatives sera révisable à l'issue de chaque période triennale.	Montant des charges locatives : forfait de 5.350,00 F par an	
89/123 D.M.	24 Novembre 1989	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec M. Roger FREZIN, artiste peintre, en vue de la décoration de la salle des mariages de l'Hôtel de Ville.	321.000,00 F H.T.	
89/124 D.M.	30 Novembre 1989	Agence de développement	Un quatrième avenant à la convention du 24 Mars 1989, conclue en vue de l'élaboration d'un programme de développement économique et social de l'ensemble du quartier de Wazemmes, est passé avec le Centre Social de Wazemmes, Association Loi 1901, représenté par la Présidente, Mme Dominique ABDOU, sis 36 rue d'Eylau à Lille en vue de proroger d'une durée de 3 mois à compter du 1er Octobre 1989, la mission qui lui est confiée.	90.000,00 F H.T.	

N° 89/549 Achat d'un immeuble sis à Lille - Commune associée d'Hellemmes, 161, rue Roger Salengro.

MESDAMES, MESSIEURS,

Monsieur SAJOT propose à la Ville l'acquisition de son immeuble situé 161, rue Roger Salengro à Lille, Commune associée d' Hellemmes, cadastré actuellement 298 AD n° 803 et situé au Plan d'occupation des sols en zone UBd 1,00 (zone urbaine à densité assez élevée, affectée à l'habitat, aux services et aux activités sans nuisances) et ce sur la base de 200.000 F.

L'acquisition d'une partie de cet immeuble (document d'arpentage en cours) permettrait une extension du parc municipal.

L'immeuble a été évalué à 150.000 F par les Services Fiscaux, toutefois le propriétaire venant de réaliser divers travaux (cloisonnement, modification des conduits de récupération des eaux, installation de chauffage) il paraît possible de poursuivre cet achat sur la base de 200.000 F.

Le Conseil Consultatif de la Commune associée d' Hellemmes a émis un avis favorable à cette acquisition.

En accord avec la Commission de l' Urbanisme, du Logement, de l' Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 5 Décembre 1989 et le Conseil Consultatif de la Commune associée d' Hellemmes, nous vous demandons :

- 1) de décider l'acquisition à Monsieur SAJOT d'une partie de l'immeuble 161, rue Roger Salengro, moyennant le prix de 200.000 F (deux cent mille francs) ;
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;
- 3) de décider l'imputation de la dépense, évaluée approximativement à 220.000 F, tous frais compris, au chapitre 922, article 2125 LH 26 de nos documents budgétaires, sous l'intitulé «Hellemmes - Acquisitions d' immeubles».

Adopté

Voir compte rendu p. 1308

N° 89/550 Acquisition par la Ville de Lille des espaces verts et d'un local collectif dans la Résidence «La Guinguette», rue du Docteur Huart à Lille, Commune associée d' Hellemmes.

MESDAMES, MESSIEURS,

La Ville a la possibilité d'acquérir gratuitement les espaces verts ainsi qu'un bâtiment à usage polyvalent (type L.C.R.) de la Résidence «La Guinguette», rue du Docteur Huart à Lille, Commune associée d' Hellemmes.

Les parcelles concernées sont cadastrées section AM n°s 812, 871, 824, 869, 995, 1007 et 1009 pour une superficie totale de 7.145 m².

Les espaces verts, déjà ouverts au public, pourront être intégrés au domaine public communal dès leur acquisition et ainsi que le prévoyait le cahier des charges de vente des constructions par la Société FERINEL, aménageur de l'opération.

Les copropriétaires et l'assemblée générale de l'association syndicale se sont prononcés favorablement par ailleurs sur cette cession.

Le Conseil Consultatif de la Mairie d' Hellemmes a émis un avis favorable à cet achat.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 5 Décembre 1989 et le Conseil Consultatif de la Commune associée d' Hellemmes, nous vous demandons :

- 1) de décider l'acquisition gratuite à l'association syndicale S.C.I. la Guinguette des terrains et du local susmentionnés ;
- 2) de décider l'incorporation des espaces verts dans le domaine public communal sitôt leur acquisition ;
- 3) de nous autoriser à comparaître à l'acte authentique à intervenir en cas d'absence ou d'empêchement la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;
- 4) de décider l'imputation de la dépense correspondant aux frais divers devant être engagés pour cette acquisition sur les crédits ouverts au chapitre 922, article 2109 IM 26 de nos documents budgétaires sous l'intitulé «Hellemmes - Achat de terrains».

Adopté

Voir compte rendu p. 1308

**N° 89/551 COMMUNE ASSOCIEE D' HELLEMMES RELEVEMENT DES
TARIFS DU CIMETIERE.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Les tarifs actuellement en vigueur ont été fixés par la délibération n° 88/407 du 16 Décembre 1988.

Pour tenir compte de l'augmentation des charges, nous vous demandons, en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d' HELLEMMES réuni le 8 Décembre 1989, de faire vôtres les tarifs ci-après énoncés, soit une hausse de 3,5 % avec effet au 1er mois qui suit la date de réception par le représentant de l'Etat.

	TARIFS ACTUELS	TARIFS PROPOSES
Fosse pour adulte à 1,50 m de prof.	55,00	57,00
Fosse double adulte	109,00	113,00
Exhumation	101,00	105,00
Taxe supplémentaire de sarcophage		
- adulte sarcophage simple	119,00	123,00
- adulte sarcophage double	239,90	248,00
- adulte sarcophage triple	359,00	372,00
Concessions de 15 ans, le m ²		
- superposition, le m ²	78,00	80,00
	39,00	40,00
Superposition dans les concessions centenaires accordées antérieurement à la mise en application de l'ordonnance du 5.01.1959, le m ²		
	147,00	153,00
Concession perpétuelle, le m ²		
	1.659,00	1.716,00
- superposition, le m ²	829,50	858,00

Adopté

Voir compte rendu p. 1308

**N° 89/552 COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES - RELEVEMENT DES
TARIFS - PRETS DE SALLES**

MESDAMES, MESSIEURS,

Les tarifs actuellement en vigueur ont été fixés par la délibération n° 88/406 du 16 Décembre 1988.

Pour tenir compte de l'augmentation des charges, nous vous demandons, en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'HELLEMMES réuni le 8 Décembre 1989, de faire vôtres les tarifs ci-après énoncés, avec effet au 1er mois qui suit la date de réception par le représentant de l'Etat soit une hausse de 3,5 %.

	TARIFS ACTUELS	TARIFS PROPOSES
ANNEXE FENELON		
- Remboursement frais généraux d'entretien de bâtiments	318,00	329,00
- Remboursement frais de nettoyage	99,00	102,45
- Remboursement frais d'éclairage (à l'heure)	7,00	7,25
- Remboursement frais de chauffage (à l'heure)	18,30	18,95

SALLE JACQUES PREVERT

- Remboursement frais généraux d'entretien de bâtiments	237,70	246,00
- Remboursement frais de nettoyage	49,45	51,20
- Remboursement frais d'éclairage (à l'heure)	5,20	5,40
- Remboursement frais de chauffage (à l'heure)	10,45	10,80

SALLE LEO LAGRANGE

- Remboursement frais généraux d'entretien de bâtiments	561,10	580,70
- Remboursement frais de nettoyage	174,60	180,70
- Remboursement frais d'éclairage (à l'heure)	11,15	11,55
- Remboursement frais de chauffage (à l'heure)	20,85	21,60
- Prêt pour occupation ne nécessitant aucune préparation et de courte durée		

TAUX HORAIRE : 37,60 38,90
(ce taux horaire se substitue aux frais généraux d'entretien. Les frais de nettoyage
d'éclairage et de chauffage restent à récupérer dans leur intégralité)

SALLE MONCHY

- Remboursement frais généraux d'entretien de bâtiments	958,15	991,70
- Remboursement frais de nettoyage	249,60	258,30
- Remboursement frais d'éclairage (à l'heure)	10,65	11,00
- Remboursement frais de chauffage (à l'heure)	10,00	10,35

SALLE DUQUESNOY

- Remboursement frais généraux d'entretien de bâtiment	1.161,95	1.202,60
- Remboursement frais de nettoyage	299,60	310,10
- Remboursement frais d'éclairage (à l'heure)	13,30	13,80
- Remboursement frais de chauffage (à l'heure)	11,15	11,55

Adopté
Voir compte rendu p. 1308

N° 89/553 Commune Associée d'Hellemmes Vie Culturelle - Prises de vues et exposition photographique - Versement d'une Subvention à la Compagnie «Le Prato».

MESDAMES, MESSIEURS,

Depuis plusieurs années, une ancienne photographe du Chatelet, Marie-Pierre VINCENT, parcourt la France afin de photographier tous ceux et toutes celles qui acceptent de poser devant son objectif. Elle leur offre leur portrait et présente cette galerie de «têtes» sous un chapiteau.

Ce travail lui a déjà permis de publier un livre intitulé «Voyage au Pays des Français» qui a rencontré un franc succès auprès de la critique.

Invitée à Lille et à Hellemmes par la Compagnie Le Prato, Marie-Pierre VINCENT a installé son «chapiteau Galerie et son chapiteau Studio» Place Hentgés du 27 au 29 Octobre 1989.

Pour cette opération, une subvention de 15.000 F est demandée.

En accord avec le Conseil Consultatif de la Commune associée réuni le 8 Décembre 1989, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à verser cette subvention qui sera prélevée sur le crédit ouvert au chapitre 945.280 article 657, à la Compagnie LE PRATO qui s'est chargée d'accueillir Marie-Pierre VINCENT.

Adopté

Voir compte rendu p. 1308

N° 89/554 Commune Associée d'Hellemmes - Subvention exceptionnelle au Cercle Apollon Hellemmois.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Cercle Apollon Hellemmois a sollicité le concours de la Commune pour l'octroi d'une subvention destinée à procéder à l'acquisition de matériels importants permettant un meilleur entraînement des lutteurs Hellemmois.

Dans le souci permanent d'encourager le sport de Compétition et de promouvoir l'image de la Commune par le biais de ces sportifs, nous vous proposons en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d' Hellemmes réuni le 8 Décembre 1989, de ne pas retarder cette opération sur l'exercice 1990 et d'allouer une subvention de 5.000 F qui sera imputée au chapitre 945-18 encouragement aux sports article 657 subventions sur l'exercice 1989.

Adopté

Voir compte rendu p. 1308

N° 89/555 Commune Associée d'Hellemmes - Subvention exceptionnelle à l'Association de Boxe Française Quinquinoise d'Hellemmes pour l'organisation des quarts de Finale du Championnat de France.

MESDAMES, MESSIEURS,

L'association de Boxe Française Quinquinoise d' Hellemmes organise le 20 Janvier 1990 Salle Monchy, les quarts de Finale du Championnat de Boxe Française.

Soucieux de contribuer à la réussite de l'organisation de cette compétition de haut niveau et en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'Hellemmes réuni le 8 Décembre 1989, nous vous demandons d'allouer à cette association une subvention de 5.000 F qui sera imputée au Chapitre 945-18 encouragements aux sports, article 657 subventions de l'exercice 1989.

Adopté

Voir compte rendu p. 1308

N° 89/556 Commune Associée d'Hellemmes - Subvention complémentaire au club Léo Lagrange - Opération été 1989.

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le cadre de la prévention contre la délinquance, le Club LEO LAGRANGE sis 11-13 rue Fenelon à HELLEMES, organise chaque année l'opération : «Eté à HELLEMES pour ceux qui restent». A cet effet, cette association bénéficie d'une subvention de fonctionnement dans le cadre du Budget Primitif de la Commune Associée d' Hellemmes.

L'édition 1989 de cette opération a connu un tel succès que le Club LEO LAGRANGE sollicite l'octroi d'une subvention complémentaire de 18.000,00 F.

En conséquence, en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d' Hellemmes réuni le 8 Décembre 1989, nous vous prions de bien vouloir accorder cette aide.

La dépense sera prélevée sur le chapitre 940.211 «Animation urbaine» article 657 «Subventions».

Adopté

Voir compte rendu p. 1308

**N° 89/557 Club marketing des villes et des collectivités territoriales
adhésion de la ville.**

MESDAMES, MESSIEURS,

La réalisation des programmes de recherche de l'Institut de Recherche de l'Entreprise (I.R.E) est basée sur une collaboration étroite avec des partenaires associés, qui sont les institutions concernées par le thème général de la recherche et par les programmes de recherche prévus.

Dans ce cadre, l' I.R.E a mis en place un programme de recherche portant sur l'action des villes dans leur volonté d'attirer des entreprises nouvelles sur leur territoire, de favoriser le développement des entreprises qui y exercent leur activité et promouvoir ainsi l'image de marque des villes.

La finalité du programme de recherche est de développer de nouvelles méthodes de gestion appliquées au problème de développement économique et d'en faciliter la mise en place dans les villes ou les collectivités territoriales.

A cet effet, a été constitué le «Club Marketing des Villes et des Collectivités Territoriales» qui a notamment pour objectif la mise en oeuvre du programme de recherche susmentionné, axé sur deux thèmes privilégiés :

- le marché de l'implantation d'entreprises : marchés de l'offre et de la demande, équilibre et évolution du système d'échange offre/demande,
- le comportement marketing des villes : stratégie de ville, de développement économique, de marketing du développement économique.

Conformément à notre volonté de promouvoir l'attrait économique de notre Ville, et eu égard à l'intérêt que présentent, pour notre action, les thèmes retenus, il est proposé l'adhésion de la Ville au Club Marketing des Villes et des Collectivités Territoriales.

Les droits d'adhésion au Club sont fixés à une cotisation annuelle de 150.000 F H.T, qui donnent cependant lieu à une facturation particulière pour une première adhésion en cours d'année, soit 50.000 F HT, couvrant les frais et investissements de mise en place de l'activité auprès du nouveau partenaire.

En conséquence, et en accord avec votre Commission du Développement et des Affaires Economiques réunie le 30 Novembre 1989, nous vous demandons de bien vouloir décider :

- l'adhésion de la Ville au Club Marketing des Villes et des Collectivités Territoriales, et le versement de la cotisation de 50.000 F au titre de l'année 1989,
- l'imputation de la dépense correspondante sur les crédits inscrits à cet effet, au B.P 1989.

Adopté

N° 89/558 Développement Social des Quartiers de Moulins, Wazemmes, Fives et Lille-Sud - Maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale - Convention avec le GEDAL.

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le cadre du Contrat de Plan 1989-1993 et faisant suite à la candidature de la Ville de Lille, l'Etat et la Région ont procédé au classement des quartiers suivants :

- Moulins et Wazemmes : quartiers en grande difficulté,
- Fives et Lille-Sud : quartiers sensibles.

Cette procédure de développement social des quartiers se traduit notamment par l'élaboration et l'exécution d'un programme de développement social pour chacun de ces sites.

A cette fin, et dans un souci d'harmonisation et de coordination des interventions, il a été jugé souhaitable de confier à un intervenant unique, le GEDAL, Association Loi 1901, compétente en ce domaine, une fonction générale de «chargée d'opération» sur l'ensemble des secteurs DSQ ou quartiers sensibles retenus par l'Etat et la Région.

En cette qualité, le GEDAL travaillerait en étroite liaison avec M. l'Adjoint au Maire délégué au DSQ, les Présidents délégués de Conseils de quartiers et la Direction Générale de la Mairie - cellule DSQ.

Sa mission consisterait, dans le cadre pluriannuel défini par convention entre la Ville, l'Etat et la Région, et en vertu des cahiers des charges du dispositif DSQ, en l'exercice d'une action d'assistance technique à la Ville et en particulier aux Présidents délégués des Conseils de Quartiers.

Elle s'accomplirait avec le concours des équipes opérationnelles de maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale dont le GEDAL serait l'unique employeur.

A noter sur ce point que l'exercice éventuel des fonctions de Chef de Projet du DSQ du Sud par l'actuel Secrétaire de Mairie de Quartier est en cours d'étude.

En conséquence, nous vous demandons de vouloir bien nous autoriser à :

- signer la convention ci-jointe entre la Ville et le GEDAL précisant les modalités de cette intervention,
- inscrire la dépense correspondante, évaluée à 1.635.000 F au budget primitif de 1990, sur le crédit «Projets d'aménagements de quartier» (chapitre 908.0, article 235 E4),

- solliciter la participation financière de l'Etat et de la Région dans le cadre du dispositif DSQ,

- admettre en recettes les subventions ainsi obtenues.

Adopté à la majorité
Voir compte rendu p. 1322

DEVELOPPEMENT SOCIAL DES QUARTIERS
MAITRISE D' OEUVRE URBAINE ET SOCIALE
CONVENTION

Entre
la Ville de Lille, représentée par M. Pierre MAUROY, Maire de Lille,
d'une part,

et
le Groupement d' Etude et de Développement de l'Animation Lilloise (GEDAL ,
Association Loi 1901, dont le siège est à Lille, Porte de Paris, Place Simon Vollant,
représentée par M. Daniel ROUGERIE, son Président,
d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : objet de la mission

Dans le cadre du Contrat de Plan 1989-1993 et faisant suite à la candidature de la Ville de Lille, l'Etat et la Région ont procédé au classement des quartiers suivants :

- Moulins et Wazemmes : quartiers en grande difficulté,
- Fives et Lille-Sud : quartiers sensibles.

Cette procédure de développement social des quartiers se traduit notamment par l'élaboration et l'exécution d'un programme de développement social pour chacun de ces quartiers.

A cette fin, et dans un souci d'harmonisation et de coordination des interventions, il a été jugé souhaitable de confier au GEDAL, Association Loi 1901, compétente en ce domaine, une fonction générale de «Chargée d'opération» sur l'ensemble des sites DSQ ou quartiers sensibles retenus par l'Etat et la Région.

En cette qualité, le GEDAL travaillera en étroite liaison avec M. l'Adjoint au Maire délégué au DSQ, les Présidents délégués de Conseils de Quartier et la Direction Générale de la Mairie - cellule DSQ, et assurera en particulier le recrutement des équipes de maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale.

Article 2 : définition de la mission

La mission confiée au GEDAL, en vertu de l'article précédent, consiste dans un cadre pluriannuel défini par convention entre la Ville, l'Etat et la Région, en l'exercice d'une action d'assistance technique à la Ville et en particulier aux Présidents délégués des Conseils de Quartier, permettant à ces derniers, après avoir élaboré un diagnostic et recueilli les propositions émanant des Commissions locales de développement social et des Conseils de Quartier, d'arbitrer et de définir les objectifs et programmes d'actions.

Cette mission s'exerce avec le concours des équipes opérationnelles de maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale, composées comme suit :

* Le Chef de projet dont le rôle consiste à :

- . catalyser la demande sociale sur le quartier,
- . assister les opérateurs, notamment la Ville de Lille sur les plans technique et administratif, en formalisant les dossiers éligibles aux procédures DSQ, en liaison avec l'Etat et la Région,
- . assurer le fonctionnement du partenariat dans le cadre de l'intervention des acteurs de la gestion du quartier,
- . proposer le cahier des charges des actions à conduire,
- . assurer le suivi opérationnel de la mise en oeuvre des projets,
- . évaluer les réalisations et en rendre compte de manière permanente à l'Adjoint délégué au DSQ, au Président délégué du Conseil de Quartier et à la Direction Générale de la Mairie, cellule DSQ.

* Le secrétariat, assuré par un agent à plein temps (ou deux agents à 1/2 temps), chargé de :

- l'accueil et des relations publiques,
- la rédaction de lettres, notes, comptes-rendus et rapports,
- d'études diverses relatives aux actions des PLDS,
- et d'une manière générale, de l'assistance administrative et technique au Chef de projet.

L'équipe opérationnelle pourra être renforcée, si le besoin s'en fait sentir, par voie d'avenant à la présente convention.

Article 3 : les responsables de l'intervention

La Mairie de Lille : M. le Maire ou M. l'Adjoint au DSQ suivra l'exécution de la présente convention et certifiera le service fait.

Les titulaires :

- . M. Roger MAUCOURT, Chef de Projet du DSQ de Moulins
- . Mme Ghislaine LE SAMEDY, Chef de Projet du DSQ de Wazemmes
- . M. Giovanni FALA, Chef de Projet du DSQ de Fives,

sont responsables de l'intervention.

Article 4 : conditions de réalisation

La Ville de Lille mettra à la disposition du titulaire toutes les informations nécessaires à la bonne marche de l'intervention. Elle facilitera l'obtention auprès des Administrations et organismes compétents des informations dont le titulaire de la convention, pourrait avoir besoin.

Article 5 : durée de l'intervention

Elle sera fixée dans le cadre de la convention à intervenir entre la Région et la Ville.

La présente convention est conclue pour la période allant du 1er Janvier 1990 au 31 Décembre 1990 et pourra être prorogée par avenant.

Article 6 : propriété de l'intervention et des documents

Toutes les interventions et tous les documents produits en exécution de la présente convention seront la propriété exclusive de la Ville de Lille.

Les titulaires ne pourront utiliser tout ou partie des résultats des interventions faisant l'objet de la présente convention qu'avec l'accord préalable de la Ville de Lille.

Toutefois, si les titulaires mettent au point, au cours de l'intervention, une formule, une technique nouvelle ou un programme dont la découverte n'est pas l'objet de la convention, il en demeure propriétaire.

Article 7 : secret professionnel

Les titulaires seront tenus au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, interventions et décisions, dont ils auront connaissance au cours de l'exécution de la présente convention, ils s'interdiront notamment toute communication écrite ou verbale sur ce sujet et toute remise de documents à des tiers sans l'accord préalable de la Mairie.

Par ailleurs, les titulaires s'engagent à citer les sources des interventions et recherches qu'ils pourraient être conduits à utiliser pour la réalisation de l'intervention faisant l'objet de la présente convention.

Article 8 : principe de l'exécution personnelle

Les titulaires doivent exécuter eux-mêmes la prestation convenue. Toutefois, en accord avec la Ville de Lille, les titulaires de la présente convention soustraiteront certaines missions.

Article 9 : la rémunération du GEDAL

A été fixée à 1.635.000 F TTC suivant devis annexé à la présente convention.

Elle couvre l'ensemble des frais et charges de toute nature occasionnés par la mission, notamment le remboursement des frais de déplacement ainsi que les frais généraux.

Cette dépense sera subventionnée par l'Etat et par la Région.

Article 10 : actualisation des prix

La rémunération fixée est ferme jusqu'au 31 Décembre 1990 et non révisable.

Article 11 : modalités de règlement

La somme fixée à l'article 10 sera réglée sur présentation en triple exemplaire de mémoires adressés à Monsieur le Maire de la Ville de Lille selon les modalités ci-dessous :

- 20 % dès la signature de cette convention
- 20 % le 31 Mars 1990
- 20 % le 30 Juin 1990
- 20 % le 30 Septembre 1990
- le solde le 31 Décembre 1990 sur la base d'un état détaillé des dépenses réalisées.

En cas de désaccord sur le montant, le règlement du désaccord ne doit pas retarder le mandatement correspondant qui est effectué sur la base des sommes admises par la Ville de Lille.

Le défaut de mandatement dans le délai de 30 jours fait courir de plein droit les intérêts moratoires au profit du titulaire.

La Ville de Lille se libérera des sommes dues en exécution de la présente convention en effectuant les versements au nom du GEDAL.

Article 12 : résiliation

Si les titulaires de la présente convention se trouvent empêchés d'exécuter la mission qui leur est confiée, cette convention sera résiliée de plein droit un mois après l'envoi à cet effet, d'une lettre recommandée avec accusé de réception, au signataire de la convention.

Par ailleurs, la Ville de Lille se réserve le même droit si elle estime que les titulaires de la présente convention ne remplissent pas leur mission avec toute la compétence ou la diligence voulue, ou ne lui fournissent pas les spécialistes de l'intervention.

Ne seront réputées acquises que les sommes correspondantes aux prestations jugées utilisables.

Article 13 : les litiges

Les litiges qui pourraient survenir à l'occasion de la présente convention seront soumis au Tribunal Administratif.

Article 14 : modification éventuelle du programme en cours d'intervention

Elle peut être envisagée à la demande de l'une ou l'autre des parties.

Dans ce cas, un avenant serait passé constatant la modification du programme initial.

Fait à Lille, le

Le Président du GEDAL,

Daniel ROUGERIE

Le Maire de la Ville de Lille,

Pierre MAUROY

ANNEXE FINANCIERE

*** Frais de personnels (toutes charges comprises)**

- coût des 3 postes de Chef de Projet 900.000 F

- coût des 3 postes d'agents du secrétariat 450.000 F

TOTAL 1.350.000 F

*** Frais généraux de gestion 135.000 F**

* Budget de fonctionnement des 3 équipes opérationnelles
(frais de missions, réception, transports et déplacements,
matériel, fournitures administratives, etc.) 150.000 F

TOTAL GENERAL 1.635.000 F

**N° 89/559 Association pour le Développement Social du Vieux-Lille.
Subvention.**

MESDAMES, MESSIEURS,

La Ville de Lille a engagé un certain nombre d'actions (campagnes d'information, installations de corbeilles, lutte contre l'affichage sauvage ...) qu'il conviendrait de relayer et d'amplifier au niveau du Vieux-Lille par des initiatives locales.

Ces initiatives tiendraient compte des efforts déjà fournis par les services compétents ainsi que des informations recueillies lors de la prochaine audition municipale.

A cette fin, le Conseil de Quartier du Vieux-Lille, réuni en séance officielle le 25 Octobre 1989 s'est prononcé en faveur de l'attribution d'une subvention de 16.400 F à l'Association «Développement Social du Vieux-Lille» destinée à l'organisation d'une Campagne de Propreté dans le quartier.

En accord avec votre Commission des Affaires Générales et de la décentralisation réunie le 1^{er} Décembre 1989, nous vous demandons de bien vouloir décider cette subvention.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit décentralisé inscrit à l'article 657, du chapitre 936-20 intitulé «Campagne de Propreté» du budget de 1989.

Adopté

**N° 89/560 Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des
frais au propriétaire.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Le véhicule immatriculé 2768 LQ 59 appartenant à Madame GUSTIN Sylvie, domiciliée 14 Place De Gaulle à ARMENTIERES, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement interdit par panneaux, rue Basse.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R. 37/1 du Code de la Route.

Compte tenu du fait que le véhicule de Madame GUSTIN Sylvie était en panne, et en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 5 Décembre 1989, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à sa requête en vue du remboursement de la somme de 471 Francs, représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 936/4 sous l'intitulé «Frais exceptionnels de Voirie».

Adopté

N° 89/561 Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le véhicule immatriculé 1236 MX 62 appartenant à Madame LECLUSE Sophie, domiciliée 5, rue de Gosnay à FOUQUEREUIL, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement interdit gênant devant une sortie de garage, 73 rue d'Esquermes.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R. 37/1 du Code de la Route.

Compte tenu du fait que le véhicule de Madame LECLUSE Sophie a été déplacé à son insu par les employés d'une entreprise de travaux suivant les témoignages écrits, recueillis par la suite, et en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 5 Décembre 1989, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à sa requête en vue du remboursement de la somme de 471 Francs, représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 936/4 sous l'intitulé «Frais exceptionnels de Voirie».

Adopté

N° 89/562 Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le véhicule immatriculé 1900 LQ 59 appartenant à Madame DESSEIN Micheline domiciliée 29, rue du Marché à LILLE, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant l'installation du marché, à l'angle de la rue au Repos et la rue Rabelais.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R. 37/1 du Code de la Route.

Etant donné que le véhicule de Madame DESSEIN Micheline était abandonné suite à un vol, et en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 5 Décembre 1989, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à la requête de celle-ci en vue du remboursement de la somme de 954 Francs, représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au Chapitre 936/4 sous l'intitulé «Frais exceptionnels de Voirie».

Adopté

N° 89/563 Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le véhicule immatriculé 1345 LN 59 appartenant à Monsieur PONTHEU Roger, domicilié 28, rue Albert D' Hondt à WATTRELOS, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour un stationnement interdit gênant sur une zone de stationnement réservée aux personnes handicapées, rue de Pas.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R. 37/1 du Code de la Route.

Compte tenu du fait que Monsieur PONTHEU Roger transportait son épouse handicapée, mais qu'en l'absence de la plaque «Grand invalide civil» sur le pare brise, il a néanmoins été procédé à l'enlèvement du véhicule, et en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 5 Décembre 1989, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à sa requête en vue du remboursement de la somme de 471 Francs, représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 936/4 sous l'intitulé «Frais exceptionnels de Voirie».

Adopté

N° 89/564 Frais de déplacement - Remboursement au propriétaire.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le véhicule immatriculé 2156 PY 59 appartenant à Madame TORDOIT Marie Thérèse, domiciliée 14, rue Saint-Eloi à LILLE, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour un stationnement gênant l'installation du marché, Place Nouvelle Aventure.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale, conformément à l'article R. 37/1 du Code de la Route.

Etant donné que le véhicule de Madame TORDOIT Marie-Thérèse, victime d'un acte de vandalisme, était immobilisé sur place en début de soirée, et que l'intéressée avait sollicité l'assistance d'un dépanneur afin de procéder à la réparation dudit véhicule le lendemain matin, et en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 5 Décembre 1989, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à la requête de celle-ci en vue du remboursement de la somme de 105 Frs, représentant les frais des opérations préalables à l'enlèvement.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 936/4 sous l'intitulé «frais exceptionnels de Voirie».

Adopté

**N° 89/565 Conseil Communal de Prévention de la Délinquance.
Composition.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Le décret n° 83.459 du 8 Juin 1983 a institué la possibilité pour tout Conseil Municipal, s'il l'estime nécessaire, de créer un Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, et le Conseil Municipal par délibération n° 83/2/274 du 22 Octobre 1983 a décidé cette création pour la Ville de Lille.

L'article 16 dudit décret stipule que le Conseil Communal de Prévention placé sous la présidence du Maire de la Commune, comprend, en nombre égal, des représentants de l'Etat et des représentants de la Commune désignés par le Conseil Municipal.

Des personnalités qualifiées et des représentants d'associations peuvent être appelés à siéger, à titre consultatif, au Conseil Communal de Prévention ; en ce cas, ils sont désignés pour moitié par le Commissaire de la République et pour moitié par le Conseil Municipal.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, et en accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 6 Décembre 1989 nous vous demandons de bien vouloir fixer la nouvelle composition de cette Assemblée.

Le renouvellement du Conseil Municipal, l'expérience tirée de cinq années de fonctionnement rendent nécessaire la désignation et le renforcement du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance.

Sont nommés, en qualité de représentants de l'Etat au sein du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance de Lille placé sous la présidence de M. le Maire de la commune :

- M. le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Lille ou son représentant,
- M. l' Inspecteur d'Académie ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental du Service de l'Education Surveillée ou son représentant,
- M. le Directeur Régional des Services Pénitentiaires ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports ou son représentant,

- M. le Directeur Départemental du Travail et de l'Emploi du Nord-Lille ou son représentant,
- M. B. CAPELAIN, Inspecteur Départemental de l'Education Nationale,
- M. C. PIREZ, Proviseur du Lycée d' Enseignement Professionnel FERRER,
- M. J. SIMON, Principal du Collège Louise MICHEL,
- M. le Commissaire Divisionnaire, Commissaire Central de Lille ou son représentant.

Monsieur le Maire étant Président, la Commune Associée d' HELLEMES étant représentée par Monsieur Jean-Pierre FROMONT et Monsieur Pierre BERTRAND, Chargé de cette fonction par délégation, nous vous demandons de bien vouloir désigner pour représenter la Ville :

- M. DEGREVE, Adjoint Délégué à la Santé,
- M. DEBEYRE, Adjoint Délégué à la décentralisation,
- M. KANNER, Adjoint Délégué à l'Action Sociale,
- M. ROUGERIE, Adjoint Délégué à l'Animation des quartiers,
- M. JAGU, Conseiller Municipal Délégué à la Jeunesse,
- M. DE SAINTIGNON, Conseiller Municipal, Délégué à l'Insertion Sociale et Economique,
- Mme CODDACCIONI, Conseiller Municipal,
- M. RICHIR, Conseiller Municipal,
- M. AUFFRAY, Secrétaire Général,
- M. LEBRUN, Secrétaire Général Adjoint,
- M. VANDERSCHULDEN, Directeur de la Réglementation, de la Prévention et de la Sécurité.

En ce qui concerne les personnalités qualifiées, connues par leur compétence, Monsieur le Préfet, Commissaire de la République a procédé à la désignation de :

- Maître TRIPLET, Bâtonnier de l' Ordre des Avocats du Barreau de Lille,
- Maître CAILLE, Avocat,

- M. AUGER, Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de Lille,
- Mme ROMOND, Association «AIDE», 9 rue du Cirque - Lille,
- M. le Directeur du G.E.D.A.L.,
- M. KORBAS, Fédération Léo Lagrange,
- M. MAILLARD, Aumônier de la Maison d'Arrêt de Loos,
- M. CLAVAIROLY, Pasteur,
- M. THIERY, Point Jeunes,
- M. TRICART, Ominor,
- M. FAIDHERBE, Président du Syndicat des Pharmaciens,
- M. VANPUYENBROUCK, C.A.L - P.A.C.T. de Lille,
- M. CASTELAIN, T.C.C.,
- M. FONTAINE, Directeur de l'Association «Le Cèdre Bleu»,
- M. C. CACHEUX, A.E.M.O.,
- Mlle LAMBERT, Chef du Service Social de la Maison d'Arrêt de Loos,
- M. DELEU, Directeur de l'A.D.S.E.A.D.,
- M. le Docteur ARCHER, Antenne spécialisée pour la Toxicomanie,
- M. DEVAUX, Directeur de la S.L.E.,
- M. L. DOOGHE,
- M. DUPONT, Directeur du Comité de Probation de Lille,
- M. le Docteur DUCLOUX, Président de l'Ordre des Médecins.
- Mme ALAIN, Directrice de l' U.D.A.F.

Nous vous proposons de nommer au titre de la Ville :

- M. ALLARD, A.L.E.F.P.A.,
- M. BARRE, Mission Locale Jeunes,

- M. BERLY, A.B.E.J.,
- M. BESSON, O.M.S.,
- M. A. CACHEUX, O.P.H.L.M. LILLE,
- Mme CAUVIN,
- M. CHEYMOL, C.S.C.V.,
- M. CHEYNS, A.D.N.S.E.A.,
- Mme DAUDIN-CLAVAUD, A.F.L.
- M. DELMAS, L.D.H.,
- Mme DRAPIER
- M. DUPON, Maison de quartier de Moulins,
- M. GODELLE, G.P.A.L.,
- M. IFRI, Association «CRAIGNOS»
- Mme LANSCELOT, Inspecteur Divisionnaire de l'Enseignement Privé,
- M. LECOUTRE MARGE,
- M. LENNE, Association Socio-Educative de contrôle Judiciaire du Nord,
- M. MATON, Médecin Généraliste,
- Mme OVAERE, Association d'Aide aux Victimes Lille-Hellemmes,
- Mme PERSONNE,
- M. P. THERY, A.L.P.S.
- M. TILLIE, S.A.F.
- M. TONNELET, Espace du Possible,
- Mme FREVILLE-CANIPEL D.A.T.,
- M. HESSE, Trait d' Union.

L'Assemblée Générale des Magistrats du Siège du Tribunal de Grande Instance de Lille a désigné pour faire partie durant l'année 1990 du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance de Lille, les magistrats ci-après :

1) Membres titulaires :

- Mlle BLANC, Juge de l'Application des Peines
- M. MERIMECHE, Juge des Enfants

2) Membres suppléants :

- Mme ROYER, Premier Juge de l'Application des Peines
- Mme BAJEUX, Vice-Président chargée du Tribunal pour Enfants.

Adopté

Voir compte rendu p. 1329

**N° 89/566 Budget primitif de 1990 - Section d'investissement.
Programme d'équipements.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Le programme des opérations d'équipement susceptibles d'être réalisées durant l'année 1990, s'élève à 136.854.000 F pour un volume d'emprunts à réaliser de l'ordre de 90 millions de francs.

Ce programme constitue la première tranche du nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement qui vous sera présenté dans son ensemble en Février prochain. Il entre dans le cadre des dispositions que nous avons arrêtées visant notamment à maîtriser l'évolution de la dette et à maintenir les taux fiscaux pendant la durée de ce mandat.

Ce projet a été élaboré autour de quatre grands axes principaux, à savoir :

- la poursuite de l'effort entrepris au niveau de la maintenance des équipements communaux : 52.544.000 F y sont consacrés contre 40.246.300 F en 1989, soit une évolution de plus de 30 %,
- la propreté dans la Ville. Doublement de la dotation inscrite à ce titre en 1989 avec un effort particulier pour l'acquisition de matériel fixe (corbeilles, bornes de propreté, etc...),
- l'action foncière, secteur clef de notre action en cette période où la cité va connaître des mutations importantes en matière d'urbanisme,

- la décentralisation. Il faut noter à ce sujet, que le document présenté reprend une enveloppe globale de 35 millions de francs de crédits qui seront décentralisés ou ventilés vers les quartiers en 1990.

Parmi les réalisations envisagées, on distingue :

- les opérations de maintenance	52.544.000 F
- les opérations en cours	51.025.000 F
- les opérations nouvelles	24.785.000 F
- les équipements de la Commune associée	8.500.000 F

Le détail en est donné en annexes.

Le financement des dépenses en cause serait assuré comme suit :

- subventions escomptées	15.265.000 F
- dotation globale d'équipement	2.500.000 F
- ventes de terrains et d'immeubles	18.000.000 F
- fonds de compensation de la T.V.A. (partie)	11.000.000 F
- recettes affectées	426.000 F
- emprunts à contracter	89.663.000 F
Total	136.854.000 F

Rappelons enfin que le vote des programmes d'investissement avant l'ouverture de l'exercice assure la parfaite continuation de l'action municipale et permet d'accélérer les procédures administratives nécessaires à l'exécution des travaux.

En accord avec le Conseil de Municipalité et votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunis les 27 Novembre, 7 et 8 Décembre 1989, nous vous demandons d'adopter ces propositions et de décider l'inscription des dotations correspondantes.

Adopté à la majorité
Voir compte rendu p. 1339

N° 89/567 Pouponnière - Budget prévisionnel de 1990 - Proposition.

MESDAMES, MESSIEURS,

En application des décrets n°s 61/9 du 3 Janvier 1961 (article 1er) et 66/292 du 6 Mai 1966 (article 4) relatifs à l'organisation financière de certains établissements à caractère sanitaire ou social, nous vous soumettons le budget prévisionnel de la Pouponnière pour l'exercice 1990.

Ce document, reproduit ci-après, sera annexé au Budget Communal au titre des services à comptabilité distincte.

Comptes	Nature des dépenses	Montant	Comptes	Nature des recettes	Montant
	Section d'exploitation				
6021	Produits pharmaceutiques à usage médical	49.000,00	706	Recettes sur prix de journée	8.846.378,12
6022	Fournitures produits finis et petit matériel médical	14.500,00			
6023	Alimentation	196.200,00			
6025	Fournitures hôtelières	95.600,00			
6026	Carburants et fournitures de Garage	8.000,00			
60611	Eau et assainissement	44.000,00			
60612	Electricité	51.500,00			
60613	Chauffage à l'entreprise	410.000,00			
6064	Fournitures de bureau, imprimés et fournitures informatiques	5.100,00			
6067	Fournitures scolaires éducatives et de loisirs	5.500,00			
6068	Autres fournitures diverses	1.500,00			
61113	Laboratoires. Analyses médicales	25.000,00			
61122	Vacances et sorties	200,00			
61125	Frais de scolarité	6.000,00			
61522	Bâtiments	50.000,00			

Comptes	Nature des dépenses	Montant	Comptes	Nature des recettes	Montant
61551	Matériel et outillage médicaux	5.000,00			
61552	Matériel de transport	6.000,00			
61553	Matériel et mobilier de bureau	4.000,00			
61558	Autres matériels et outillages	40.000,00			
6163	Assurance transport	8.000,00			
6182	Documentation générale	950,00			
6183	Documentation technique	350,00			
6228	Médecins, kinésithérapeutes	372.000,00			
6242	Transports d'usagers	114.000,00			
625	Déplacements, missions et réunions	750,00			
6265	Téléphone	9.800,00			
6288	Autres prestations de service	200.000,00			
6331	Versement de transport	60.662,00			
6332	Aide au logement	4.798,00			
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés	1.000,00			
6411	Personnel titulaire et stagiaire	4.674.353,00			
6413	Personnel non titulaire permanent	413.605,00			
6415	Personnel non médical de remplacement	36.864,00			
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	1.728.512,00			
647	Cotisations C.N.F.P.T	61.382,00			
6487	Autres charges de personnel (stages de formation et de perfectionnement)	16.000,00			
681	Dotations aux amortissements et aux provisions	120.052,12			
	TOTAUX	8.846.378,12	TOTAUX		8.846.378,12

Comptes	Nature des dépenses	Montant	Comptes	Nature des recettes	Montant
2183	Section d'investissement		2815	Amortissement des installations techniques, matériel et outillage	94.914,72
	Matériel de bureau et matériel informatique	120.052,12	2818	Amortissement des autres immobilisations corporelles	25.137,40
	TOTAUX	120.052,12	TOTAUX		120.052,12
	RECAPITULATION				
	Section d'exploitation	8.846.378,12		Section d'exploitation	8.846.378,12
	Section d'investissement	120.052,12		Section d'investissement	120.052,12
	TOTAUX	8.966.430,24		TOTAUX	8.966.430,24

ANALYSE DES OPERATIONS

A/ Section d'exploitation

Comparativement à l'année 1989, les dépenses de la section d'exploitation diminuent de 0,17 %. Elles se répartissent comme suit :

Cptes	INTITULES	1989	1990	Evolution en %	% par rapport au total
60	Achats	932.530,00	880.900,00	- 5,53	9,82
61	Services extérieurs	180.639,00	145.500,00	- 19,45	1,62
62	Autres services extérieurs	480.450,00	696.550,00	+ 45,00	8,10
63	Impôts, taxes et versements assimilés	71.300,00	72.660,00	+ 1,90	0,81
64	Charges de personnel	6.938.632,00	6.930.716,00	- 0,12	78,10
65	Autres charges de gestion courante	150.000,00	-	- 100,00	-
68	Dotations aux amortissements	108.085,67	120.052,12	+ 11,07	1,55
		8.861.636,67	8.846.378,12	- 0,17	100,00

Les recettes sont constituées par :

- le produit attendu du prix de journée 8.846.378,12 F

A signaler que le prix de revient journalier 1990 est arrêté comme suit, mais n'est pas définitif, la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale n'ayant pas encore statué sur ce dernier :

573,92 F contre 574,58 F en 1989

et correspond à 15414 journées.

B/ Section d'investissement

Les dépenses sont fixées à 120.052,12 F. Elles sont destinées à l'acquisition de matériels et mobiliers.

Les recettes réelles de cette section s'élèvent à 120.052,12 F. Elles concernent l'amortissement des mobilier et matériel qui fait l'objet d'une dotation identique en dépenses d'exploitation (120.052,12 F).

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunie le 7 Décembre 1989, nous vous demandons de bien vouloir ratifier le Budget de la Pouponnière pour 1990, tel qu'il vient de vous être présenté.

Adopté

Voir compte rendu p. 1358

N° 89/568 Dotations complémentaires et nouvelles - Décisions modificatives - Exercice 1989.

MESDAMES, MESSIEURS,

Afin d'assurer le règlement des dépenses relatives à la clôture de la gestion de l'exercice 1989, il s'avère nécessaire de procéder au renforcement de certaines dotations budgétaires.

D'autres charges doivent, par ailleurs, faire l'objet d'inscriptions nouvelles.

Nous vous proposons, ci-après, le relevé détaillé et le montant des opérations concernées :

Chapitres	Articles	LIBELLES	Montant
		SECTION D'INVESTISSEMENT	
900.9		Autres bâtiments administratifs	
	2147 K8	Mairies de quartier. Secteurs techniques. Acquisition de matériel (équilibré)	16.110,90
903.1		Ecoles du premier degré	
	2147 K72	Restaurants scolaires. Acquisition et installation de mobilier et matériel	200.000,00
903.61		Musées	
	235 E22	Musée comtesse. Restauration d'instruments de musique (équilibré)	53.480,00
903.9		Autres équipements scolaires et culturels	
	2147 B1	Harmonie municipale. Acquisition de matériel musical	36.0000,00
904.60		Pouponnière. Crèches	
	2147 477	Crèche familiale. Acquisition de matériel et mobilier (Délib. du C.M. n° 88/456 du 16.12.1988)	55.626,07
	232 K39	Pouponnière. Crèches. Modernisation, grosses réparations et sécurité	80.000,00
		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
930.0		Dette communale résultant d' emprunts	
	6711	Intérêts des emprunts à long ou moyen terme, non récupérables	690.816,65
931.1		Rémunérations et charges	
	610	Rémunération du personnel permanent titulaire	2.159.272,00
932.010		Atelier de corps d'état rue de Bargues	
	630	Loyers, charges locatives et de copropriété	16.000,00

Chapitre	Articles	LIBELLES	Montant
932.05		Atelier de réparations et transports automobiles	
	609	Autres fournitures	101.738,48
932.210		Bâtiments communaux	
	6312	Entretien de bâtiments (Délib. du C.M. n° 89/446 du 9.10.1989)	112.000,00
932.5		Frais par matériel de transport	
	6315	Entretien de matériel de transport	56.832,58
934.1		Conseils et Assemblées	
	601	Prestations de services	100.000,00
934.240		Hôtel de Ville. Autres services généraux	
	600	Produits pharmaceutiques et d'hygiène	5.000,00
	6620	Frais d'impression	70.614,80
940.33		Congrès. Comités, repas de personnes âgées	
	657	Subventions	15.000,00
942.22		Polices. Ordre public	
	657	Subvention à l'Association pour réalisation d'un complexe motocycliste	20.000,00
942.3		Travaux de sécurité	
	637	Travaux pour le compte d'un tiers (Immeubles menaçant ruine)	100.000,00
943.61		Ecole régionale des Arts plastiques	
	607	Fournitures scolaires	3.500,00
	609	Autres fournitures	2.500,00
945.18		Encouragement aux sports	
	657	Subventions (équilibré) (Remboursement de trop-perçu et rétablissement du crédit)	6.084,00

Chapitres	Articles	LIBELLES	Montant
945.230		Palais des Beaux-Arts	
	6314	Entretien de matériel, outillage et mobilier (Restauration de tableaux)	71.160,00
	6589	Autres versements sur recettes (équilibré) (Reversement à la Société des «Amis des Musées»)	29.650,00
951.422		Crèche du Faubourg de Béthune	
	609	Autres fournitures	10.000,00
951.423		Crèche Crépin-Roland	
	601	Alimentation	10.000,00
955.0		Frais communs. Contingent	
	6401	Contingent pour dépenses d'aide sociale	315.897,70
955.2		Aide sociale aux chômeurs	
	657	Subvention à la Mission Locale (Volet d'insertion du R.M.I.)	52.000,00
955.9		Autres aides sociales	
	645	Autres prestations de services au bénéfice de tiers (Acquisition de séjours de vacances)	124.000,00
	657	Subventions (Avances remboursables. équilibré)	300.000,00
	657	Subvention à l'Association «Restaurants du coeur»	50.000,00
	657	Subventions pour le développement social des quartiers	88.700,00
		TOTAL	4.951.983,18
			<u> </u>
			<u> </u>

La couverture de ces dépenses, à l'exclusion des opérations équilibrées (476.484,90 F) est assurée, d'une part, par l'encaissement de recettes nouvelles diverses (93.723,54 F) et d'autre part, par une partie du produit de la régularisation de la Dotation Globale de Fonctionnement au titre de l'exercice 1988 (4.381.774,74 F).

Nous vous proposons, en accord avec votre Commission de la Planification des Travaux, des Finances et du Personnel réunie le 7 Décembre 1989, de bien vouloir procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes dans le cadre des Décisions Modificatives.

Adopté

Voir compte rendu p. 1358

N° 89/569 Réseau de chaleur - Créances de la Ville - Admission en non valeur - Redevance forfaitaire - Admission en recette.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 89/451 du 9 Octobre 1989, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à intervenir au contrat de transfert d'actifs entre la société Anonyme Résonor et la Ville de Lille.

L'article 2 de cette convention prévoit que la Ville de Lille demande pour cette opération le bénéfice de l'article 1042 du Code Général des Impôts, après avoir renoncé préalablement à ses créances à l'égard de Résonor.

Dans ce contexte, il importe donc de déterminer le montant et l'objet des créances de la Ville envers Résonor.

Elles concernent exclusivement le remboursement en capital, intérêts et frais annexes de la fraction de l'Emprunt Régional (45 millions de Francs) mise à la disposition de Résonor par la Ville par délibération n° 84/326 du 21 Septembre 1984 et se présentent comme suit :

EXERCICE 1987

Titre de recette n° 13602 - Annuité en capital	1.402.312,50 F
Titre de recette n° 13604 - Annuité en intérêts	5.670.000,00 F
TOTAL	<u>7.072.312,50 F</u>

EXERCICE 1988

Titre de recette n° 9133 - Frais de Commission	29.117,07 F
Titre de recette n° 9610 - Annuité en capital	1.598.625,00 F
Titre de recette n° 9611 - Retenue à la source d'une fraction des intérêts	610.367,62 F

Titre de recette n° 9612 - Annuité en intérêts	5.493.308,63 F
TOTAL	<u>7.731.478,32 F</u>
TOTAL GENERAL EXERCICES 1987 ET 1988	<u><u>14.803.790,82 F</u></u>

Parallèlement, l'article 4 de la convention susvisée énonce que la Ville doit encaisser une redevance forfaitaire de 15 Millions de Francs au titre de la mise à disposition de Résonor des biens acquis par elle.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunie le 7 Décembre 1989, nous vous prions de bien vouloir décider :

1) d'admettre en non valeur les titres de recette cités ci-avant et d'imputer la dépense correspondante au chapitre 970 - article 8285 du budget 1989 qui fera l'objet d'une dotation complémentaire équivalente, reprise dans le cadre des décisions modificatives de cet exercice.

2) d'admettre en recette la redevance forfaitaire de 15 Millions de Francs au chapitre 963.0 - article 799.

Adopté

Voir compte rendu p. 1358

N° 89/570 "Restaurants du Coeur"- Organisation d'une manifestation le 14 Novembre à la salle Espace Foire - Demande de subvention exceptionnelle.

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Association «Les Restaurants du Coeur» a été créée à l'initiative de COLUCHE durant l'hiver 1986, pour venir en aide aux plus défavorisés.

L'Association est à la fois soutenue par de nombreux bénévoles provenant d'horizons divers, par des organismes publics et par de nombreuses initiatives individuelles.

L'une d'entre elles émane de cinq grands noms du rock français qui ont entrepris une «tournée d'enfoirés» à Paris et en province, dont un gala s'est déroulé à Lille le 14 Novembre 1989.

L'ensemble des artistes et des techniciens ont fait don de leurs prestations à l'association «Les Restaurants du Coeur».

Afin de poursuivre son action et de faire face à certaines dépenses induites par l'organisation de ce concert, l'Organisme susvisé souhaite associer la Ville de Lille

par l'attribution d'une subvention de 50.000 F destinée à couvrir le coût de la location de l'Espace Foire.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunie le 7 Décembre 1989, nous vous proposons de bien vouloir décider l'attribution à l'Association «Les Restaurants du Coeur», d'une subvention exceptionnelle de 50.000 F.

La dépense correspondante serait prélevée sur le crédit à prévoir au chapitre 955.9 - article 657 de la section de fonctionnement des décisions modificatives de 1989.

Adopté

Voir compte rendu p. 1359

N° 89/571 Association "En France et dans le Monde"- Action pour la lutte contre le SIDA. - Journées des 1er et 2 Décembre 1989. Demande de subvention exceptionnelle.

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Association «En France et dans le Monde» sise à Hellemmes, a été créée afin de soutenir les actions d'information et de prévention de lutte contre le SIDA dans notre région.

A ce titre, cette Association a organisé les 1er et 2 Décembre 1989 deux journées sur le thème du SIDA en France et ses moyens de protection.

Ces actions se sont déroulées à la Maison de l'Education Permanente 1, place Georges Lyon à Lille.

Le 1er Décembre 1989, l'Association a souhaité sensibiliser la population de notre région à ce fléau par la distribution de tracts et d'affiches, cette journée s'inscrivant dans le cadre de la journée mondiale du SIDA.

Quant au 2 Décembre 1989, le colloque, placé sous le patronage du Ministère de la Santé et présidé par Monsieur le Professeur VOISIN, était essentiellement destiné à informer les milieux socio-professionnels de la menace réelle que fait peser le SIDA sur notre Société.

Dans ce contexte, cette Association a souhaité obtenir la participation financière de la Ville.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunie le 7 Décembre 1989, nous vous proposons d'accorder à l'Association «En France et dans le Monde» une subvention exceptionnelle de 20.000 F.

La dépense correspondante sera prélevée sur le crédit inscrit au chapitre 940.33 - article 657 de nos documents budgétaires.

Adopté

Voir compte rendu p. 1359

N° 89/572 Association Sportive des P.T.T. de Lille - Rénovation de la salle d'Haltérophilie-Musculation sise 37, rue de Wazemmes à Lille - Emprunt de 500.000 F - Garantie financière partielle de la Ville.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 89/403 du 9 Octobre 1989, le Conseil Municipal a accordé, à l'Association Sportive des P.T.T. de Lille, la garantie financière partielle de la Ville de Lille (à hauteur de 50 %) pour le remboursement d' un prêt de 500.000 F à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour une période de 20 ans. Ce prêt est destiné à financer les travaux de rénovation de la salle d'haltérophilie-musculation, sise 37, rue de Wazemmes à Lille.

Cependant, le Crédit Local de France nous a récemment informés que la garantie complémentaire est assurée par le Crédit d'Équipement des Petites et Moyennes Entreprises, organisme de caution, et que pour des raisons pratiques, le contrat de prêt sera établi avec la garantie du C.E.P.M.E. à hauteur de 100 %, cet établissement reprenant en sa faveur la garantie de notre Commune à hauteur de 50 %.

De plus, les contractants ont émis le souhait de réduire à 12 ans la durée d'amortissement du prêt susvisé.

En conséquence, il convient de modifier la délibération susvisée en ce sens .

Eu égard à ce qui précède et considérant que :

- l'amortissement du prêt en cause sera assuré par un versement annuel de l'Administration des Affaires Sociales du Ministère des P.T.E. via l'Union des A.S.P.T.T., des crédits nécessaires au remboursement des annuités,
- la convention à passer avec l'A.S.P.T.T. de Lille devra prévoir la constitution de toutes sûretés utiles énumérées dans la circulaire n° 440 CL/FI de Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 18 Juillet 1962, relative aux garanties d'emprunts susceptibles d'être accordées par les Collectivités Locales et notamment, pour le cas présent, la délivrance d'un acte certifiant la disposition énoncée ci-dessus entériné par le Ministère des P.T.E.,
- l'organisme dénommé «A.S.P.T.T. de Lille» est constitué conformément aux dispositions de la circulaire ministérielle susvisée, dans les conditions légales et jouit, en vertu de la loi, de la capacité d'emprunter,

- le but poursuivi par ledit organisme présente incontestablement un intérêt communal,

- la garantie complémentaire est assurée par le Crédit d'Equipement des Petites et Moyenne Entreprises.

Nous vous prions, en accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 7 Décembre 1989, d'accorder à l'A.S.P.T.T. de Lille, la garantie financière sollicitée à hauteur de 50 % du montant du prêt et d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil,

Vu les statuts de l'A.S.P.T.T. de Lille,

Vu la composition du Conseil d'Administration,

Vu la délibération de cette assemblée en date du 20 Septembre 1988 autorisant son Président à réaliser l'emprunt nécessaire au financement des travaux de rénovation de la salle d'haltérophilie-musculation sise 37, rue de Wazemmes à Lille et sollicitant la garantie financière de la Ville de Lille en vue de la réalisation de l'emprunt envisagé,

Vu le devis estimatif de l'opération arrêté à la somme globale de 1.050.000,00 F.

Vu le plan de financement de l'opération et les modalités de remboursement prévues,

Vu la situation financière de l'A.S.P.T.T. de Lille arrêtée au 31 Décembre 1988,

Vu la loi d'amélioration de la décentralisation du 5 Janvier 1988,

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1er - La Ville de Lille accorde sa garantie financière partielle, à concurrence de 50 %, à l'A.S.P.T.T. de Lille pour le remboursement d'un emprunt de 500.000 F que cet organisme se propose de contracter auprès du Crédit Local de France, pour une période de 12 ans. Ce prêt cautionné par le Crédit d'Equipement des Petites et Moyennes Entreprises, agissant pour le compte de la Caisse des Dépôts et Consignations, est destiné à financer les travaux de rénovation de la salle d'haltérophilie-musculation sise 37, rue de Wazemmes à Lille.

Le taux d'intérêt appliqué sera celui en vigueur à la date de l'établissement du contrat.

Au cas où l'A.S.P.T.T. de Lille, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dûes par elle aux échéances convenues, ou des intérêts

moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville de Lille s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur les bases ci-avant définies et sur simple demande du C.E.P.M.E., adressée par lettre-missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que l'établissement susvisé discute au préalable l'organisme défaillant.

Article 2 - Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant de l'annuité, à concurrence de 50 % de son total.

Article 3 - Conformément aux dispositions de l'article 48 de la loi n° 84/148 du 1er Mars 1984, le Crédit Local de France est tenu, au plus tard avant le 31 Mars de chaque année, de faire connaître à la Ville de Lille le montant du principal et des intérêts restant à courir au 31 Décembre de l'année précédente.

Article 4 - Monsieur le Maire est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Lille au contrat d'emprunt à souscrire par l'A.S.P.T.T. de Lille et à poursuivre, s'il y a lieu, l'exécution de la présente délibération.

Article 5 - La présente délibération annule et remplace celle du 9 Octobre 1989, n° 89/403.

Adopté

Voir compte rendu p. 1359

N° 89/573 Lille-Université-Club - Emprunt de 1.000.000 de F - Garantie financière de la Ville.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Lille-Université-Club possède une dizaine de sections de haut niveau évoluant en première division nationale (Water-Polo, Volley-Ball, Hand-Ball, etc ...). Certaines de ces sections devront modifier sensiblement leur gestion au cours de la saison 1989 - 1990, afin de faire correspondre leurs besoins financiers avec les diverses aides extérieures (Sponsoring et Collectivités Territoriales).

Pour ce faire, le Lille-Université-Club souhaite réaliser, auprès du Crédit Municipal de Lille, un prêt de restructuration de 1.000.000 de Francs remboursable en 5 ans.

Cependant, le prêteur conditionne la réalisation de cet emprunt à l'octroi de la garantie financière de notre commune, que sollicite le Président de l'Association susvisée. Le Conseil Régional est sollicité lui aussi pour apporter sa garantie.

Eu égard à ce qui précède et considérant que :

- l'amortissement du prêt en cause sera assuré dans le cadre de la gestion de l'établissement,

- la convention à passer avec le Lille-Université-Club devra prévoir la constitution de toutes les sûretés utiles énumérées dans la circulaire n° 440 CL/FI de Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 18 Juillet 1962, relative aux garanties d'emprunts susceptibles d'être accordées par les Collectivités Locales et notamment, une inscription de privilèges ou d'hypothèques qui sera prise sur les biens mobiliers et immobiliers de l'organisme en cause,

- l'organisme dénommé «Lille-Université-Club» est constitué conformément aux dispositions de la circulaire ministérielle susvisée, dans les conditions légales et jouit, en vertu de la loi, de la capacité d'emprunter,

- le but poursuivi par ledit organisme présente incontestablement un intérêt communal,

Nous vous prions, en accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 7 Décembre 1989, d'accorder au Lille-Université-Club la garantie financière sollicitée et d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil,

Vu les statuts du Lille Université Club,

Vu la composition du Conseil d'Administration,

Vu la lettre en date du 12 Juin 1989 du Président du Lille-Université Club sollicitant la garantie financière de la Ville de Lille en vue de la réalisation de l'emprunt envisagé,

Vu le plan de financement de l'opération et les modalités de remboursement prévues,

Vu la situation financière du Lille-Université-Club,

Vu la loi d'amélioration de la décentralisation du 5 Janvier 1988,

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1er - La Ville de Lille accorde sa garantie financière partielle à hauteur de 50 % au Lille-Université-Club pour le remboursement d'un emprunt de 1.000.000 F que cet organisme se propose de contracter auprès du Crédit Municipal de Lille pour une période de 5 ans.

Le taux d'intérêt appliqué sera celui en vigueur à la date de l'établissement du contrat.

Au cas où le Lille Université Club, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts

moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Lille s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande du Crédit Municipal de Lille, adressée par lettre-missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la Caisse susvisée discute au préalable l'organisme défaillant.

Article 2 - Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant de l'annuité, à concurrence de 50 % de son total.

Article 3 - Conformément aux dispositions de l'article 48 de la loi n° 84/148 du 1er Mars 1984, le Crédit Municipal de Lille est tenu, au plus tard avant le 31 Mars de chaque année, de faire connaître à la Ville de Lille le montant du principal et des intérêts restant à courir au 31 Décembre de l'année précédente.

Article 4 - Monsieur le Maire est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Lille au contrat d'emprunt à souscrire par le Lille-Université-Club et à poursuivre, s'il y a lieu, l'exécution de la présente délibération.

Adopté

Voir compte rendu p. 1359

N° 89/574 Office Régional Laïque pour l'Education par l'Image et par le Son (O.R.L.E.I.S.) - Création d'un centre multi-média et de formation à l'audio-visuel - Demande de participation de la Ville.

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Office Régional Laïque pour l'Education par l'Image et le Son (O.R.L.E.I.S.) souhaite réaliser un vaste projet axé sur la création d'un centre multi-média et d'un centre de formation à l'audio-visuel.

Ce projet ambitieux s'appuie sur une expérience reconnue de l'O.R.L.E.I.S. dans les domaines visés.

Il offrirait, aux formateurs en général, au monde de l'économie sociale aux collectivités publiques, au grand public, un potentiel de formation de haut niveau dans un domaine en développement.

Cette opération suppose que l'O.R.L.E.I.S. se porte acquéreur des locaux des 16-18, rue Danton à LILLE, contigus à ceux de son siège actuel et qu'elle procède à une transformation de ce nouvel ensemble immobilier.

Le coût global du projet est estimé environ à 1.812.000 F comprenant les acquisitions foncières, l'aménagement et l'équipement des locaux.

Pour réaliser ce vaste projet, l'O.R.L.E.I.S. a sollicité la participation de la Région, du Département et de la Ville de Lille à concurrence de 25 % du coût d'objectif.

Le Bureau du Conseil Régional s'est, en ce sens, prononcé pour l'octroi d'une subvention à l'O.R.L.E.I.S. de 453.000 F.

Eu égard à l'intérêt de ce projet, et en accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 7 Décembre 1989 nous vous demandons de vous prononcer favorablement sur la participation de la Ville, à concurrence de 453.000 F.

Cette dépense serait imputée sur le crédit à inscrire au chapitre 914 - article 130 N34 des Budgets Primitifs 1990 pour 250.000 F et 1991 à hauteur de 203.000 F.

Adopté à la majorité
Voir compte rendu p. 1359

N° 89/575 Dette Communale - Réaménagement.

MESDAMES, MESSIEURS,

Nous avons contracté en 1982 un prêt de 4.673.000 F auprès de la Caisse d'Aide à l' Equipement des Collectivités Locales au taux de 16,50 % pour une durée de 15 ans.

Considérant la faculté offerte par le contrat d'assurer un remboursement par anticipation au cours de la deuxième moitié de la période d'amortissement, moyennant le règlement d'une indemnité égale à six mois d'intérêts sur le capital restant dû et la réalisation au 25 Février 1990 de cette condition de délai, nous vous proposons en accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunie le 7 Décembre 1989 :

- de vous prononcer favorablement sur l'opération de renégociation projetée,
- de rembourser par anticipation le capital restant dû, au titre de cet emprunt, soit 3.414.039,46 F,
- de régler l'indemnité fixée à 281.658,25 F et d'imputer cette dépense sur le crédit inscrit au chapitre 930.0 - article 672 de nos documents budgétaires,
- de refinancer le capital remboursé par un emprunt de 3.414.000 F conclu au taux du marché sur la durée résiduelle du contrat initial, soit 7 ans,
- d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature du nouveau contrat de prêt.

Adopté

**N° 89/576 Budgets primitif et supplémentaire - Transferts de crédits.
Exercice 1989.**

MESDAMES, MESSIEURS,

En raison de la diversité de leur nature et de leur caractère prévisionnel, les dépenses des sections d'investissement et de fonctionnement de nos documents budgétaires ne peuvent, lors de leur élaboration, faire l'objet d'une répartition précise dans le cadre de la nomenclature du plan comptable.

En vue de permettre l'imputation de ces opérations selon leur destination, il est nécessaire de procéder, en cours d'année, à certains transferts ou ventilations des crédits mis à la disposition des services gestionnaires.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunie le 7 Décembre 1989, nous vous demandons de bien vouloir ratifier les propositions soumises en vue d'assurer le règlement de dépenses de travaux ou fournitures relatif à l'aménagement de divers équipements communaux.

Toutes les opérations correspondantes y compris l'utilisation des comptes 831 et 115 afférents à l'équilibre des deux sections budgétaires seront régularisées dans le cadre des Décisions Modificatives de l'exercice 1989.

Adopté

- SECTION D'INVESTISSEMENT -

- Virement du chapitre 900.00 - Hôtel de Ville	
Article 2140 E1 - Hôtel de Ville. Mobilier, matériel, équipement, modernisation	
au même chapitre	
article 2140 E2 - Informatisation des services. Matériel, équipement	
d'une somme de	25.000,00 F
- Virement du chapitre 900.00 - Hôtel de Ville	
Article 232 1A - Hôtel de Ville. Aménagements divers, de sécurité, de grosses réparations	
au même chapitre	
article 232 1B - Hôtel de Ville. Mise aux normes électriques	
d'une somme de	1.951,00 F
- Virement du chapitre 900.00 - Hôtel de Ville	
Article 232 1D - Hôtel de Ville. Modernisation de l'imprimerie	
au même chapitre	
article 232 1B - Hôtel de Ville. Mise aux normes électriques	
d'une somme de	2.250,00 F
- Virement du chapitre 900.09 - Bâtiments polyvalents	
Article 232390 - «La Filature». Divers équipements communaux Bibliothèque Le Blan	
au chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs	
article 2147 K8 - Mairies de Quartier. Secteurs techniques. Acquisition de matériel	
d'une somme de	3.368,00 F
- Virement du chapitre 900.2 - Ordre public	
Article 232 K3 - Commissariats de quartier. Aménagement et réparations	
au chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs	
article 232 K10 - Divers bâtiments administratifs. Aménagement	
d'une somme de	10.000,00 F
- Virement du chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs	
Article 2147 K8 - Mairies de quartier. Secteurs techniques. Acquisition de matériel	

au chapitre 900.00 - Hôtel de Ville article 2140 E2 - Informatisation des services. Matériel, équipement	
d'une somme de	25.000,00 F
- Virement du chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs Article 232 K10 - Divers bâtiments administratifs. Aménagement	
au chapitre 900.00 - Hôtel de Ville article 2140 E2 - Informatisation des services. Matériel, équipement	
d'une somme de	4.169,40 F
- Virements du chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs Article 232 K11 - Mairies de quartier. Travaux de modernisation et d'amélioration	
au même chapitre article 2147 K8 - Mairies de quartier. Secteurs techniques. Acquisition de matériel	
d'une somme de	20.000 F
au chapitre 900.00 - Hôtel de Ville article 2127 K1 - Hôtel de Ville. Modernisation du réseau téléphonique	
d'une somme de	8.850 F
- Virement du chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs Article 232 2B - Centre Technique Municipal. Travaux	
au même chapitre article 2147 K7 - Centre Technique Municipal. Acquisition de matériel divers	
d'une somme de	28.640,00 F
- Virements au chapitre 901.1 - Equipements des voies Article 2334223 - Eclairage public. Travaux d'accompagnement du Métro	
au même chapitre article 2334222 - Eclairage public. Remplacement systématique des lampes	
d'une somme de	66.000,00 F
et article 2334220 - Eclairage public. Réseaux basse et moyenne tensions. Modernisation. Rénovation	
d'une somme de	107.500,00 F

- Virement du chapitre 901.1 - Equipements de voies
Article 2334225 - Eclairage public. Mise en conformité des transformateurs
- au même chapitre
article 2334220 - Eclairage public. Réseaux basse et moyenne tensions. Modernisation. Rénovation
d'une somme de 40.050,00 F
- Virement du chapitre 901.1 - Equipements de voies
Article 235 L7 - Parkings provisoires. Aménagement
- au chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs
article 2147 K8 - Mairies de Quartier. Secteurs techniques.
Acquisition de matériel
d'une somme de 1.153,68 F
- Virement du chapitre 901.5 - Espaces verts, Parcs et Jardins
Article 23250 - Jardin de loisirs des Dondaines
- au même chapitre
article 23270 - Jardin Botanique. Serre Equatoriale.
Travaux de Réfection
d'une somme de 47.259,00 F
- Virement du chapitre 901.5 - Espaces verts, Parcs et Jardins
Article 235 L13 - Aménagement de places, squares, aires de verdure, rues piétonnes, plantations d'arbres
- au même chapitre
article 2147 L10 - Service des Espaces Verts.
Véhicules de chantier. Gros matériel. Bacs à fleurs
d'une somme de 4.194,05 F
- Virement du chapitre 901.5 - Espaces verts, Parcs et Jardins
Article 235 L15 - Parcs et Espaces verts. Amélioration et rénovation
- au chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs
article 2147 K8 - Mairies de quartier. Secteurs techniques.
Acquisition de matériel
d'une somme de 50.800,00 F
- Virement du chapitre 901.5 - Espaces verts, Parcs et Jardins
Article 23566 - Parc zoologique. Travaux d'aménagement et de rénovation
- au chapitre 901.1 - Equipements de voies
article 235 L4 - Champ de Mars. Aménagement d'un parking
d'une somme de 8.831,83 F

- Virement du chapitre 903.1 - Ecoles du premier degré
Article 2142 F1 - Divers bâtiments scolaires. Acquisition de matériel

au même chapitre
article 2142 FX - Divers bâtiments scolaires. Acquisition
de mobilier et matériel

d'une somme de 36.180,77 F

- Virement du chapitre 903.1 - Ecoles du premier degré
Article 2142 F2 - Divers bâtiments scolaires. Matériel.
Fonds scolaires départementaux. Emploi

au même chapitre
article 2142 FX - Divers bâtiments scolaires. Acquisition de
mobilier et matériel

d'une somme de 8.724,25 F

- Virement du chapitre 903.1 - Ecoles du premier degré
Article 2142 F3 - Zones d'éducation prioritaire. Acquisition de matériel

au même chapitre
article 2142 FX - Divers bâtiments scolaires. Acquisition
de mobilier et matériel

d'une somme de 17.400,00 F

- Virement du chapitre 903.1 - Ecoles du premier degré
Article 2142 FX - Divers bâtiments scolaires. Acquisition
de mobilier et matériel

au même chapitre
article 2147 FX - Divers bâtiments scolaires. Acquisition
de mobilier et matériel

d'une somme de 90,00 F

- Virement du chapitre 903.1 - Ecoles du premier degré
Article 2142 F7 - Divers bâtiments scolaires. Acquisition de mobilier

au même chapitre
article 2142 FX - Divers bâtiments scolaires. Acquisition
de mobilier et matériel

d'une somme de 4.830,68 F

Virements du chapitre 903.1 - Ecoles du premier degré
Article 232 K16 - Bâtiments scolaires. Modernisation, grosses
réparations, agrandissement

au même chapitre
article 232486 - Ecole Montaigne. Aménagement

d'une somme de 22.079,00 F

et au chapitre 900.00 - Hôtel de Ville	
article 2140 E2 - Informatisation des services. Matériel.	
Equipement	
d'une somme de	5.830,60 F
- Virement du chapitre 903.50 - Terrains d'Education Physique	
Article 2141 HX - Terrains et salles de sports. Piscines.	
Acquisition de matériel	
au chapitre 903.51	
article 2147 HX - Terrains et salles de sports. Piscines.	
Acquisition de matériel	
d'une somme de	885,00 F
- Virement du chapitre 903.51 - Salles de gymnastique	
article 232 K22 - Diverses salles de gymnastique. Travaux de	
grosses réparations, modernisation, sécurité	
au chapitre 903.50 - Terrains d'Education Physique	
article 232 K21 - Divers stades. Travaux de modernisation.	
Grosses réparations	
d'une somme	14.000,00 F
- Virement du chapitre 903.51 - Salles de gymnastique	
article 232 K22 - Diverses salles de gymnastique. Travaux de	
grosses réparations, modernisation, sécurité	
au chapitre 903.50 - Terrains d'Education Physique	
article 235 L24 - Terrain d'entraînement pour le LOSC -	
2ème tranche	
d'une somme de	1.130,00 F
- Virement du chapitre 903.59 - Autres équipements de sport et	
de jeunesse	
article 235 K29 - Terrains d'aventure. Aménagement	
au chapitre 903.50 - Terrains d' Education Physique	
article 235 L24 - Terrain d'entraînement pour le LOSC -	
2ème tranche	
d'une somme de	143,00 F
- Virement du chapitre 903.61 - Musées	
Article 2141 G3 - Musée Comtesse. Matériel. Emploi du produit	
des droits d'entrée	
au même chapitre	
article 2141 G2 - Musée Comtesse. Acquisition de matériel	
d'une somme de	30.610,00 F

- Virement du chapitre 903.61 - Musées

Article 2169 G10 - Musée Comtesse. Oeuvres d'art. Subvention
de l'Etat. Emploi

au même chapitre

article 2141 G2 - Musée Comtesse. Acquisition de matériel
d'une somme de 28.530,00 F

- Virement du chapitre 903.65 - Etablissements d' Enseignement
Artistique

Article 2141342 - Nouveau Conservatoire. Orgue. Equipement

au chapitre 903.9 - Autres équipements scolaires et culturels

article 2141 G21 - Conservatoire. Diffusion, animation. Acquisition
de matériel

d'une somme de 1.500,00 F

- Virement du chapitre 903.65 - Etablissements d' Enseignement
Artistique

Article 233343 - Ecole Régionale des Arts Plastiques.
Travaux de Sécurité

au chapitre 903.61 - Musées

article 233 K32 - Musée des Beaux-Arts. Travaux de modernisation
et de sécurité

d'une somme de 11.256,00 F

- Virement du chapitre 904.60 - Pouponnière. Crèches

Article 232 K39 - Pouponnière. Crèches. Modernisation,
grosses réparations et sécurité

au même chapitre

article 2147 K38 - Pouponnière. Crèches. Acquisition de matériel
d'une somme de 1.674,36 F

- Virement du chapitre 904.90 - Cimetières

Article 232 K41 - Cimetières. Modernisation et aménagement

au même chapitre

article 2147 I1 - Etat-Civil et cimetières. Acquisition de matériel
d'une somme de 50.000,00 F

- Virements du chapitre 904.91 - Equipement socio-éducatif

Article 232 KX - Maisons de quartier. Aménagement

au même chapitre

article 232483 - Maison de quartier du Faubourg de Béthune.
Aménagement

d'une somme de 53.839,36 F

et article 232 K42 - Divers équipements socio-éducatifs. Grosses réparations et sécurité d'une somme de	379,56 F
- Virements du chapitre 904.92 - Autres équipements sanitaires et sociaux Article 232 K46 - Divers équipements sanitaires et sociaux. Modernisation et grosses réparations au même chapitre article 232391 - Centre d'Hébergement Rue Paul Lafargue. Travaux d'aménagement d'une somme de	9.363,00 F
et au chapitre 904.91 - Equipement socio-éducatif article 232483 - Maison de quartier du Faubourg de Béthune. Aménagement d'une somme de	10.555,16 F
- Virement du chapitre 906.3 - Bains-douches. Laveries Article 232 K48 - Divers établissements de bains-douches. Travaux de grosses réparations au chapitre 904.92 - Autres équipements sanitaires et sociaux article 232391 - Centre d'Hébergement rue Paul Lafargue. Travaux d'aménagement d'une somme de	598,00 F
- Virement du chapitre 908.0 - Urbanisme. Opérations d'aménagement Article 132 P5 - Architectes de quartier. Frais d'études au chapitre 903.1 - Ecoles du Premier degré article 2147 K72 - Restaurants scolaires. Installation d'une chambre froide d'une somme de	24.000,00 F
- Virements du chapitre 908.0 - Urbanisme. Opérations d'aménagement Article 235 E4 - Projets d'aménagement de quartiers. au chapitre 904.90 - Cimetières article 2147 I1 - Etat-Civil et cimetières. Acquisition de matériel d'une somme de	153.992,00 F
au chapitre 912.8 - Logements article 130 N34 - Restructuration du secteur des rues de l'Arbrisseau et du Vaisseau le Vengeur d'une somme de	675.000,00 F

- Virement du chapitre 908.5 - Logements de fonction
Article 232 K51 - Logements de fonction communaux.
Modernisation et grosses réparations.

au même chapitre
article 232 K52 - Logements de fonction scolaires.
Modernisation et grosses réparations
d'une somme de 2.500,00 F

- Virement du chapitre 908.5 - Logements de fonction
Article 232 K51 - Logements de fonction communaux.
Modernisation et grosses réparations.

au chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs
article 232 K10 - Divers bâtiments administratifs. Aménagement
d'une somme de 1.623,57 F

- Virement du chapitre 908.6 - Ensembles et groupes immobiliers
Article 232 K53 - Divers presbytères. Travaux de grosses réparations

au chapitre 904.92 - Autres équipements sanitaires et sociaux
article 232391 - Centre d' Hébergement rue Paul Lafargue.
Travaux d'aménagement
d'une somme de 812,00 F

- Virement du chapitre 922 - Opérations immobilières et
mobilières hors programme
Article 2109 J8 - Acquisition de terrains

au même chapitre
article 2125 J10 - Acquisition d'immeubles
d'une somme de 250.000,00 F

- Virement du chapitre 922 - Opérations immobilières et
mobilières hors programme
Article 235 K62 - Démolition d'immeubles et travaux annexes

au chapitre 908.6 - Ensembles et groupes immobiliers
article 232 K54 - Ensembles et groupes immobiliers divers.
Rénovation, grosses réparations, sécurité
d'une somme de 5.000,00 F

- Virements du chapitre 922 - Opérations immobilières et
mobilières hors programme
Article 235 L29 - Immeubles et terrains communaux.
Clôtures et aménagements divers

au chapitre 901.5 - Espaces verts, Parcs et Jardins article 2147 L10 - Service des Espaces verts. Véhicules de chantier, gros matériel, bacs à fleurs d'une somme de	14.286,32 F
au chapitre 900.00 - Hôtel de Ville article 2140 E2 - Informatisation des services. Matériel. Equipement d'une somme de	15.000,00 F
au chapitre 901.1 - Equipement de voies article 235 L7 - Parkings provisoires. Aménagement d'une somme de	12.798,00 F
et au chapitre 901.5 - Espaces verts, Parcs et Jardins article 235 L15 - Parcs et Espaces Verts. Amélioration et rénovation d'une somme de	34.500,00 F
- Virement du chapitre 925.0 - Dette communale résultant d'emprunts article 1610 - Financement des équipements collectifs au même chapitre article 131 - Frais, primes d'émission ou de remboursement des emprunts d'une somme de	20.575,08 F
- SECTION DE FONCTIONNEMENT -	
- Virements du chapitre 932.010 - Atelier de corps d'Etat Article 609 - Autres fournitures au chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs article 2147 K8 - Mairies de quartier. Secteurs techniques. Acquisition de matériel d'une somme de	2.245,70 F
au chapitre 936.0 - Espaces verts, Parcs et Jardins article 609 - Autres fournitures d'une somme de	900,00 F
- Virement du chapitre 932.010 - Atelier de corps d'Etat Article 6314 - Entretien du matériel, outillage et mobilier au chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs article 2147 K8 - Mairies de quartier. Secteurs techniques. Acquisition de matériel d'une somme de	1.381,23 F

- Virement du chapitre 932.010 - Atelier de corps d'Etat Article 633 - Acquisition de petit matériel, outillage et mobilier	
au chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs article 2147 K8 - Mairies de quartier. Secteurs techniques. Acquisition de matériel	
d'une somme de	4.802,60 F
- Virement du chapitre 932.011 - Atelier du service électrique Article 6314 - Entretien du matériel, outillage et mobilier	
au chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs article 2147 K7 - Centre Technique Municipal. Acquisition de matériel divers	
d'une somme de	1.670,00 F
- Virements du chapitre 932.012 - Atelier du service des installations thermiques et sanitaires Article 609 - Autres fournitures	
au chapitre 900.00 - Hôtel de Ville article 2140 E2 - Informatisation des services, matériel, équipement	
d'une somme de	25.000,00 F
au chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs article 2147 K7 - Centre Technique Municipal. Acquisition de matériel divers	
d'une somme de	10.000,00 F
et article 2147 K8 - Mairies de quartier. Secteurs techniques. Acquisition de matériel	
d'une somme de	3.650,43 F
- Virement du chapitre 932.012 - Atelier du service des installations thermiques et sanitaires Article 6314 - Entretien du matériel, outillage et mobilier	
au chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs article 2147 K7 - Centre Technique Municipal. Acquisition de matériel divers	
d'une somme de	5.460,00 F
- Virement du chapitre 932.012 - Atelier du service des installations thermiques et sanitaires Article 6342 - Gaz	

au chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs article 2147 K7 - Centre Technique Municipal. Acquisition de matériel divers d'une somme de	3.000,00 F
- Virement du chapitre 932.013 - Atelier de décors Article 609 - Autres fournitures	
au chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs article 2147 K7 - Centre Technique Municipal. Acquisition de matériel divers d'une somme de	35.000,00 F
- Virement du chapitre 932.05 - Atelier de réparations et transport automobile Article 609 - Autres fournitures	
au chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs article 2147 L1 - Service des transports. Acquisition de matériel d'une somme de	55.000,00 F
- Virements du chapitre 932.210 - Bâtiments communaux Article 6312 - Entretien de bâtiments	
au chapitre 900.00 - Hôtel de Ville article 2127 K1 - Hôtel de Ville. Modernisation du réseau téléphonique d'une somme de	5.414,86 F
et article 232 1A - Hôtel de Ville. Aménagements divers de sécurité, de grosses réparations d'une somme de	50.000,00 F
au chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs article 2147 K8 - Mairies de quartier. Secteurs techniques. Acquisition de matériel d'une somme de	25.724,60 F
article 232 K10 - Divers bâtiments administratifs. Aménagement d'une somme de	24.500,00 F
et article 232 K11 - Mairies de quartier. Travaux de modernisation d'une somme de	38.000,00 F
au chapitre 903.1 - Ecoles du premier degré article 232 K16 - Bâtiments scolaires. Modernisation, grosses réparations, agrandissement d'une somme de	20.000,00 F

et chapitre 908.5 - Logements de fonctions article 232 K52 - Logements de fonctions scolaires. Modernisation et grosses réparations d'une somme de	12.000,00 F
et chapitre 945.280 - Activités culturelles article 657 - Subventions d'une somme de	1.034,28 F
-Virement du chapitre 932.210 - Bâtiments communaux Article 6314 - Entretien du matériel, outillage et mobilier au chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs article 2147 L1 - Service des transports. Acquisition de matériel d'une somme	2.000,00 F
- Virement du chapitre 932.210 - Bâtiments communaux article 630 - Loyers, charges locatives et de copropriété au chapitre 934.24 - Service de l'économat article 608 - Fournitures de bureau d'une somme de	327.000,00 F
- Virement du chapitre 932.210 - Bâtiments communaux article 6341 - Eau au chapitre 945.12 - Terrains et salles de sports. Stades municipaux article 6341 - Eau d'une somme de	117.000,00 F
- Virement du chapitre 932.211 - Edifices cultuels Article 6409 - Autres contingents et participations diverses au chapitre 903.65 - Etablissements d'enseignement artistique article 2141 G18 - Conservatoire. Acquisition de matériel musical d'une somme de	75.000,00 F
- Virement du chapitre 932.22 - Bâtiments scolaires Article 609 - Autres fournitures au chapitre 934.23 - Service de l' Economat article 608 - Fournitures de bureau d'une somme	300.000,00 F
- Virements du chapitre 932.22 - Bâtiments scolaires Article 6312 - Entretien de bâtiments	

au chapitre 900.00 - Hôtel de Ville article 2140 E2 - Informatisation des services. Matériel et équipement d'une somme de	25.000,00 F
au chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs article 2147 L1 - Service des transports. Acquisition de matériel d'une somme de	2.598,99 F
au chapitre 903.1 - Ecoles du premier degré article 232 K16 - Bâtiments scolaires. Modernisation, grosses réparations, agrandissement d'une somme de	245.000,00 F
- Virements du chapitre 932.24 - Domaine privé Article 621 - Impôts fonciers et taxes foncières	
au chapitre 931.1 - Rémunérations et charges article 610 - Rémunération du personnel titulaire d'une somme de	579.968,96 F
au chapitre 934.240 - Hôtel de Ville. Autres services généraux article 611 - Rémunération du personnel non titulaire d'une somme de	87.831,04 F
et au chapitre 934.1 - Conseils et assemblées article 6662 - Indemnités aux Conseillers d'une somme de	269.200,00 F
- Virement du chapitre 932.5 - Frais par matériel de transport Article 603 - Carburant	
au chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs article 2147 L1 - Service des transports. Acquisition de matériel d'une somme de	20.000,00 F
- Virement du chapitre 932.5 - Frais par matériel de transport Article 623 - Taxes et impôts sur véhicules	
au chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs article 2147 L1 - Service des transports. Acquisition de matériel d'une somme de	45.000,00 F
- Virement du chapitre 932.5 - Frais par matériel de transport Article 6315 - Entretien du matériel de transport	
au chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs article 2147 L1 - Service des transports. Acquisition de matériel d'une somme de	40.000,00 F

- Virement du chapitre 934.23 - Service de l'Economat
Article 609 - Autres fournitures

au chapitre 900.00 - Hôtel de Ville
article 2140 E2 - Informatisation des services. Matériel,
équipement
d'une somme de 59.062,80 F

- Virement du chapitre 934.240 - Hôtel de Ville. Autres services
généraux

Article 661 - Frais de transport

au chapitre 932.5 - Frais par matériel de transport
article 6315 - Entretien de matériel de transport
d'une somme de 702,31 F

- Virement du chapitre 934.240 - Hôtel de Ville. Autres services
généraux

Article 6629 - Autres prestations de service

au chapitre 932.210 - Bâtiments communaux
article 621 - Impôts fonciers et taxes foncières
d'une somme 100.000,00 F

- Virement du chapitre 934.240 - Hôtel de Ville. Autres
services généraux

Article 664 - Frais de postes et télécommunications

au chapitre 900.00 - Hôtel de Ville
article 2140 E2 - Informatisation des services. Matériel,
équipement
d'une somme de 72.100,00 F

- Virements du chapitre 936.0 - Espaces verts et Jardins
Article 609 - Autres fournitures

au chapitre 932.013 - Atelier de décors
article 609 - Autres fournitures
d'une somme de 105,00 F

et au chapitre 901.1 - Equipement de voies
article 235 L7 - Parkings provisoires. Aménagement
d'une somme de 1.600,00 F

- Virements du chapitre 936.0 - Espaces verts et Jardins
Article 6310 - Entretien de terrains

au chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs article 2147 K8 - Mairies de quartier. Secteurs techniques. Acquisition de matériel d'une somme de	8.700,00 F
et au chapitre 901.5 - Espaces Verts, Parcs et Jardins article 235 L15 - Parcs et espaces verts. Amélioration et rénovation d'une somme de	20.250,00 F
- Virement du chapitre 936.20 - Nettoiement Article 6312 - Entretien de bâtiments	
au chapitre 900.00 - Hôtel de Ville article 2140 E1 - Hôtel de Ville. Mobilier, matériel, équipement, modernisation d'une somme de	30.000,00 F
- Virement du chapitre 936.20 - Nettoiement Article 6313 - Entretien de voirie et de réseaux	
au chapitre 901.9 - Autres équipements de voirie article 2147 L18 - Service du nettoiement. Renouvellement du matériel d'une somme de	36.000,00 F
Virements du chapitre 936.20 - Nettoiement Article 6629 - Autres prestations de service	
au chapitre 901.5 - Espaces Verts, Parcs et Jardins article 2147 L10 - Service des Espaces Verts. Acquisition de véhicules de chantier, gros matériel, bacs à fleurs d'une somme de	7.000,00 F
et article 235 L15 - Parcs et Espaces Verts. Amélioration et rénovation d'une somme de	5.000,00 F
au chapitre 901.1 - Equipement de voies article 235 L7 - Parkings provisoires. Aménagement d'une somme de	5.220,00 F
au chapitre 922 - Opérations immobilières et mobilières hors programme article 235 L29 - Immeubles et terrains communaux. Clôtures et aménagements d'une somme de	8.700,00 F

- Virement du chapitre 940.212 - Service animalier Article 644 - Honoraires médicaux et frais pharmaceutiques	
au chapitre 901.5 - Espaces Verts, Parcs et Jardins article 2147 L11 - Service animalier. Acquisition de matériel d'une somme de	6.362,23 F
- Virement du chapitre 940.212 - Service animalier Article 6630 - Abonnements	
au chapitre 901.5 - Espaces Verts, Parcs et Jardins article 2147 L11 - Service animalier. Acquisition de matériel d'une somme de	394,00 F
- Virement du chapitre 940.212 - Service animalier Article 6631 - Bibliothèques administratives	
au chapitre 901.5 - Espaces Verts, Parcs et Jardins article 2147 L11 - Service animalier. Acquisition de matériel d'une somme de	410,53 F
- Virement du chapitre 940.31 - Fêtes publiques et cérémonies article 645 - Autres prestations de services au bénéfice de tiers	
au chapitre 909 - Autres équipements article 2147 B6 - Fêtes et cérémonies. Acquisition de matériel d'une somme de	45.184,70 F
- Virements du chapitre 942.01 - Sirènes Article 6314 - Entretien de matériel, outillage et mobilier	
au chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs article 2147 K7 - Centre Technique Municipal. Acquisition de matériel d'une somme de	2.700,00 F
et au chapitre 932.22 - Bâtiments scolaires article 6312 - Entretien de bâtiments d'une somme de	8.300,00 F
- Virement du chapitre 942.22 - Police. Ordre public Article 609 - Autres fournitures	
au chapitre 909 - Autres équipements article 2127 K55 - Bâtiments communaux. Protection électronique contre le vol et l'intrusion d'une somme de	273,00 F

-Virement du chapitre 942.22 - Police. Ordre public Article 644 - Honoraires médicaux et frais pharmaceutiques	
au chapitre 909 - Autres équipements article 2127 K55 - Bâtiments communaux. Protection électronique contre le vol et l'intrusion	
d'une somme de	2.200,00 F
- Virement du chapitre 943.1 - Enseignement du premier degré Article 607 - Fournitures scolaires	
au même chapitre article 657 - Subventions	
d'une somme de	12.250,00 F
- Virement du chapitre 943.1 - Enseignement du premier degré Article 611 - Rémunération du personnel non titulaire	
au chapitre 934.240 - Hôtel de Ville. Autres services généraux article 611 - Rémunération du personnel non titulaire	
d'une somme de	113.276,00 F
- Virement du chapitre 943.1 - Enseignement du premier degré Article 663.0 - Abonnements	
au chapitre 903.1 - Ecoles du premier degré article 2142 FX - Divers bâtiments scolaires. Acquisition de mobilier et matériel	
d'une somme de	4.500,00 F
- Virement du chapitre 943.5 - Enseignement technique Article 615 - Rémunérations diverses	
au chapitre 903.1 - Ecoles du premier degré article 2142 FX - Divers bâtiments scolaires. Acquisition de mobilier et matériel	
d'une somme de	180.000,00 F
- Virement du chapitre 943.64 - Ecoles de musique Article 633 - Acquisition de petit matériel, outillage et mobilier	
au chapitre 903.65 - Etablissements d'enseignement artistique article 2142 G20 - Ecoles de musique. Acquisition de matériel	
d'une somme de	12.081,58 F
- Virement du chapitre 943.64 - Ecoles de musique Article 638 - Primes d'assurance	

au chapitre 963.65 - Etablissements d'enseignement artistique article 2142 G20 - Ecoles de musique. Acquisition de matériel d'une somme de	2.000,00 F
- Virement du chapitre 943.64 - Ecoles de musique Article 645 - Autres prestations de service au bénéfice de tiers	
au chapitre 963.65 - Etablissements d'enseignement artistique article 2142 G20 - Ecoles de musique. Acquisition de matériel d'une somme de	4.000,00 F
- Virement du chapitre 943.9 - Autres enseignements Article 607 - Fournitures scolaires	
au chapitre 903.9 - Autres équipements scolaires et culturels article 2127 F6 - Implantation de sites informatiques d'une somme de	39.485,00 F
- Virement du chapitre 945.18 - Encouragement aux sports Article 657 - Subventions	
au même chapitre article 645 - Autres prestations de service au bénéfice de tiers d'une somme de	23.009,50 F
- Virement du chapitre 945.20 - Monuments historiques Article 6312 - Entretien de bâtiments	
au chapitre 903.60 - Monuments article 232312 - Porte de Gand. Travaux de remise en état d'une somme de	90.000,00 F
- Virement du chapitre 945.220 - Bibliothèque municipale Article 611 - Rémunération du personnel non titulaire	
au chapitre 934.240 - Hôtel de Ville. Autres services généraux article 611 - Rémunération du personnel non titulaire d'une somme de	180.000,00 F
- Virements du chapitre 945.230 - Palais des Beaux-Arts Article 615 - Rémunérations diverses	
au chapitre 944.6 - Garderies de vacances article 611 - Rémunération du personnel non titulaire d'une somme de	28.740,00 F
au chapitre 934.241 - Restaurant municipal article 611 - Rémunération du personnel non titulaire d'une somme de	2.653,00 F

et au chapitre 934.240 - Hôtel de Ville. Autres services généraux article 611 - Rémunération du personnel non titulaire d'une somme	1.693,00 F
- Virement du chapitre 945.233 - Musée d'Histoire Naturelle Article 661 - Frais de transport	
au chapitre 903.61 - Musées article 2141 G4 - Musée d'Histoire Naturelle. Acquisition de matériel d'une somme de	3.000,00 F
- Virement du chapitre 945.233 - Musée d'Histoire Naturelle Article 6631 - Bibliothèques administratives	
au chapitre 903.61 - Musées article 2141 G4 - Musée d'Histoire Naturelle. Acquisition de matériel d'une somme de	1.000,00 F
- Virement du chapitre 945.241 - Conservatoire. Diffusion. Animation Article 6631 - Bibliothèques administratives	
au chapitre 943.63 - Conservatoire article 607 - Fournitures scolaires d'une somme de	14.826,50 F
- Virement du chapitre 945.251 - Tournées, récitals, comédies article 609 - Autres fournitures	
au chapitre 903.64 - Salles de spectacles article 2141 G16 - Acquisition de mobilier, matériel, outillage d'une somme de	15.000,00 F
- Virement du chapitre 945.280 - Activités culturelles Article 609 - Autres fournitures	
au même chapitre article 657 - Subventions d'une somme	8.800,00 F
- Virement du chapitre 945.280 - Activités culturelles Article 611 - Rémunération du personnel non titulaire	
au chapitre 934.240 - Hôtel de Ville. Autres services généraux article 611 - Rémunération du personnel non titulaire d'une somme de	106.000,00 F

- Virement du chapitre 945.280 - Activités culturelles Article 633 - Acquisition de petit matériel, outillage et mobilier	
au même chapitre article 657 - Subventions d'une somme de	24.200,00 F
- Virements du chapitre 945.280 - Activités culturelles Article 6629 - Autres prestations de service	
au même chapitre article 657 - Subventions d'une somme de	400,00 F
et article 657 - Subvention au GEDAL. Activités culturelles décentralisées d'une somme de	5.000,00 F
- Virement du chapitre 951.22 - Service de désinfection article 633 - Acquisition de petit matériel, outillage et mobilier	
au chapitre 909 - Autres équipements article 235 K59 - Lutte contre le bruit. Travaux d'une somme de	50.000,00 F
- Virement du chapitre 951.422 - Crèche du Faubourg de Béthune Article 611 - Rémunération du personnel non titulaire	
au chapitre 934.240 - Hôtel de Ville. Autres services généraux article 611 - Rémunération du personnel non titulaire d'une somme de	26.000,00 F
- Virement du chapitre 951.66 - Foyer de personnes âgées Article 6629 - Autres prestations de service	
au chapitre 955.5 - Aide sociale aux personnes âgées article 657 - Subventions d'une somme	803,34 F
-Virement du chapitre 951.81 - Cimetière du Sud Article 606 - Fournitures de voirie	
au chapitre 934.23 - Service de l'économat article 6620 - Frais d'impression d'une somme de	10.700,00 F
-Virements du chapitre 951.81 - Cimetière du Sud Article 609 - Autres fournitures	

au chapitre 936.0 - Espaces verts et Jardins article 633 - Acquisition de petit matériel, outillage et mobilier d'une somme de	1.748,04 F
et au chapitre 932.010 - Atelier de corps d'Etat article 609 - Autres fournitures d'une somme de	3.600,00 F
- Virement du chapitre 953.41 - Protection de la Mère et de l'Enfant Article 630 - Loyers, charges locatives et de co-propriété	
au chapitre 951.427 - Haltes-garderies article 657 - Subventions d'une somme de	8.382,00 F
- Virement du chapitre 955.0 - Frais communs. Contingent Article 6512 - Secours	
au même chapitre article 657 - Subventions d'une somme de	148.160,00 F
- Virement du chapitre 955.2 - Aide sociale aux chômeurs Article 6512 - Secours	
au chapitre 955.0 - Frais communs. Contingent article 6629 - Autres prestations de service d'une somme de	34.643,06 F
- Virements du chapitre 955.2 - Aide sociale aux chômeurs Article 6629 - Autres prestations de service	
au chapitre 903.1 - Ecoles du premier degré article 232 K16 - Bâtiments scolaires. Modernisation, grosses réparations, agrandissement d'une somme de	40.000,00 F
et au chapitre 955.9 - Autres aides sociales article 657 - Subventions d'une somme de	170.000,00 F
- Virement du chapitre 955.5 - Aide sociale aux personnes âgées Article 601 - Alimentation	
au chapitre 934.1 - Conseils et assemblées article 601 - Alimentation d'une somme de	220.000,00 F

- Virements du chapitre 955.9 - Autres aides sociales Article 657 - Subventions	
au chapitre 951.427 - Haltes-garderies article 657 - Subventions d'une somme de	25.700,00 F
et au chapitre 955.0 - Frais communs. Contingent article 609 - Autres fournitures d'une somme de	26.250,00 F
- Virement du chapitre 961.0 - Expansion économique générale Article 6629 - Autres prestations de service	
au chapitre 900.00 - Hôtel de Ville article 2140 E2 - Informatisation des services. Matériel. Equipement d'une somme de	7.535,00 F
- Virements du chapitre 961.1 - Aménagement du territoire. Urbanisme Article 6629 - Autres prestations de service	
au chapitre 900.00 - Hôtel de Ville article 2140 E2 - Informatisation des services. Matériel. Equipement d'une somme de	100.871,27 F
et article 2140 EX - Hôtel de Ville et autres services administratifs. Modernisation d'une somme de	30.000,00 F
- Virement du chapitre 961.3 - Activités des Syndicats de communes et districts urbains Article 6405 - Cotisations municipales	
au chapitre 900.00 - Hôtel de Ville article 2140 EX - Hôtel de Ville et autres services administratifs. Modernisation d'une somme de	16.620,00 F
- Virement du chapitre 964.2 - Logement Article 650 - Allocations	
au chapitre 965.2 - Bâtiments article 621 - Impôts fonciers et taxes foncières d'une somme de	50.000,00 F

- Virements du chapitre 965.2 - Bâtiments	
Article 621 - Impôts fonciers et taxes foncières	
au chapitre 931.1 - Rémunérations et charges	
article 610 - Rémunération du personnel titulaire	
d'une somme de	18.500,00 F
article 6121 - Allocation chômage versée directement	
d'une somme de	320.000,00 F
article 644 - Honoraires médicaux et frais pharmaceutiques	
d'une somme de	120.000,00 F
article 649 - Objecteurs de conscience. Frais remboursables	
d'une somme de	21.000,00 F
et article 6511 - Primes	
d'une somme de	500,00 F
- Virements du chapitre 968.2 - Etablissements de bains	
Article 611 - Rémunération du personnel non titulaire	
au chapitre 951.80 - Cimetière de l'Est	
article 611- Rémunération du personnel non titulaire	
d'une somme de	39.244,00 F
au chapitre 942.22 - Police. Ordre public	
article 611- Rémunération du personnel non titulaire	
d'une somme de	17.378,00 F
au chapitre 940.212 - Service animalier	
article 611- Rémunération du personnel non titulaire	
d'une somme de	14.030,00 F
au chapitre 936.0 - Espaces verts et Jardins	
article 611 - Rémunération du personnel non titulaire	
d'une somme de	29.712,00 F
et au chapitre 934.241 - Restaurant municipal	
article 611 - Rémunération du personnel non titulaire	
d'une somme de	26.442,00 F
- Virements du chapitre 968.311 - Transports scolaires	
Article 645 - Autres prestations de service au bénéfice de tiers	

au chapitre 903.51 - Salles de gymnastique
 article 2147 HX - Terrains et salles de sport. Piscines. Acquisition
 de matériel
 d'une somme de 10.000,00 F

au chapitre 945.12 - Terrains et salles de sport. Stades municipaux
 article 609 - Autres fournitures
 d'une somme de 5.000,00 F

et au chapitre 945.13 - Piscines
 article 633 - Acquisition de petit matériel, outillage et mobilier
 d'une somme de 13.324,00 F

- COMMUNE ASSOCIEE D' HELLEMES -

- Virement du chapitre 932.210 - Bâtiments communaux
 article 6314 - Entretien de matériel, outillage et mobilier

au chapitre 936.5 - Eclairage de la voirie communale
 article 6340 - Electricité
 d'une somme de 45.000,00 F

- Virement du chapitre 932.210 - Bâtiments communaux
 article 633 - Acquisition de petit matériel, outillage et mobilier

au chapitre 936.5 - Eclairage de la voirie communale
 article 6340 - Electricité
 d'une somme de 9.000,00 F

- Virement du chapitre 932.22 - Bâtiments scolaires
 article 604 - Combustibles

au chapitre 945.12 - Terrains et salles de sports. Stades
 municipaux
 article 6341 - Eau
 d'une somme de 3.000,00 F

- Virement du chapitre 932.22 - Bâtiments scolaires
 article 6312 - Entretien de bâtiments

au chapitre 936.5 - Eclairage de la voirie communale
 article 6340 - Electricité
 d'une somme de 54.000,00 F

- Virements du chapitre 934.23 - Service de l'économat
 article 605 - Produits d'entretien ménager

au chapitre 945.12 - Terrains et salles de sports. Stades municipaux article 6341 - Eau d'une somme de	12.000,00 F
et chapitre 932.210 - Bâtiments communaux article 6340 - Electricité d'une somme de	1.000,00 F
- Virement du chapitre 934.240 - Hôtel de Ville. Autres services généraux article 664 - Frais de postes et télécommunications	
au chapitre 932.210 - Bâtiments communaux article 6340 - Electricité d'une somme de	4.000,00 F
- Virements du chapitre 936.20 - Nettoyement article 631.3 - Entretien de voirie et de réseaux	
au chapitre 932.210 - Bâtiments communaux article 632 - Travaux d'exploitation à l'entreprise d'une somme de	70.000,00 F
et article 6340 - Electricité d'une somme de	48.000,00 F
- Virements du chapitre 940.31 - Fêtes publiques et cérémonies article 660 - Fêtes et cérémonies	
au chapitre 932.210 - Bâtiments communaux article 6340 - Electricité d'une somme de	3.000,00 F
et au chapitre 945.280 - Activités culturelles article 657 - Subventions d'une somme de	3.245,04 F
- Virement du chapitre 944.6 - Garderies de vacances article 630 - Loyers, charges locatives et de copropriété	
au chapitre 932.210 - Bâtiments communaux article 6340 - Electricité d'une somme de	6.000,00 F
- Virement du chapitre 955.1 - Aide sociale à l'enfant, à la mère et à la famille article 601 - Alimentation	

au chapitre 932.210 - Bâtiments communaux
 article 6340 - Electricité
 d'une somme de 1.000,00 F

- Virement du chapitre 955.5 - Aide sociale aux personnes âgées
 article 601 - Alimentation

au chapitre 932.210 - Bâtiments communaux
 article 6340 - Electricité
 d'une somme de 13.000,00 F

- Virement du chapitre 961.3 - Activités des syndicats de
 communes et districts urbains
 article 6407 - Participation ordinaire aux charges intercommunales

au chapitre 932.210 - Bâtiments communaux
 article 6340 - Electricité
 d'une somme de 11.000,00 F

**N° 89/577 Action Culturelle - Création d'un spectacle à Lille par la
 Compagnie Hervez-Luc - Versement d'une subvention.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Afin de mener à bien son projet de création d'un spectacle intitulé «l'Opéra des Douze», qui sera réalisé avec la participation des douze jeunes comédiens originaires chacun d'un pays différent de la C.E.E., la Compagnie Hervez-Luc sollicite la Ville pour obtenir une subvention.

Ce projet est parti d'une enquête sur le droit à la culture réalisée grâce à la diffusion de 25.000 exemplaires d'un questionnaire auprès de jeunes de la C.E.E.

Le spectacle issu de cette action sera créé au Théâtre de l' Opéra de LILLE le 24 Janvier prochain ; il sera ensuite présenté dans toutes les Capitales Européennes.

L'opération est possible grâce à l'aide financière de la C.E.E., de l'Etat Français, de la Région Nord-Pas-de-Calais, du Département du Nord et de la Ville de Lille.

En accord avec votre Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 6 Décembre 1989, nous vous demandons de nous autoriser à verser une subvention de 50.000 Francs à la Compagnie Hervez-Luc. Cette somme sera prélevée sur le crédit ouvert au B.P. 1989 au sous-chapitre 945-280 - article 657 - sous-compte 00843.

Adopté

**N° 89/578 Bibliothèque Municipale - Exposition «Georges Perec»
Admission en recettes d'une subvention.**

MESDAMES, MESSIEURS,

La Bibliothèque Municipale a organisé, du 15 Mars au 15 Avril, en collaboration avec la Compagnie de la Tarande, une exposition sur le thème de «Georges Perec».

Pour cette manifestation, la D.R.A.C. a attribué une subvention de 5.000 Francs.

En accord avec votre Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 6 Décembre 1989, nous vous demandons de nous autoriser à admettre en recettes cette subvention.

Adopté

**N° 89/579 Musée des Beaux-Arts - Restauration de deux tableaux et d'un
retable - Subventions de l'Etat - Admission en recettes
Crédit d'emploi.**

MESDAMES, MESSIEURS,

La Direction des Musées de France a fait savoir qu'elle accordait les subventions suivantes pour la restauration de trois oeuvres, collections du Musée des Beaux-Arts :

- 11.860 Francs pour «La Résurrection de Lazare» de WTEWAEL ;
- 29.650 Francs pour «La Trinité» de BELLEGAMBE ; - 1ère tranche - ;
- 59.300 Francs pour un retable de l' Ecole Allemande du 15ème Siècle - 1ère tranche - soit à chaque fois 50 % du coût des travaux engagés.

Etant précisé que la restauration du BELLEGAMBE a été prise en charge par la Société des Amis des Musées grâce à l'action de Mécénat de la Société SEGIN.

En accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts et celle de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunies respectivement les 26 Septembre et 15 Novembre 1989, nous vous demandons de bien vouloir décider :

- l'admission en recettes de la subvention de 11.860 Francs pour le WTEWAEL et celle de 59.300 Francs pour le retable ;
- l'ouverture du crédit d'emploi correspondant au chapitre 945-280 article 631-4 de nos documents budgétaires ;

- le reversement de la subvention de 29.650 Francs attribuée pour le BELLEGAMBE à la Société des Amis des Musées.

Adopté

N° 89/580 Musée de l'Hospice Comtesse - Subvention de l'Etat pour la restauration de la collection HEL - 2ème tranche et d'une virginalle du 17ème Siècle - Admission en recettes - Crédit d'emploi.

MESDAMES, MESSIEURS,

Monsieur le Directeur des Musées de France nous a fait connaître qu'après avis favorable émis par la Commission des Musées de Province réunie le 2 Juin 1989, il a été décidé d'accorder à la Ville les 2 subventions suivantes :

- 29.480 Francs pour la 2ème phase de restauration de la collection d'instruments de musique HEL ;

- 24.000 Francs pour la remise en état d'une virginalle d' Hans Ruckers Le Vieux.

En accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux Arts et celle de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunies respectivement les 26 Septembre et 15 Novembre 1989, nous vous demandons de bien vouloir décider :

- l'admission en recettes de ces deux subventions ;

- l'ouverture du crédit d'emploi correspondant au chapitre 903-61 article 235 G 22 de nos documents budgétaires.

Adopté

N° 89/581 Musée des Beaux-Arts - Restauration d'oeuvres - Demande de subventions.

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans la perspective de la rénovation du Musée des Beaux-Arts et pour faciliter la mise en oeuvre d'une politique de prêts et d'échanges d'expositions avec les Musées étrangers prestigieux tels que le Métropolitain de New York ou de Yokohama, d'Osaka..., il est indispensable d'envisager la restauration d'une partie des oeuvres formant les collections lilloises.

En 1990, il est proposé d'engager une première tranche de restaurations évaluée à 2 millions de francs et à cet effet de solliciter l'aide financière de l'Etat au taux de 50 % et du Département du Nord au taux de 25 %.

En accord avec votre Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 6 Décembre 1989, nous vous demandons de bien vouloir :

- décider de la restauration d'oeuvres du Musée des Beaux-Arts en 1990 pour un coût maximal de 2.000.000 de francs ;
- solliciter de l'Etat et du Département du Nord des subventions à hauteur respective de 50 % et 25 % ;
- admettre en recette ces subventions ;
- prévoir à nos documents budgétaires l'ouverture des crédits d'emploi correspondant.

Adopté

N° 89/582 Vacances des membres des jurys des examens du Conservatoire de LILLE à compter du 1er Janvier 1990.

MESDAMES, MESSIEURS,

Chaque année, le Conservatoire organise de nombreux examens.

En accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 6 Décembre 1989, nous vous demandons de bien vouloir adopter l'augmentation des tarifs repris ci-dessous, valables pour l'année scolaire 1990/91.

	Tarif à la vacation 1989	Proposition 1990
Jurys des examens publics 3ème cycle et perfectionnement	350 F. Remboursement aller-retour S.N.C.F. 1ère classe à partir de 50 Km	370 F.
Jurys des examens 1er et 2ème cycles	250 F. Remboursement aller-retour S.N.C.F. 1ère classe à partir de 50 Km	270 F.

Adopté

N° 89/583 Droits d'inscription et de scolarité 1990/91 du Conservatoire de Lille.

MESDAMES, MESSIEURS,

Les élèves du Conservatoire de Lille sont redevables à la Ville de LILLE d'un droit d'inscription et d'un droit de scolarité conformément à l'article III du règlement intérieur de l'établissement approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 2 Juin 1984.

Ces droits sont révisables chaque année.

En accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 6 Décembre 1989, nous vous demandons de bien vouloir adopter les tarifs repris en annexe valables pour l'année scolaire 1990/91.

Adopté

CONSERVATOIRE DE LILLE

Conservatoire National de Région

DROIT D'INSCRIPTION ET DE SCOLARITE

TARIF	1989/90			1990/91		
	Lillois	Non Lillois	Autres Régions	Lillois	Non Lillois	Autres Régions
DROIT D' INSCRIPTION (non remboursable)	32 F.	32 F.	32 F.	32 F.	32 F.	32 F.
DROIT DE SCOLARITE (à ajouter au droit d'inscription)						
Tarif 1 - Elèves du 1° cycle (degrés initiation, débutant, fin de cycle) - Elèves de musique de chambre seule, chorale d'enfants seule - Danse (C01, C02)	230 F.	460 F.	580 F.	238 F.	468 F.	598 F.
Tarif 2 - Elèves du 2° cycle (degrés préparatoire, élémentaire, fin cycle, moyen, en formation musicale et chant) - Elèves des classes d'écriture, analyse, histoire de la musique, culture musicale, art dramatique section non professionnelle, électroacoustique, musique ancienne, médiévale, renaissance, atelier jazz, direction de choeurs - Danse (E1, E2, E3)	300 F.	600 F.	700 F.	308 F.	608 F.	718 F.
Tarif 3 - Elèves du 3° cycle (degré moyen, en instrument, DFE, DPS, Supérieur) - Art Dramatique section professionnelle - cycle de perfectionnement - Danse (Préparatoire Supérieur A, B)	350 F.	700 F.	800 F.	368 F.	718 F.	818 F.
Tarif 4 - Atelier Choral	230 F.	230 F.	230 F.	238 F.	238 F.	238 F.

Demi-tarif du droit de scolarité

- à compter du 3ème enfant inscrit au Conservatoire de Lille ;
- aux élèves non lillois boursiers du Ministère de la Culture.

Exonération totale du droit de scolarité

- pour le Personnel du Conservatoire
- pour les étudiants lillois du cycle de perfectionnement
- pour les étudiants chômeurs, les militaires de nationalité française
- pour les élèves lillois boursiers du Ministère de la Culture.

Le droit de scolarité doit être acquitté au moment de la réinscription pour les anciens élèves, après leur admission au concours d'entrée pour les nouveaux élèves, et ce dans un délai d'un mois (sans autre avis).

**N° 89/584 Développement Social des Quartiers - Programme 1989
Investissements Culturels.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le cadre du programme 1989 de développement social des Quartiers adopté par délibération du Conseil Municipal n° 89/460 du 20 Novembre 1989, il est prévu notamment deux études dans la perspective de la réalisation de projets d'équipement dans le domaine culturel. Il s'agit :

- d'une étude de faisabilité pour une extension du Théâtre du Prato dont les locaux actuels sont d'importance insuffisante pour l'ensemble des activités de création, de diffusion et de formation. Coût de l'étude, qui porte notamment sur la modification de la salle avec emprise de nouvelles surfaces et recherche de locaux annexes : 80.000 Francs dont :

- 50 % à la charge de la D.R.A.C. et du F.I.A.T. .
- 50 % à la charge de la Ville.

- d'une étude en vue de l'implantation d'un lieu d'exposition d'Art Contemporain dans un immeuble propriété de la Ville, Place Déliot, dont la configuration se prête aux aménagements à réaliser. L'étude comprend deux parties, d'une part, la transformation des lieux, d'autre part, la faisabilité économique et culturelle.

Coût de l'opération : 80.000 Francs dont :

- 50 % à la charge de la D.R.A.C. et du F.I.A.T. ;
- 50 % à la charge de la Ville.

Après examen de ces projets par la Commission du Développement et des Affaires Economiques, la Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel et la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts, nous vous demandons de bien vouloir :

- autoriser la réalisation des deux études en question ;
- prévoir le financement des dépenses nécessaires sur les crédits ouverts à cet effet à nos documents budgétaires ;
- solliciter de l'Etat et de la Région les subventions au titre du D.S.Q. ;
- admettre en recettes lesdites subventions.

Adopté

**N° 89/585 Soutien scolaire dans les Zones d'Education Prioritaires
Personnel enseignant - Taux horaire de rémunération
Application des nouveaux taux.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 89/186 du 18 Mai 1989, le Conseil Municipal a décidé de rémunérer, conformément aux décrets n° 88-641 du 28 Avril 1988, 88-1067 du 23 Novembre 1988 et 89-64 du 4 Février 1989 relatifs à l'échelonnement indiciaire applicable au corps des instituteurs, et des décrets 88-898 du 29 Août 1988 et 89/64 du 4 Février 1989, majorant la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, les heures supplémentaires d'études surveillées effectuées par le personnel enseignant dans le cadre du soutien scolaire des écoles classées en Zones d' Education Prioritaires.

Or, par circulaire n°89-226 du 9 Novembre 1989, Monsieur le Préfet de la Région Nord-Pas-de-Calais, nous a fait connaître que le décret n° 89-598 du 30 Août 1989 a majoré la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat.

Les nouveaux taux applicables à compter du 1er Septembre 1989 s'établissent comme suit :

Heure d'étude surveillée

Instituteurs, Directeurs, Maîtres Directeurs d'école élémentaire (ancien taux 73.05 F)	75.06
Autres instituteurs (ancien taux 80.35 F)	82.56

En accord avec votre Commission de l' Education, de l' Emploi de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 6 Décembre 1989, nous vous demandons de bien vouloir émettre un avis favorable à l'application de ces taux à compter du 1er Septembre 1989.

Adopté

**N° 89/586 Indemnité de logement aux instituteurs - Revalorisation
Application de la majoration annuelle au 1er Janvier 1989
Avis.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération du 16 Décembre 1988, le Conseil Municipal a décidé l'application à compter du 1er Janvier 1988, des taux proposés par le Conseil Départemental de l'Enseignement Primaire sur la base de 10.421 F correspondant aux taux de l'indemnité de logement en 2ème catégorie (instituteurs mariés).

Conformément à la procédure prévue par l'article 3 du décret du 2 Mai 1983 et la circulaire du 1er Octobre 1989, le Préfet, Commissaire de la République de la Région Nord - Pas-de-Calais invite les Conseils Municipaux des communes du Département à formuler un avis sur une proposition d'augmentation du taux de 8,98 % au titre de l'année 1989.

Sur cette base de revalorisation, le barème des indemnités s'établit comme suit :

1) Instituteur ou institutrice célibataire : 9.055 F par an (ancien taux 8.337 F par an)

2) Instituteur ou institutrice marié(e) avec ou sans enfant ou vivant en concubinage notoire, instituteur ou institutrice célibataire, veuf ou veuve ou divorcé(e) avec enfant à charge : 11.318 F par an (ancien taux 10.421 F par an).

3) Directeur ou Directrice d'école, instituteur ou institutrice chargé(e) de classe d'application ou de classe d'enseignement spécialisé célibataire, s'il n'a pas changé d'affectation depuis l'entrée en vigueur du décret du 2 Mai 1983 10.866 F par an (ancien taux 10.004 F par an).

4) Directeur ou Directrice d'école, instituteur ou institutrice chargé(e) de classe d'application ou d'enseignement spécialisé marié(e) avec ou sans enfant ou vivant en concubinage notoire, célibataire, veuf ou veuve divorcé(e) avec enfant à charge, s'il n'a pas changé d'affectation depuis l'entrée en vigueur du décret du 2 Mai 1983 : 13.130 F par an (ancien taux : 12.088 F par an).

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 6 Décembre 1989, nous vous demandons de bien vouloir émettre un avis favorable à la revalorisation des taux sus-mentionnés.

Adopté

N° 89/587 Deux vélos pour les enfants - Raid aux Amériques - Demande de subvention.

MESDAMES, MESSIEURS,

Deux jeunes, Philippe MASSELIS et Monique DECRUYENAERE, ont décidé de parcourir les Amériques en vélo en partant de New-York en Janvier 1990 ; leur voyage durera deux ans.

Ces personnes proposent aux jeunes de la Ville, qu'ils soient individuels ou en groupe, de partager leurs découvertes.

Pour ce faire, ils établiront une liaison avec les lillois deux fois par mois ; ils constitueront des dossiers où seront repris pour chaque pays traversé :

- la situation et la géographie
- les conditions climatiques
- la population
- les formalités administratives
- le régime politique et ses conséquences

Au titre de la délégation à l'enseignement, deux écoles lilloises sont intéressées par ce projet. Il s'agit de l'école DUPLEIX , rue Eugène Jacquet et l'école VIALA, rue Viala.

Coût annuel des envois :

. colis 2 x 3 kg x 9.....	170 F x 54 =	9 180 F	
. achat de cartes, documentations)		
. achat de K7)		
. achat de pellicules)	3.070 F	
. développement)		

Le montant de la subvention sollicitée est de 24.500 F dont le versement serait réparti sur deux années.

En ce qui concerne la délégation à l'animation, le Comité lillois d'aide aux projets, réuni en sa séance plénière le 29 Novembre 1989, a décidé d'octroyer une subvention de 15.000 F pour l'initiative de ces deux jeunes.

En conséquence, en accord avec vos Commissions de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunies les 12 Octobre et 6 Décembre 1989, nous vous demandons de bien vouloir décider les attributions de subventions suivantes :

- 24.500 F à verser en deux fois et à prélever au chapitre 943-1 - article 657, des budgets primitifs de 1989 et 1990 ;

- 15.000 F à prélever au chapitre 940-211 - article 657, du budget primitif de 1989.

Adopté

N° 89/588 Subventions exceptionnelles à divers organismes.

MESDAMES, MESSIEURS,

En accord avec votre Commission de l' Education, de l' Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunie le 6 Décembre 1989, nous vous demandons d'attribuer les subventions suivantes :

- Groupement colombophile de Lille-Sud : 4.400 F

Cette association est souvent sollicitée, à l'occasion de diverses manifestations, pour des lâchers de pigeons, ce qui les amène à devoir renouveler fréquemment leur matériel.

La subvention sollicitée a pour objectif l'acquisition de 8 paniers de transport.

- Association Rock Contact : 5.000 F

L'association «Rock Contact» a organisé une animation musicale lors de la dernière Braderie de Lille. A cette occasion, cette association a sollicité l'aide de la Ville, à hauteur de 5.000 F.

- Maison de Quartier de St Maurice : 2.000 F

La Maison de Quartier de St Maurice, en collaboration avec diverses associations et écoles du quartier, organise le 1er Avril 1990 une action autour du livre et du conte. Il s'agit de présenter des livres ou de raconter des histoires et des contes dans divers lieux du quartier (bibliothèques, écoles, maison de quartier, jardin public, maison de retraite, domiciles privés....).

Pour permettre la mobilisation autour de cette journée, un spectacle «Antoine, profession : Rêveur» sera proposé aux enfants et aux parents des enfants des écoles du quartier en Décembre 1989. Ce spectacle sera le point de départ du travail de préparation de la journée du 1er Avril.

- Fédération Régionale Léo-Lagrange : 20.000 F

Le mouvement S.O.S. Racisme, la Fédération Régionale Léo Lagrange, le Fonds d'Action Sociale organisent le 9 Décembre prochain une manifestation intitulée «Assises Régionales pour l'Egalité», à l'occasion du 41ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Cette manifestation se déroulera au Palais des Congrès de Lille.

Ces assises regrouperont plusieurs centaines de participants de toute la région, concernés par les difficultés d'intégration des étrangers. Elle seront centrées autour de trois thèmes : école/formation, habitat/cadre de vie, police/justice.

Les assises se dérouleront en trois temps : travail en forum, mise en commun des travaux en commission, concert en soirée. Elles déboucheront sur la publication d'un document de synthèse et d'un projet d'orientation sur l'intégration, la lutte contre les exclusions et toutes les formes d'inégalité.

Les dépenses correspondantes sont à imputer sur les crédits ouverts au chapitre 940-211 sous l'intitulé «Subventions à divers organismes».

Adopté

N° 89/589 Diverses Associations Sportives - Attribution de subventions.

MESDAMES, MESSIEURS,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations sportives lilloises à l'occasion de diverses manifestations.

En accord avec l' Office Municipal des Sports et la Commission de l' Education, de l' Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunes Sports et Loisirs réunie le 6 Décembre 1989, nous vous demandons d'accorder les subventions suivantes :

SUBVENTIONS D'ORGANISATION

- A.S.P.T.T. Tennis de Table	Coupe d'Europe «Nancy EVANS»	10.000 Francs
- Amicale JUDO	4ème Gala International (A.S.P.T.T.) de Judo	5.000 Francs
- Canoë-Club-Lillois	Boucles de Lille	3.000 Francs
- Iris Club Lillois	Tournoi d'école de Rugby	1.000 Francs
- A.S.P.T.T. Athlétisme	20ème anniversaire du Marathon de New -York	500 Francs

Les sommes correspondantes seront prélevées sur les crédits ouverts au chapitre 945-18 de la section de Fonctionnement du Budget Primitif 1989 sous l'intitulé : «Encouragement aux sports».

Adopté

Voir compte rendu p. 1335

**N° 89/590 Programme de Développement Social du Quartier de Moulins
Stade Jean Bouin - 1ère tranche de travaux - Vestiaires.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Les vestiaires du stade Jean Bouin, construits après la guerre, nécessitent une rénovation et une restructuration complète pour accueillir les nombreuses équipes de Football qui pratiquent sur le terrain synthétique. Fermés depuis 10 ans, pour des raisons de sécurité, ils peuvent être remis aux normes à moindre frais en deux tranches de travaux.

la première tranche, commencée en 1989, comprend :

- 2 vestiaires collectifs
- 1 local d'arbitre
- 1 bloc sanitaire
- 1 local de rangement de matériel

BUDGET de la première tranche

DEPENSES		RECETTES	
- Modification cloisons Menuiseries-carrelages	63.000 F	- Subvention Etat-Région D.S.Q.	100.000 F
- Electricité	40.000 F	- Ville de Lille	153.000 F
- Plomberie, Chauffage	95.000 F		
- Assainissement	55.000 F		
TOTAL TTC	253.000 F	TOTAL	253.000 F

En accord avec les différentes instances municipales qui ont déjà adopté ce projet Commission du Développement et des Affaires Economiques du 30 Novembre 1989 et Commission de l'Education, de l'Emploi de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports, Loisirs réunie le 6 Décembre 1989, nous vous demandons de bien vouloir :

- Adopter ce programme de travaux
- Solliciter l'agrément du dossier et les subventions dans le cadre du programme D.S.Q. à hauteur de 100.000 Francs
- Prévoir l'admission en recettes des subventions escomptées

Adopté
Voir compte rendu p. 1338

N° 89/591 Gestion de l'ensemble tennistique rue du Mal Assis (Faubourg de Béthune) - Convention à passer avec le T.C.L. (Entente Tennis Club Lillois et O.S. Fives Tennis).

MESDAMES, MESSIEURS,

La convention liant la Ville de Lille et l'Association de Gestion des Tennis Municipaux (A.G.T.M.) est arrivée à expiration.

Par délibération n° 87/486 du 18 Décembre 1987, vous aviez décidé la passation d'une convention avec le Tennis Club Lillois, lui permettant de réaliser à ses frais et avec la caution de la Ville 4 courts découverts au Faubourg de Béthune et lui confiant la gestion de cet ensemble tennistique pour une durée de 20 ans. A l'issue de ce délai ou en cas de rupture de la convention, la totalité des installations reviendra à la Ville.

L' O.S. Fives Tennis qui avait obtenu l'aide de la Ville pour la création de deux courts de tennis supplémentaires en plus de deux courts couverts au Mont de Terre, a dû abandonner le projet en raison des nouvelles mesures immobilières rendues impératives par la nouvelle entrée dans Lille du Boulevard Périphérique.

Dans cette perspective, un rapprochement entre les deux clubs (O.S. Fives et T.C.L.) s'est opéré.

La fusion du Tennis Club Lillois et de l' O.S. Fivois (Section Tennis) permettra de constituer à long terme, au Faubourg de Béthune, un ensemble tennistique de 9 courts suffisant pour assurer une gestion équilibrée, à savoir :

- 3 courts couverts construits
- 3 courts couverts que la Ville a financés (Hors sol sportif)
- 3 courts découverts à la charge de l'Association

A cet effet, il a été établi un projet de convention fixant les conditions et obligations de cette mise à disposition ainsi que les modalités d'utilisation par les scolaires, les Centres Municipaux d'Initiation Sportive et la Ville de Lille.

En accord avec la Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports, loisirs, réunie le 12 Octobre 1989, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la passation de cette convention avec le club concerné.

Adopté

Voir compte rendu p. 1338

N° 89/592 Comité Lillois d'Aide aux Projets - Attribution de subvention.

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le cadre des crédits réservés au Comité Lillois d'Aide aux Projets, nous vous demandons, en accord avec votre commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 6 Décembre 1989, d'octroyer une subvention aux associations suivantes :

- Foyer socio-éducatif du lycée Faidherbe : 20.000 F

Le projet est présenté par des élèves de seconde, première et terminale du lycée Faidherbe à Lille, étudiant la langue arabe, qui souhaitent organiser un voyage en Egypte du 8 Avril au 22 Avril 1990. Ce voyage permettra d'approfondir la connaissance de la langue arabe. Une collaboration est prévue avec le D.E.A.C. (Département d' Etudes Arabes du Caire) et l' I.F.A.O. (Institut Français d'Archéologie Orientale) qui apporteront leurs concours.

- G.E.D.A.L. : 63.785 F

Dans le cadre du Comité Lillois d'Aide aux Projets, le G.E.D.A.L. apporte son concours en étant le support de certaines opérations et en assurant le suivi.

Afin de lui permettre de continuer à assurer son rôle dans la mise en place des projets et d'apporter le soutien nécessaire aux associations, il apparait opportun d'allouer au G.E.D.A.L. une subvention de 63.785 F.

Les dépenses correspondantes sont à imputer sur les crédits ouverts au chapitre 940-211 du B.P. 1989 sous l'intitulé «Comité Lillois d'Aide aux Projets».

Adopté

N° 89/593 Subventions aux organismes à caractère social.

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Association Coeur d'Or, situé 28 rue de Fontenoy a pour objectif d'organiser des manifestations à caractère sportif, culturel, ou artistique au profit d'une cause humanitaire.

Elle a choisi cette année de soutenir les Resto du Coeur de COLUCHE sous forme d'un marathon au départ des villes de Lens, Carvin, Seclin avec une arrivée à Lille.

En accord avec la Commission de la Solidarité, de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 30 Novembre, il vous est demandé de bien vouloir apporter un soutien financier à cette association de 2.000 F, prélevés sur le chapitre 955 - 9 - Article 657 - code service 3480.

Une somme identique pourrait être attribuée, au titre de leur action sportive dans le cadre du chapitre 945 sous chapitre 18 - Article 617 - code service 3860 du budget 1989.

Adopté
Voir compte rendu p. 1336

N° 89/594 Aide aux personnes en situation de pauvreté et de précarité durant l'hiver 1989-1990.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le dispositif Pauvreté Précarité pour l'hiver 89-90 vient d'être officiellement reconduit.

La mise en oeuvre effective du Revenu Minimum d'Insertion appelle toutefois une réorientation des actions engagées jusqu'à présent dont il conviendra de tenir compte.

Les priorités suivantes ont été dégagées, en particulier.

- le renforcement des moyens en faveur du logement, de l'accueil et de l'hébergement d'urgence de jour et de nuit.

- Le développement d'actions innovantes favorisant l'insertion sociale et professionnelle des populations défavorisées.

L'aide alimentaire, l'accès aux soins et la fourniture d'énergie sont également prévus.

La Ville depuis 5 ans maintenant participe à ce programme destiné aux familles en situation de pauvreté et de précarité et aux personnes sans hébergement.

Compte tenu d'une participation attendue de l'Etat, et dans la continuité de la politique d'Action Sociale de la Ville, il vous est demandé de bien vouloir approuver le principe d'une participation financière de la Ville en faveur des associations engagées dans cette procédure.

La Commission de la Solidarité Communale, de l'Action Sociale et de la Santé réunie le 30 Novembre a manifesté un accord de principe.

Les crédits seraient prélevés sur le chapitre 955 - 9 - Article 642 - Code service 3480.

Adopté
Voir compte rendu p. 1336

**N° 89/595 Proposition d'action dans le cadre d'une opération sur
"le livre, un outil contre les exclusions" dans la Région Nord -
Pas-de-Calais.**

MESDAMES, MESSIEURS,

L'agence régionale de coopération A.C.C.E.S., a réalisé une étude sur la place du livre dans les lieux de la Petite Enfance du Nord - Pas-de-Calais.

Cette mission a été financée par la Direction du Livre, la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord - Pas-de-Calais, la Région (D.S.Q.), le Fonds d'Action Sociale et les Conseils Généraux Nord/Pas-de-Calais.

Il s'agit d'aider les parents, le personnel éducatif, les associations, à développer des pratiques culturelles autour du livre.

L'agence A.C.C.E.S. qui a réalisé l'étude, a confié par convention à l'Association Départementale du Nord pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Jeunes Adultes, 27, rue Faidherbe (Lille), le soin de réaliser ces propositions issues de cette étude.

En accord avec la Commission de la Solidarité Communale, de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 27 Septembre, nous vous proposons de nous associer à cette action en menant une opération «Le Livre et le Tout-Petit» dans un premier temps sur les quartiers de Lille-Sud et de Moulins.

Nos objectifs sont :

- favoriser les relations parents enfants en utilisant le livre comme support relationnel.

- lutter contre les exclusions par un accompagnement des enfants de condition modeste, dès le plus jeune âge dans la découverte du livre.

Les moyens suggérés pourraient être :

- renforcement du fond de livres de prêt aux collectivités.

Il faudrait environ 2.400 livres pour répondre aux besoins des 38 structures de ces quartiers.

Un investissement de 120.000 francs serait donc à prévoir.

Une somme de 13.600 francs serait également nécessaire pour le traitement des livres ; le service de prêt aux collectivités a évalué à 200 heures le temps nécessaire pour cataloguer et recouvrir les livres. Cette activité pourrait être proposée à un ou deux Tucistes qui pourraient participer au stage de 2 jours prévu

dans cette campagne sur le livre et le tout-petit ; il pourrait même leur être offert une formation plus complète en ce domaine en créant par exemple un ou deux postes de «conteur lecteur public pour enfants».

- un stage de formation de 2 jours à l'intention plus particulièrement du personnel Petite Enfance pourrait être envisagé (ceci pour 20 personnes) avec pour objectif : choix des livres, approche psychologique. Coût : 8.000 francs moins 1.600 francs (convention C.N.F.P.T. pour 4 personnels communaux) soit 6.400 francs.

- action de sensibilisation sur ces deux quartiers en direction des familles mais aussi du personnel éducatif (films, affiches,...) Coût : 20.000 francs (serait subventionné par la D.R.A.C.).

- actions d'animation autour du livre dans des lieux d'accueil Petite Enfance avec deux vacations par une personne formée à raison d'une heure par semaine sur six mois ;

soit 30.000 francs financés par :

- la D.N.S.E.A. (Sauvegarde qui a reçu pour cela des subventions du Conseil Régional, des Conseils Généraux du Nord et du Pas-de-Calais, de la Direction Régionale de l'Action Culturelle et de la Fondation de France)

Coût total de l'opération 191.600 francs

- l'expérience pourrait être élargie à d'autres quartiers tels que le Vieux-Lille et Wazemmes.

L'effort devra bien entendu être maintenu dans le temps pour qu'une telle action puisse avoir de véritables répercussions.

Plan de financement envisagé sur un coût total de 191.600 francs

Ville	50.000 francs
Centre National des Lettres (subvention sur la constitution du fond de livres)	20.000 francs
Fondation de France (subvention accordée pour la totalité du projet)	30.000 francs
Conseil Général - Direction de la Promotion de la Santé	25.000 francs
Direction Régionale de l'Action Culturelle (sensibilisation du public)	20.000 francs
C.N.F.P.T.	1.600 francs

Académie (dossier aide à l'innovation)	10.000 francs
C.A.F. - Action Sociale	5.000 francs
D.N.S.E.A. (Sauvegarde)	30.000 francs

Toutefois, le C.N.F.P.T. et la D.N.S.E.A. (la Sauvegarde) prenant intégralement en charge respectivement 1.600 et 30.000 francs, il ne reste plus à couvrir qu'une somme de 160.000 francs.

En accord avec la Commission de la Solidarité Communale, de l'Action Sociale et de la Santé, réunie les 27 Septembre et 26 Octobre, et les Commissions de :

- l'Action Culturelle et des Beaux-Arts ;

- l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports et Loisirs,

réunies respectivement les 27 Octobre et 6 Décembre, nous vous demandons de bien vouloir

- décider l'ouverture, à nos documents budgétaires, des crédits correspondants soit 160.000 francs ;

- autoriser l'admission en recettes des différentes participations financières attendues ;

- fixer à 50.000 francs la quote-part de la Ville dans le projet envisagé qui serait prélevée sur les crédits inscrits au titre des différentes délégations citées ci-après :

- Action Familiale et Sociale : 15.000 francs (chapitre 955-9) ;

- Action Sociale : 15.000 francs (chapitre 955-9) ;

- Relations Interculturelles - Immigrés : 10.000 francs (chapitre 955-9) ;

- Animation : 10.000 francs (chapitre 940-211).

Adopté

N° 89/596 Ravalement des façades - Subventions.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par arrêté n° 30 983 du 17 Juin 1988 pris en application de la délibération n° 88/103 du 11 Mars 1988, il a été prescrit un secteur de ravalement obligatoire des façades d'immeubles et défini notamment les conditions d'attribution aux particuliers d'une subvention de 30 F./m² de surface traitée limitée à 10 % du montant H.T. des travaux.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 5 Décembre 1989, nous vous proposons de donner un avis favorable aux demandes présentées par :

- LA FRATERNELLE - Immeuble 179, Bd. de la Liberté

. montant H.T. des travaux	86.565 Francs
. subvention limitée à 10 % du montant H.T. des travaux	8.656,50 Francs

- COPROPRIETE - Immeuble 28, Bd. du Mal Vaillant

. montant H.T. des travaux	114.219,58 Francs
. subvention limitée à 10 % du montant H.T. des travaux	11.422 Francs

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif chapitre 914 - Article 130 B sous l'intitulé «Aide au ravalement - Participation de la Ville».

Adopté
Voir compte rendu p. 1309

N° 89/597 Ilot Maracci - Traité de concession d'aménagement avec la SORELI - Avenant n° 2.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération 86/50 du 10 Février 1986, vous nous avez autorisé à signer avec la SORELI, S.A.E.M., 64, avenue Kennedy à Lille, le traité de concession relatif à l'aménagement du secteur Maracci - Avenues du Peuple Belge, Winston Churchill.

Ce secteur comprend deux zones :

- la première est délimitée par la rue Maracci et l'Avenue du Peuple Belge ; la construction de la plupart des immeubles du projet initial est terminée et la libération

prochaine du terrain où est implanté l'établissement de bains-douches permet d'envisager l'achèvement de la rénovation de cet îlot.

- la deuxième, à proximité immédiate du C.S.P.A. et de l'ancien Hospice Général est constitué d'un immeuble de bureaux et de terrains que l'Office Public d' H.L.M., propriétaire, souhaite commercialiser elle-même en accord avec la SORELI.

En conséquence et en accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 5 Décembre 1989, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à signer avec la SORELI un avenant n° 2 au traité de concession et au cahier des charges modifiant notamment le périmètre initial et le bilan financier.

Adopté

Voir compte rendu p. 1309

**N° 89/598 Publication de la plaquette :
«WAZEMMES, COULEURS D' UN QUARTIER»**

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le cadre de la revalorisation de l'image de marque de Wazemmes qui est en passe de devenir un quartier de centre-ville, la Municipalité a décidé d'étudier les moyens d'accompagner le mouvement et d'encourager la coloration des façades.

Pour ce faire, une étude a été réalisée, qui prend en compte le constat de l'existant, puis propose des procédures et des idées de mise en oeuvre. Elle aboutit aujourd'hui à une plaquette permettant la publication et la diffusion des conclusions de l'étude. Le coût d'édition et d'impression est estimé globalement à 100.000 F.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 5 Décembre 1989 nous vous demandons de bien vouloir :

- solliciter les subventions de l'Etat et de la Région dans le cadre du dispositif du développement social des quartiers à hauteur de 50 %
- imputer la dépense sur les crédits «Projets de quartiers».

Adopté

Voir compte rendu p. 1309

**N° 89/599 Les Portes Sud de Lille - Concours d'idées pour
l'aménagement des liaisons entre la Ville de Lille et ses
quartiers périphériques.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Centre Ville de Lille est coupé de ses faubourgs par l'ancienne zone non aedificandi de glacis militaires, aujourd'hui déclassée ; cette couronne est devenue barrière infranchissable en dehors des grands axes traditionnels : rue du Faubourg de Douai, rue du Faubourg d'Arras, rue du Faubourg des Postes, rue du Faubourg de Béthune, composant un tissu urbain peu attrayant, morcelé, dégradé par endroits et qui manque de lisibilité. Par ailleurs, il existe un certain nombre d'opportunités foncières : acquisitions publiques, bâtiments désaffectés, terrains libres ou libérables et de projets de construction de logements et d'équipements.

Ceci peut être l'occasion d'une réflexion sur la recomposition urbaine des quatre portes Sud de Lille répondant à deux objectifs :

- Trouver une certaine continuité urbaine, une cohérence et une qualité du cadre urbain entre la Ville-centre et sa banlieue et participer ainsi à la revalorisation des quartiers riverains.

- engager une politique de reconquête des terrains libres et libérables aux abords des Portes.

C'est pourquoi, en liaison étroite avec la Direction Régionale de l'équipement, nous proposons de lancer un large appel d'idées auprès des concepteurs, architectes, urbanistes, plasticiens, paysagistes... afin d'obtenir des propositions d'aménagement ou de réaménagement des quatre portes Sud de Lille : Porte de Douai, Porte d'Arras, Porte des Postes, Porte de Béthune.

Les projets des concepteurs devront s'inscrire dans une composition urbaine d'ensemble, en fonction du caractère qu'ils veulent attribuer à chaque porte, en rupture ou en continuité avec l'existant.

Tous les rapports de recomposition de l'espace et de sa signalétique peuvent être envisagés que ce soit les projets architecturaux sur des terrains libres, le traitement des façades existantes, ou celui de l'espace public : paysagement végétal, revêtement de sol, habillage d'ouvrage d'art, statuaire, éclairage public, mobilier urbain.

A l'issue du délai imparti pour le rendu des projets, un jury comprenant des représentants de la Ville de Lille, de l'Etat, de la C.U.D.L. ainsi que des personnalités professionnelles compétentes se réunira pour étudier les projets et choisir les lauréats.

Pour chaque porte, trois lauréats seront désignés. Le premier recevra un prix de 30.000 F, les second et troisième un prix de 20.000 F chacun.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 5 Décembre 1989, nous vous demandons l'autorisation de lancer ce concours d'idées.

Adopté

Voir compte rendu p. 1309

N° 89/600 Présentation du Projet de Quartier du Vieux-Lille - Avis.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 85/485 du 19 Décembre 1985, vous avez confié à la S.O.R.E.L.I., S.A.E.M. 64, avenue Kennedy à LILLE, une mission de mise en oeuvre d'un projet de Quartier sur le Vieux-Lille.

Cette opération a été menée sous la conduite d'un Groupe de Travail Municipal dans un esprit de très large concertation avec les associations et les forces vives du Vieux-Lille regroupées au sein de plusieurs commissions présidées par des Conseillers de Quartiers : Urbanisme - Logement, Equipements publics, personnes âgées, action économique, culture.

L'étude est arrivée à son terme et nous vous en présentons aujourd'hui une synthèse qui repose sur quelques principes forts :

- le Vieux-Lille doit rester l'un des 10 «villages dans la ville», accessible à tous ;
- le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur doit être réaménagé, priorité étant donnée au «secteur opérationnel» autour de l'ancienne percée de la Treille ;
- les opérations de mise en valeur des immeubles doivent être poursuivies et accentuées ;
- les «franges» depuis l'Esplanade jusqu'à la plaine Wiston Churchill et le périphérique doivent trouver une nouvelle affectation compatible avec l'urbanisme et l'économie des secteurs riverains.

D'autre part de nombreuses propositions sont faites dans différents domaines : accompagnement social des opérations immobilières, plan vert, circulation, équipements publics, activités culturelles, développement économique.

En accord avec le Conseil de Quartier du Vieux-Lille et votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 24 Octobre 1989, nous vous demandons de bien vouloir approuver ce «Projet de Quartier du Vieux-Lille».

Adopté

N° 89/601 Re-cession au profit du C.C.A.S. de l'immeuble sis à Lille, 149, rue de Saint-André.

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le cadre du droit de préemption urbain, la Ville a sollicité de la Communauté Urbaine de Lille, la préemption de l'immeuble sis à Lille, 149, rue de

Saint-André, repris au cadastre à la section E2 n° 50, en vue de sa re-cession au Centre Communal d'Action Sociale, désireux d'étendre ses propriétés de l'îlot Busquet.

La procédure de préemption étant aujourd'hui terminée et la Ville propriétaire, il convient donc de re-céder le bien au C.C.A.S. au prix de revient soit 217.000 F (deux cent dix sept mille francs).

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 5 Décembre 1989, nous vous demandons :

- 1) de décider la vente de l'immeuble sus-désigné au prix de 217.000 F (deux cent dix sept mille francs) ;
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte administratif à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;
- 3) de décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 922, article 2125 J de nos documents budgétaires, sous l'intitulé «Ventes d'immeubles - Produits».

Adopté

Voir compte rendu p. 1309

N° 89/602 Cession gratuite à la C.U.D.L. d'emprises de terrain destinées au prolongement de la rue du Mal Assis.

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le cadre des travaux de voirie 1989, la Ville a souhaité voir se réaliser le prolongement de la rue du Mal Assis.

A cet effet, la Communauté Urbaine de Lille, compétente en la matière, sollicite de sa part, la cession gratuite des emprises de terrain nécessaires à toute opération, et lui appartenant, correspondant à 44 m² environ extraite de la parcelle EL n° 241 (95 m²) et à 280 m² environ de la parcelle EL n° 302 (43.774 m²) devant donner lieu à document d'arpentage ainsi que l'autorisation d'en prendre possession par anticipation.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 5 Décembre 1989, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1) décider la cession gratuite au profit de la Communauté Urbaine de Lille, des emprises de parcelles de terrains susvisées ;

2) de nous autoriser à comparaître à l'acte administratif à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint.

Adopté

Voir compte rendu p. 1309

N° 89/603 Achat par la Ville de Lille d'un immeuble sis à Lille, 41, rue Baudin

MESDAMES, MESSIEURS,

La Ville de Lille a dernièrement sollicité de la Communauté Urbaine de Lille, l'exercice de son droit de préemption sur l'immeuble sis à Lille, 43, rue Baudin, souhaitant y voir se réaliser à terme un équipement public .

Dans le cadre du projet d'équipement du quartier et des interventions publiques sur les propriétés voisines, la Ville a l'opportunité d'acquérir le 41, rue Baudin repris au cadastre à la section DR sous le n° 196 pour une superficie de 46 m².

La S.A. ARC accepterait, compte tenu du mauvais état de l'immeuble, de traiter ladite cession au prix de 70.000 F (soixante dix mille francs).

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 5 décembre 1989, nous vous demandons :

1) de décider l'achat de l'immeuble sus-désigné au prix de 70.000 F (soixante dix mille francs) ;

2) de nous autoriser à comparaître à l'acte authentique à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;

3) de décider dans le cadre de la procédure de développement social du quartier, de solliciter auprès de l'ETAT et de la REGION, les subventions nécessaires à couvrir le prix global d'acquisition soit 77.000 F (soixante dix mille francs).

4) de décider l'imputation de la dépense évaluée approximativement à 77.000 F, tous frais compris, sur les crédits ouverts au chapitre 922, article 2125 J 10 de nos documents budgétaires sous l'intitulé «Achat d'immeubles».

Adopté

Voir compte rendu p. 1309

N° 89/604 Opération Maracci. Vente de l'immeuble sis à Lille, 16-18-20, rue Maracci à la SORELI.

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans l'îlot dénommé «Maracci», la Ville de Lille est toujours actuellement propriétaire de deux bâtiments, l'établissement de bains-douches, en cours de désaffectation compte tenu de la vétusté de ses installations, et la station de désinfection municipale, dont le transfert doit intervenir au Centre Technique Municipal.

Dans le cadre de l'opération de concession qui lui a été confiée sur l'îlot, la SORELI souhaite procéder à l'acquisition de ces propriétés, en vue d'une revente future à des promoteurs.

Les biens sont repris au cadastre section HL n° 169 pour 924 m².

La vente pourrait se réaliser sur la base de 500 F/m², soit un prix total de 462.000 F, payable en fin de l'opération de concession.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 5 Décembre 1989, nous vous demandons :

- 1) de décider la vente à la SORELI de l'immeuble susmentionné au prix de 462.000 F (quatre cent soixante deux mille francs) ;
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;
- 3) de décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 922, article 2125 J de nos documents budgétaires, sous l'intitulé «Vente d'immeubles - Produits».

Adopté

Voir compte rendu p. 1309

N° 89/605 Terrain sis à Lille, Avenue de Mormal - Achat aux Sociétés FERINEL et SERGIC.

MESDAMES, MESSIEURS,

En vue de l'implantation d'équipements sportifs, culturels ou publics de quartier, la Ville a la possibilité d'acquérir des Sociétés FERINEL et SERGIC, un terrain sis à Lille, avenue de Mormal, cadastré section AR n° 11 partie et 39 partie (un document d'arpentage est en cours d'établissement) pour une contenance d'environ 10.000 m².

Ce terrain figure au POS de Lille en zone UBc où le coefficient d'occupation des sols est fixé à 1,20.

Cette acquisition aura lieu moyennant le prix de base de 500 F/m², le paiement s'échelonnant en trois annuités.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 5 Décembre 1989, nous vous demandons :

- 1) de décider l'achat du terrain sis avenue de Mormal au prix de 500 F/m², payable en trois annuités ;
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte authentique à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;
- 3) de décider la dépense évaluée approximativement à 5.500.000 F et son imputation au chapitre 922, article 2109.J 8 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé « Achats de terrains ».

Adopté

Voir compte rendu p. 1309

N° 89/606 Cession de terrains à la SEM chargée des études et de la réalisation du Centre International d'Affaires.

MESDAMES, MESSIEURS,

Lors de sa réunion du 20 Novembre 1989, le Conseil Municipal a décidé d'engager la procédure de concertation préalable à la zone d'aménagement concerté des gares et de s'associer à la création de la Société d'Economie Mixte chargée des études et de la réalisation du Centre International d'Affaires.

Vous avez ainsi décidé par délibération n° 89/545 la participation de la Ville au capital de la S.E.M. par l'apport des terrains communaux entre la gare et le jardin des Dondaines, sur la base de l'évaluation des Domaines, pour un montant de 7.100.000 F (sept millions cent mille francs).

Il convient donc aujourd'hui de se prononcer sur la cession de ces terrains se répartissant comme suit :

- section AE n°s 3 pie, 4, 6 pie, 7 pie, 55 et 31 pie pour une superficie totale de 38.540 m² à valeur de 150 F/m² soit 5.781.000 F ;
- section AI n°s 118 et 54 pour une superficie globale de 4.397 m² à valeur de 300 F/m² soit 1.319.100 F ;

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 5 Décembre 1989, nous vous demandons :

- 1) de décider la cession des terrains sus-désignés à la S.E.M. chargée des études et de la réalisation du Centre International d'Affaires ;
- 2) de s'engager à libérer le terrain des 3 Dés au moment opportun ;
- 3) de nous autoriser à comparaître à l'acte authentique de transfert de propriété à intervenir ; en cas d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint.

Adopté

Voir compte rendu p. 1309

N° 89/607 Bâtiments Communaux - Conduite, entretien, approvisionnement en combustible et garantie totale des installations de chauffage, conditionnement d'air, production d'eau chaude et traitement de l'eau - Marché sur appel d'offres Avenant n° 12.

MESDAMES, MESSIEURS,

La Compagnie Générale de Chauffe, 37, Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Saint André est titulaire d'un marché sur appel d'offres restreint en date du 12 Novembre 1974 pour la conduite, l'entretien, l'approvisionnement en combustible et la garantie totale des installations de chauffage, le conditionnement d'air, la production d'eau chaude et le traitement de l'eau de divers bâtiments communaux.

Onze avenants ont modifié les conditions d'exploitation dans les domaines suivants :

- Températures intérieures, horaires, clause d'intéressement extension aux installations hellemmoises et aux bâtiments neufs, prolongation de la durée du marché.

Depuis il a été jugé nécessaire de tenir compte des besoins suivants :

- Incorporer au marché initial la conduite, la surveillance, l'entretien courant et la garantie totale (y compris les radiateurs acier) des bâtiments communaux de la commune associée d'Hellemmes suivants :

- Groupe scolaire Sévigné - Berthelot (1 traitement d'eau)
- Salle Delannoy - (1 traitement d'eau)
- Vestiaires Tennis Centre Arthur Cornette (1 traitement d'eau)
- Ecole Dombrowsky (nouvelle construction)
- (Chaufferie, les aérothermes, les extractions)

- Restaurant Jean-Jaurès (1 traitement d'eau)
- Crèche rue Faidherbe (1 traitement d'eau)

- Incorporer au marché initial, la conduite, la surveillance et l'entretien courant des bâtiments communaux de la Commune associée d'Hellemmes suivants :

- Annexe Fénelon, rue Faidherbe	- Aérotherme gaz.
- Préfabriqués, Place Hentgès	- Aérotherme gaz.
- Salle de lutte - Ecole Salengro	- Aérotherme gaz.
- Cuisine Restaurant Salengro	- Aérotherme gaz.

- Incorporer au marché initial l'entretien des filtres de cuisine dans :

- Ecole Dombrowsky - (Nouvelle construction).

- Incorporer au marché initial l'approvisionnement en combustible, la conduite, la surveillance, l'entretien et la garantie totale des installations de chauffage, ventilation, récupération de chaleur, de filtration et de traitement des eaux, de production d'eau chaude sanitaire et de désinfection de l'eau dans :

- Piscine du Sud, rue François Coppée.

- Tenir compte dans l'approvisionnement, la conduite, la surveillance et la garantie totale de l'extension suivante :

- Ecole Gutenberg (Garderie dans ex-logement).

- Incorporer au marché initial l'approvisionnement, la conduite, la surveillance, l'entretien courant et la garantie totale dans les immeubles suivants :

- 50, rue de Thumesnil.
- Gymnase COSEC, rue François Coppée.
- Tenir compte du raccordement au gaz des 6 chaufferies suivantes par suppression du poste approvisionnement en combustible, modification des postes conduite, surveillance, entretien courant et garantie totale (y compris traitement des eaux)

- Groupe Scolaire de Wazemmes - Rue Littré.
- Groupe Scolaire Anatole France - Marcel Sembat, rue A. Leroy.
- Groupe scolaire Anatole France - Marcel Sembat, 140, rue du Buisson.
- Ecole Roland - La Fontaine, 95, Rue Saint Gabriel.
- Ecole Arago - Victor Hugo, Boulevard Victor Hugo.
- Ecole Branly, rue de la Barre.

- Incorporer au marché initial la conduite, la surveillance l'entretien courant et la garantie totale dans :

- Crypte Saint-Pierre Saint-Paul (Chaufferie, aérothermes, extraction, radiateurs acier).

- Stade Jean Bouin (traitement des eaux)
- Crèche Crépin Roland (traitement des eaux)

- Incorporer au marché initial la conduite, la surveillance l'entretien courant dans :

- Hospice Général, 104, Avenue du Peuple Belge.

- Incorporer au marché initial le raccordement en télésurveillance, télécomptage et téléalarme sur le système MINOS de la Compagnie Générale de Chauffe des 6 chaufferies raccordées en gaz dans :

- Ecole Branly
- Groupe Scolaire Anatole France - Marcel Sembat (2 chaufferies)
- Ecole Arago - Victor Hugo,
- Ecole Roland - La Fontaine,
- Groupe Scolaire de Wazemmes.

Pour ce faire, en accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, qui s'est réunie le 7 Décembre 1989, nous vous demandons de bien vouloir adopter ces modifications et de concrétiser cette décision par la passation d'un douzième avenant au contrat précité.

Adopté

N° 89/608 Réseau de chauffage urbain - Extension - Raccordement de nouveaux bâtiments communaux.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibérations n°s 85/111 du 23 Mars 1985, 85/261 du 5 Juillet 1985, 86/279 du 26 Juin 1986, 87/514 du 18 Décembre 1987 et 88/472 du 16 Décembre 1988, le Conseil Municipal a donné son accord sur le raccordement d'immeubles communaux au réseau de chaleur et autorisé la signature des polices d'abonnement et contrats annexes aux polices d'abonnement relatives à ces bâtiments.

L'avancement des travaux permet aujourd'hui le raccordement du GROUPE SCOLAIRE DENIS CORDONNIER, Boulevard de Strasbourg et du GYMNASSE DE LA Z.A.C. de FIVES.

En accord avec votre Commission de la Planification des Travaux, des Finances et du Personnel, qui s'est réunie le 7 Décembre 1989, nous vous demandons de bien vouloir donner votre accord pour :

- signer avec la Compagnie Générale de Chauffe les polices d'abonnement et les contrats annexes aux polices d'abonnement précisant la conduite, l'entretien et la garantie totale des installations de chauffage, de ventilation (filtres à graisse inclus) de traitement des eaux, y compris l'entretien seul des panneaux radiants installés dans le gymnase - la garantie totale est étendue aux radiateurs acier.

Adopté

N° 89/609 Liaisons piétonnières et aménagements divers dans le secteur Vaisseau Le Vengeur, Bourget et Wagner. Dossier d'exécution.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 85/533 du 20 Novembre 1989, vous avez adopté le nouveau projet concernant l'aménagement de l'îlot délimité par les opérations Vaisseau Le Vengeur, Bourget et Wagner, d'un montant de 1.000.000 de francs.

Un dossier technique a été établi en vue de la passation d'un marché sur appel d'offres ouvert sur prix global et forfaitaire, conformément aux articles 296 - 298 à 300 du Code des marchés publics.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine public, réunie le 5 Décembre 1989, nous vous demandons de bien vouloir adopter le dossier servant de base à la consultation publique.

Adopté

N° 89/610 Commune Associée d'Hellemmes - Attribution à Mme Veuve THIEFFRY de la reversion de la pension accordée à son époux au titre des sapeurs pompiers volontaires.

MESDAMES, MESSIEURS,

En raison du décès survenu le 20 Juin 1988 de Monsieur THIEFFRY Henri, pensionné à la Caisse des Retraites des Sapeurs Pompiers, il convient de liquider au profit de Madame Veuve THIEFFRY Rosine, la pension de reversion.

Monsieur THIEFFRY Henri (Sapeur Pompier 1ère Classe) bénéficiait de la retraite annuelle ci-après :

31 ANS et 11 MOIS de service, soit :

- pour 25 ANS de service	552,00 F
- pour 6 ANS et 11 MOIS de service supplémentaire	152,72 F
TOTAL	<u>704,72 F</u>

En application de l'article 12 du règlement de la Caisse de Retraites des Sapeurs Pompiers, Madame THIEFFRY Rosine continuera à bénéficier de la pension entière jusqu'à la deuxième échéance trimestrielle suivant le décès de son mari. Ensuite, Madame THIEFFRY Rosine percevra une rente viagère égale à la moitié de la pension accordée à son époux.

En conséquence, en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d' Hellemmes, réuni le 8 Décembre 1989, nous vous prions de bien vouloir liquider la rente viagère de Madame THIEFFRY Rosine, de la façon suivante :

1) Pension entière jusqu'à la 2ème échéance trimestrielle suivant le décès, soit deux trimestres à 176,18 F - échéances des 1er Juillet 1988 et 1er Octobre 1988.

2) Rente viagère équivalente à la moitié de la pension :
176,18 F / 2 = 88,09 F à compter du 1er JANVIER 1989

Adopté

Voir compte rendu p. 1308

N° 89/611 Commune Associée d'Hellemmes - Attribution à Mme veuve EVRARD de la reversion de la pension accordée à son époux au titre des sapeurs pompiers volontaires.

MESDAMES, MESSIEURS,

En raison du décès survenu le 18 Septembre 1988 de Monsieur EVRARD Gustave, pensionné à la Caisse des Retraites des Sapeurs Pompiers, il convient de liquider au profit de Madame EVRARD Hélène, la pension de reversion.

Monsieur EVRARD Gustave (Sapeur Pompier Adjudant) bénéficiait de la retraite annuelle ci-après :

30 ANS et 1 MOIS de service, soit :

- pour 25 ANS de service	552,00 F
- pour 5 ANS et 1 MOIS de service supplémentaire	112,24 F
TOTAL	<u>664,24 F</u>

En application de l'article 12 du règlement de la Caisse de Retraites des Sapeurs Pompiers, Madame EVRARD Hélène continuera à bénéficier de la pension entière jusqu'à la deuxième échéance trimestrielle suivant le décès de son mari. Ensuite, Madame EVRARD Hélène percevra une rente viagère égale à la moitié de la pension accordée à son époux.

En conséquence, en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d' Hellemmes, réuni le 8 Décembre 1989, nous vous prions de bien vouloir liquider la rente viagère de Madame EVRARD Hélène, de la façon suivante :

1) Pension entière jusqu'à la 2ème échéance trimestrielle suivant le décès, soit deux trimestres à 166,06 F - échéances des 1er OCTOBRE 1988 et 1er JANVIER 1989.

2) Rente viagère équivalente à la moitié de la pension :
166,06 F / 2 = 83,03 F à compter du 1er AVRIL 1989

Adopté

Voir compte rendu p. 1308

